

**Conseil d'administration
du Programme des Nations
Unies pour le développement,
du Fonds des Nations Unies
pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui
aux projets**

**Rapport du Conseil d'administration
sur ses travaux en 2013**



Nations Unies • New York, 2013



Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
Première partie	
Première session ordinaire de 2013	
I. Questions d'organisation	7
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Déclaration de l'Administratrice et situation des femmes au PNUD	7
III. Programmes de pays et questions connexes	10
IV. Évaluation	10
V. Questions financières, budgétaires et administratives	13
VI. Arrangements en matière de programmation	14
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
Observations liminaires du Président du Conseil d'administration	16
Déclaration du Directeur exécutif	16
VII. Évaluation	19
VIII. Programmes de pays et questions connexes	21
<i>Débat consacré au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS</i>	
IX. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes	22
X. Rapport au Conseil économique et social	25
XI. Questions financières, budgétaires et administratives	26
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
XII. Déclaration du Directeur exécutif	29
XIII. Questions diverses	30
Annexe	
Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM	31

Deuxième partie	
Session annuelle de 2013	
I. Questions d'organisation	36
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Déclaration de l'Administratrice et projet de plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017	36
III. Engagements de financement	41
IV. Rapport sur le développement humain	42
V. Arrangements de programmation	42
VI. Évaluation	43
VII. Programmes de pays et questions connexes	46
VIII. Fonds d'équipement des Nations Unies	46
IX. Volontaires des Nations Unies	48
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
X. Déclaration du Directeur exécutif et rapport annuel du Directeur exécutif	49
XI. Engagements de financement pour le FNUAP	52
XII. Programmes de pays et questions connexes	53
XIII. Évaluation	54
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
XIV. Déclaration du Directeur exécutif et examen de son rapport annuel	55
<i>Débat commun</i>	
XV. Activités d'audit et de contrôle interne	56
XVI. Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	59
XVII. Visites sur le terrain	60
XVIII. Questions diverses	61
Troisième partie	
Deuxième session ordinaire de 2013	
I. Questions d'organisation	63
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
II. Plan stratégique du PNUD pour 2014-2017	63
III. Questions financières, budgétaires et administratives	67
IV. Programmes de pays et questions connexes	69
V. Évaluation	70
VI. Arrangements de programmation	71

<i>Débat consacré au FNUAP</i>	
VII. Déclaration du Directeur exécutif et plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017.....	72
VIII. Questions financières, budgétaires et administratives	77
IX. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes	80
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
X. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets	80
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
XI. Questions financières, budgétaires et administratives	83
XII. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA	86
XIII. Questions diverses.....	88
Annexes	
I. Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2013.....	89
II. Composition du Conseil d'administration en 2013.....	143

Première partie
Première session ordinaire de 2013

Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York
du 28 janvier au 1^{er} février 2013

I. Questions d'organisation

1. La première session ordinaire de 2013 du Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS s'est tenue au Siège de l'ONU à New York, du 28 janvier au 1^{er} février 2013. Le Président du Conseil d'administration a souhaité la bienvenue à l'ensemble des délégations et a remercié le Président et les Vice-Présidents sortants pour leur direction et leur participation active aux travaux du Conseil. Il a félicité les nouveaux membres du Bureau pour leur élection.

2. Conformément à l'article 7 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, celui-ci a élu pour 2013 le Bureau suivant :

Président :	S. E. M. Roble Olhaye	(Djibouti)
Vice-Président :	M. Andy Rachmianto	(Indonésie)
Vice-Président :	M. Eduardo Porretti	(Argentine)
Vice-Président :	M. Boyan Belev	(Bulgarie)
Vice-Présidente :	M ^{me} Merete Dyrud	(Norvège)

3. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2013 (DP/2013L.1) ainsi que le rapport sur la deuxième session ordinaire de 2012 (DP/2013/1). Le Conseil d'administration a adopté le plan de travail annuel pour 2013 (DP/2013/CRP.1) ainsi que le plan de travail provisoire pour la session annuelle de 2013.

4. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2012 figurent dans le document DP/2013/2, qui est accessible à l'adresse <http://www.undp.org/execbrd> du Conseil d'administration

5. Dans sa décision 2013/10, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier ci-après pour ses sessions à venir en 2013 :

Session annuelle de 2013 :	du 3 au 14 juin 2013 (New York)
Deuxième session ordinaire de 2013 :	du 9 au 13 septembre 2013

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administratrice et situation des femmes au PNUD

6. Dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration, l'Administratrice a remercié le Président et le Vice-Président sortants de leur soutien tout au long de 2012 et a félicité le Président et le Vice-Président nouvellement élus pour 2013. Elle a également souhaité la bienvenue au nouveau Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU).

7. La session était retransmise en direct sur Internet et l'Administratrice, soulignant le travail accompli par le Programme en matière de communication, a présenté un court métrage du PNUD sur la pauvreté énergétique au Népal. Elle a également présenté la deuxième édition de *La Tribune du développement*, contenant 12 récits sur le thème du « vert » provenant du concours annuel de récits. Dans la même veine, elle a informé les délégations que le Conseil utilisait pour la première fois les services en ligne écologiques et économiques PaperSmart.

8. L'Administratrice a souligné que 2013 était une année importante pour le PNUD. L'organisation s'employait avec les membres du Conseil à élaborer le prochain plan stratégique du Programme pour 2014-2017, en partant des directives données par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet (EQC). Le PNUD était totalement engagé avec les États Membres dans le débat sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) au-delà de 2015 ainsi que dans le suivi de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (post-Rio +20). Outre ses activités normales, l'organisation a continué de réagir à des problèmes nouveaux, souvent imprévus, au niveau des pays.

9. L'Administratrice a fait remarquer que le PNUD avait adopté une approche différente de l'élaboration de son nouveau plan stratégique, à savoir définir et construire ses services en analysant d'abord les réalités externes qui sous-tendent les conditions du développement, pour déterminer ensuite les atouts et les points faibles du PNUD face à ces réalités. Cette approche avait permis au PNUD de renforcer ses capacités dans des domaines où il disposait d'un avantage comparatif. La nouvelle structure proposée pour le plan stratégique, avec un déplacement axiomatique de la « pratique » vers les « enjeux », est également une expression de sa capacité d'adaptation. Elle a souligné que le développement durable et la lutte contre la pauvreté demeuraient au cœur du mandat du PNUD et a souligné combien il est capital de disposer de manière régulière et prévisible des ressources de base nécessaires à l'accomplissement de son mandat. Pour atteindre ces objectifs, le PNUD s'employait à améliorer la gestion des talents, la cohérence des systèmes de budgétisation et d'établissement de rapports et l'efficacité d'exécution dans un climat peu propice au financement.

10. L'Administratrice a appelé l'attention sur les progrès du PNUD dans les domaines suivants : arrangements de programmation; élaboration conjointe avec l'UNICEF, le FNUAP et ONU-Femmes de budgets intégrés pour 2014-2017 et question connexe de la responsabilité et la transparence en matière de recouvrement des coûts; et rôle dirigeant dans le renforcement de la cohérence et de la coordination du système des Nations Unies pour le développement. S'agissant des résultats des deux rapports d'évaluation (et réponses de l'administration) sur la contribution du PNUD à l'élimination de la pauvreté (DP/2013/3) et son soutien aux pays touchés par des conflits dans le cadre des opérations de paix des Nations Unies (DP/2013/5), le PNUD se félicitait toujours de la sécurité de ses opérations et de leurs résultats et privilégiait l'apprentissage et les échanges de points de vue. Le PNUD demeurait attaché à la transparence et à la responsabilisation, comme en témoignait l'opinion d'audit sans réserve formulée par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU à propos des comptes du PNUD pour 2010-2011.

11. Les membres du Conseil ont dit apprécier le travail accompli par le PNUD et espérer qu'il continuera de jouer un rôle central dans la conduite du système des Nations Unies pour le développement et l'impulsion des progrès dans la mise en œuvre de l'Agenda pour le développement. Il était clair pour eux que l'examen quadriennal complet devait servir de base au plan stratégique du PNUD et que son mandat, conformément à la résolution relative audit examen, consistait avant tout à éliminer la pauvreté et, à cette fin, renforcer les capacités nationales. Ils ont instamment demandé au PNUD de concentrer ses efforts sur les plus démunis, en particulier les pays les moins avancés, et ont souligné la primauté de la maîtrise du

processus par les pays eux-mêmes et des priorités de l'égalité des sexes et de la coopération Sud-Sud.

12. En ce qui concernait le plan stratégique, les membres du Conseil ont approuvé l'approche conjointe du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes en matière de budgets intégrés et de taux harmonisés de recouvrement des coûts. Ils ont appuyé les efforts faits par le PNUD pour redéfinir des paramètres assurant un meilleur équilibre dans le financement des pays de programme. Les membres du Conseil étaient également convenus que le PNUD devait s'engager dans l'appui budgétaire direct et le financement centralisé, dans le respect des paramètres de son plan stratégique et les limites de sa propre expérience. Le Conseil a demandé plus d'informations sur l'approche du PNUD concernant l'analyse de tout l'éventail des risques liés à l'appui budgétaire direct et au financement centralisé et, notamment, les mesures de surveillance. Ils se sont également enquis des évaluations et audits correspondants (voir chap. IV pour un examen complet de ces deux évaluations) et ont félicité le PNUD de sa bonne place dans le classement du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN), qui a estimé que le PNUD disposait d'un solide bureau indépendant d'évaluation.

13. Remerciant les délégations, l'Administratrice a abordé les questions de recouvrement des coûts et de budgets intégrés, en notant que le PNUD s'efforçait de faire preuve de plus d'adaptabilité et de flexibilité dans la couverture de ses coûts. Elle a pris note du fait que le Conseil insistait pour que le PNUD privilégie l'élimination de la pauvreté. Sur l'évaluation de la contribution du PNUD à la lutte contre la pauvreté, elle a souligné que les politiques qui avaient le plus d'effet sur la pauvreté n'étaient pas nécessairement celles qui s'adressaient le plus directement aux pauvres. La réponse de la direction du PNUD à cette évaluation maintenait la validité et la pertinence de l'approche large et multidimensionnelle du PNUD en la matière. En dépit de la bonne place qu'il occupait dans le classement du MOPAN, le PNUD continuait de combler les lacunes éventuelles et s'employait à instaurer et élargir des partenariats innovants. Elle a remercié les délégations qui avaient promis un surcroît de financement au titre des ressources de base, en notant celles spécifiquement consacrées à la coopération Sud-Sud, et a pris note de l'insistance des délégations sur l'intégration de l'égalité des sexes. En conclusion, elle a remercié les membres du Conseil de la confiance qu'ils continuaient d'accorder au PNUD en tant que partenaire privilégié.

Égalité des sexes au PNUD

14. L'Administratrice associée du PNUD a présenté le rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en matière d'égalité des sexes en 2008-2013, y compris le rapport sur l'examen à mi-parcours de cette stratégie.

15. Les délégations ont félicité le PNUD pour l'intégration de l'égalité des sexes dans ses programmes et domaines thématiques, l'ont encouragé à traduire cette intégration sur le plan opérationnel dans le prochain plan stratégique et à promouvoir cette problématique dans l'Agenda du développement pour l'après-2015. Elles se sont félicitées du travail accompli par le Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes pour renforcer la responsabilité de l'organisation quant aux résultats en matière d'égalité et de parité des sexes. Le PNUD devrait renforcer son Équipe de l'égalité des sexes et partager son expérience

avec les autres organismes des Nations Unies. Elles ont insisté sur l'importance de la mise en œuvre du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans la perspective d'une cohérence et d'une responsabilisation accrues. Elles ont demandé que le prochain rapport contienne des renseignements sur les réalisations obtenues et les difficultés rencontrées en matière d'égalité des sexes, ainsi que des données sur les marqueurs de cette égalité. Elles se sont inquiétées du manque de parité parmi les cadres moyens et supérieurs du PNUD et ont demandé des renseignements sur la formation à l'égalité des sexes dispensée aux coordonnateurs et représentants résidents.

16. L'Administratrice associée du PNUD a assuré aux délégations que le Programme intégrait pleinement l'égalité des sexes au nouveau plan stratégique et alignerait la nouvelle stratégie de l'égalité des sexes sur ce plan. Elle a souligné que le PNUD s'employait à accroître l'égalité et la parité des sexes au sein du Programme en adoptant le plan d'action à l'échelle du système et en intégrant l'égalité des sexes aux activités de formation. Le PNUD continuerait de faire rapport sur l'égalité et la parité des sexes et partagerait son expérience avec les autres organismes des Nations Unies.

17. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/1 : Rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes.

III. Programmes de pays et questions connexes

18. L'Administratrice associée du PNUD a présenté les 12 programmes de pays suivants : Afrique du sud, Cameroun, Guinée équatoriale, Libéria et République démocratique du Congo de la région de l'Afrique; Myanmar et Népal de la région de l'Asie et du Pacifique; Émirats arabes unis, Libye et Soudan de la région des États arabes; et Haïti et Nicaragua de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. L'Administrateur adjoint chargé du Bureau régional pour l'Afrique a présenté le projet de programme de pays de l'Érythrée (DP/DCP/ERI/2).

19. Conformément à la décision 2006/36, les 12 programmes de pays suivants, examinés à la deuxième session ordinaire de 2012, ont été approuvés sans objection par le Conseil d'administration, sans qu'il y ait eu lieu de les présenter ou de les examiner : Afrique du Sud, Cameroun, Guinée équatoriale, Libéria et République démocratique du Congo pour la région Afrique; Myanmar et Népal pour la région Asie et Pacifique; Émirats arabes unis, Libye et Soudan pour la région États arabes; et Haïti et Nicaragua pour la région Amérique latine et Caraïbes.

20. Conformément à la décision 2012/22, le Conseil d'administration a examiné et approuvé à titre exceptionnel le programme de pays de l'Érythrée. Le Conseil a également approuvé le programme commun de pays du Pakistan et le programme sous-régional pour les pays et territoires insulaires du Pacifique.

IV. Évaluation

21. L'Administratrice associée du PNUD a présenté ce point. Le Directeur du Bureau de l'évaluation du Programme a présenté l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté (DP/2013/3) et l'évaluation de l'assistance

apportée par le PNUD aux pays touchés par un conflit dans le cadre des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (DP/2013/5). L'Administrateur adjoint chargé du Bureau des politiques de développement a présenté la réponse de l'Administration du PNUD à la première évaluation (DP/2013/4) et l'Administrateur adjoint chargé du Bureau de la prévention des crises et du relèvement a présenté la réponse de l'Administration à la seconde évaluation (DP/2013/6).

22. Les délégations se sont félicitées de la présentation en temps voulu de ces évaluations, qu'elles ont jugées utiles pour relancer le dialogue, tirer des enseignements et préciser les priorités. Elles ont instamment demandé au PNUD de veiller à ce que les recommandations formulées soient intégrées au plan stratégique et que le profit maximal soit tiré de leurs enseignements. Elles ont félicité le PNUD de la bonne place qu'il occupait dans le classement du Réseau MOPAN, qui a estimé que le Programme était une institution dotée d'un bureau de l'évaluation solide et indépendant, ainsi que de pratiques bien établies en matière de contrôle de la qualité des évaluations. Les délégations ont également félicité le PNUD pour sa fonction d'évaluation, qu'elles continueraient de soutenir. Elles ont recommandé au PNUD de continuer de collaborer étroitement avec les parties prenantes nationales et un éventail plus large d'organismes des Nations Unies et à s'intéresser de près à la question de l'égalité des sexes dans les évaluations futures.

23. S'agissant de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté, les délégations ont félicité le Bureau de l'évaluation de son excellent rapport et du choix de la question de la réduction de la pauvreté. Elles ont noté que l'évaluation réaffirmait l'avantage comparatif du PNUD dans la lutte contre la pauvreté, en particulier son rôle dirigeant dans la production d'analyses pour la promotion des OMD et l'élaboration des rapports sur le développement humain et des documents stratégiques de réduction de la pauvreté. Elles ont réitéré que la contribution de l'organisation à la réduction de la pauvreté continuerait de bénéficier de la perspective de l'égalité des sexes.

24. Concernant le débat « ciblé contre global », l'évaluation confirmait que l'atout comparatif du PNUD résidait dans son approche multidimensionnelle et intégrée de la lutte contre la pauvreté. Elles ont appuyé le préjugé en faveur des pauvres en tant que principe directeur pour l'établissement des priorités d'action du PNUD. L'approche du PNUD en matière de lutte contre la pauvreté devrait continuer d'être adaptée aux besoins différents des populations pauvres et replacée dans des perspectives thématiques. Le PNUD devrait continuer de faire fond sur ses atouts en matière de conseil et de renforcement des capacités en amont et veiller à ce que ses interventions aient des effets au niveau de leur exécution.

25. En ce qui concerne le soutien du PNUD aux pays touchés par des conflits, les délégations se sont félicitées des résultats de l'évaluation et de la réponse de l'Administration. Elles ont exprimé leur soutien entier aux interventions du PNUD dans le passage des secours au développement, de par son aptitude à intégrer les approches du développement durable dans les pays en situation de postconflit. Elles ont dit leur satisfaction du travail accompli par le PNUD s'agissant du rôle des femmes dans les situations de postconflit et se sont félicitées de l'accent mis par le PNUD sur le recrutement d'experts et le renforcement des capacités de réaction et d'action du personnel dans les situations de postconflit. Le PNUD pourrait faire davantage dans ces situations pour améliorer la gestion axée sur les résultats et

resserrer les liens entre les opérations et les politiques. Elles ont suggéré de renforcer la collaboration avec les institutions financières internationales.

26. À propos de la coordination dans les situations postconflit, les délégations ont insisté sur la nécessité d'améliorer la coopération avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques de l'ONU ainsi qu'avec les institutions multilatérales. Les délégations ont demandé un complément d'information sur la coopération du PNUD avec des acteurs non onusiens et ont instamment demandé au Programme de collaborer avec les partenaires des Nations Unies en vue d'établir une répartition claire des tâches.

27. L'Administrateur adjoint chargé du Bureau des politiques de développement a dit que le PNUD était parfaitement satisfait des évaluations et veillerait à ce que chaque recommandation soit traitée et appliquée. Les observations des délégations seront reflétées dans le prochain plan stratégique (2014-2017) et feraient du PNUD un partenaire plus fort et responsable. La lutte contre la pauvreté demeurerait au cœur du mandat du PNUD, qui recentrerait mieux son action en faveur des pauvres et s'emploierait à renforcer les liens entre la lutte contre la pauvreté et d'autres domaines d'intervention. Cette approche favorable aux pauvres continuerait d'intégrer la perspective de l'égalité des sexes et la féminisation de la pauvreté. En établissant les priorités concernant les besoins immédiats des populations bénéficiaires, le PNUD s'efforçait de traiter les causes profondes des crises et des problèmes de développement, afin d'éviter qu'ils ne se reproduisent. Il comprenait que l'atout comparatif du PNUD résidait précisément dans son approche multidimensionnelle et globale de la lutte contre la pauvreté.

28. L'Administrateur adjoint chargé du Bureau de la prévention des crises et du relèvement a noté que le PNUD avait collaboré avec ses partenaires pour assurer une répartition claire des tâches et un respect mutuel et pour mettre au point de meilleurs outils d'analyse et d'évaluation des conflits. Le PNUD collaborait avec d'autres organismes des Nations Unies dans des situations postconflit et coprésidait le Réseau international sur les conflits et les situations de fragilité, lieu privilégié pour la collaboration stratégique dans les pays touchés par les conflits. Il a souligné les grands progrès réalisés en matière de collaboration avec les départements susmentionnés de l'ONU, en notant que le mécanisme central de coordination approuvé par le Secrétaire général améliorerait grandement l'action des missions des Nations Unies en permettant de faire appel aux compétences nécessaires pour répondre aux demandes des pays. Le PNUD mettait l'accent sur les domaines où il disposait d'un avantage comparatif, associait le Conseil au traitement de la problématique crises-pauvreté et saisissait les occasions de collaborer à l'échelle mondiale avec des acteurs non onusiens.

29. L'Administratrice associée du PNUD a ajouté que le Programme visait à incorporer une approche multidimensionnelle de l'orientation favorable aux pauvres dans son plan stratégique, position qui était approuvée par les pays de programme. Le PNUD était résolu à relier les activités d'amont et d'aval et choisissait les projets d'aval selon des critères standard : possibilités d'expansion, possibilités de reproduction et contribution à l'élaboration des politiques. La plupart des résultats obtenus par le PNUD se situaient en amont, et les évaluations avaient montré que ces résultats en amont étaient les plus couronnés de succès. L'Administration du PNUD était soucieuse d'instaurer des partenariats plus forts et de collaborer plus étroitement avec des organismes internes ou externes au système des Nations Unies.

30. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a remercié les délégations et l'Administration pour leurs délibérations constructives. Les deux évaluations à l'examen étaient les premières à inclure la réponse de l'Administration, ce qui donnait une image plus transparente et complète de sujets complexes. S'agissant des méthodes, les évaluations futures comporteraient un examen de la question des risques et de celle de l'égalité des sexes et préciseraient la durée couverte par l'évaluation. Toute évaluation étant un « instantané », il était essentiel de saisir la dynamique de l'organisation, ce que le Bureau de l'évaluation s'efforçait de faire par un processus régulier de participation et de débat, en particulier avec le Conseil. Le Bureau de l'évaluation était disposé à fournir des évaluations indépendantes et critiques, et appréciait à sa juste valeur l'espace que le Conseil et le PNUD mettaient à sa disposition pour accomplir sa mission.

31. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/2 : a) Évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté, et réponse de l'Administration; et b) Évaluation de l'assistance du PNUD aux pays touchés par un conflit dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, et réponse de l'Administration.

V. Questions financières, budgétaires et administratives

32. L'Administratrice associée du PNUD a présenté ce point et l'Administrateur adjoint chargé du Bureau des politiques de développement a présenté l'examen de la participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources (DP/2013/7).

33. Les délégations se sont félicitées des conclusions de cet examen et/ou ont noté le succès rencontré par le PNUD dans sa participation à l'appui budgétaire direct. L'examen donnait au PNUD suffisamment matière à continuer ce type d'intervention, qui offrait un champ d'action plus réactif, souple et stratégique et renforçait la pertinence et la réactivité du PNUD en matière de conseil sur les politiques et de perfectionnement des capacités. Elles ont encouragé le PNUD à participer davantage à la mise en commun des ressources, domaine dans lequel l'organisation pouvait prospérer et établir plus efficacement des partenariats et des programmes conjoints.

34. Les délégations ont conseillé au PNUD de participer à l'appui budgétaire direct dans le respect des paramètres établis par son plan stratégique et les limites de ses compétences. Elles ont demandé un complément d'information sur les risques fiduciaires, qui n'étaient pas traités dans l'examen, et sur le type d'évaluation des risques au PNUD. Elles ont demandé des éclaircissements sur la vision à long terme quant à l'appui budgétaire direct et sur la procédure suivie pour décider de recourir (ou non) à cette modalité (évaluation des risques et respect des normes IPSAS), en insistant sur l'efficacité et la transparence nécessaires. Elles ont également demandé un complément d'information sur les incidences de cette modalité sur le dialogue concernant les politiques et sur l'efficacité du développement, et ont encouragé le PNUD à affiner ses orientations et règlements concernant l'appui budgétaire direct.

35. Plusieurs délégations de pays de programme ont vivement soutenu l'appui budgétaire direct, qui améliorerait la circulation et la transparence de l'aide publique au développement et favorisait la réalisation, ainsi que le respect et l'efficacité, des OMD. Elles ont fortement appuyé la modalité de mise en commun des ressources, les évaluations ayant montré qu'elle donnait de bons résultats en matière

d'absorption, de coordination et de mobilisation des ressources budgétaires. Le PNUD devrait envisager de relever le plafond de ressources lorsque les institutions nationales avaient apporté la preuve de leur capacité de gérer; revoir ses modalités de gestion, de comptabilité et d'audit pour assurer leur compatibilité avec les systèmes nationaux; et plaider pour l'adoption à l'échelle du système de l'appui budgétaire direct et de la mise en commun des ressources dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM).

36. L'Administrateur adjoint chargé du Bureau des politiques de développement du PNUD est convenu que la participation du Programme à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources devait demeurer exceptionnel et ne pas devenir un outil d'intervention. Le PNUD aurait recours à ces modalités lorsqu'elles facilitent l'aide aux pays de programme, en particulier à des fins d'amélioration du rapport coût-efficacité et de réduction de la fragmentation. Le PNUD participait à l'appui budgétaire direct dans les domaines prévus par son plan stratégique pour 2014-2017, en évaluant les risques avant d'intervenir pour déterminer la capacité publique en matière de financement et de gestion. Dans certains cas, le PNUD n'était pas en mesure de participer aux délibérations sur les grands enjeux du développement au niveau des pays s'il ne participait pas à l'appui budgétaire direct, raison pour laquelle le PNUD avait formulé cette demande au Conseil en 2008. Dans le cas où les conditions n'étaient pas remplies, le PNUD a fait preuve de sélectivité dans le choix des pays bénéficiaires de l'appui budgétaire direct.

37. Le PNUD ne participait à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources que dans le cadre d'opérations conjointes dans lesquelles le pays de programme et les pays donateurs apportaient des fonds. Le rôle du PNUD consistait à fournir un appui technique dans un environnement de coopération sûr, sans outrepasser son mandat. Le PNUD était disposé à affiner ses orientations et règlements concernant l'appui budgétaire direct et la mise en commun des ressources, s'agissant en particulier de l'évaluation des risques, lorsque le Conseil aurait donné son accord. Le PNUD ne recommandait pas un relèvement du plafond de ressources, qui avait été établi par le Conseil et que le PNUD estimait suffisant en tant qu'instrument de gestion des ressources. Le PNUD continuerait de se fier au suivi et à l'élaboration de rapports au niveau national pour les analyses de l'impact de ces interventions.

38. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/3 : Examen de la participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources.

VI. Arrangements en matière de programmation

39. L'Administrateur adjoint chargé du Bureau des politiques de développement a présenté la note informelle sur les arrangements en matière de programmation.

40. Les délégations ont félicité le PNUD et approuvé les ressources financières et opérationnelles nécessaires pour maintenir sa présence mondiale et sa capacité de venir en aide aux pays de programme, en particulier les pays les moins avancés et ceux à revenu intermédiaire. Elles ont approuvé la politique consistant à adapter la programmation au niveau des pays à la situation propre à chacun d'entre eux. Considérant le risque que des modifications des critères relatifs aux arrangements de programmation puissent modifier les accords antérieurs et avoir des conséquences

préjudiciables pour certains pays, le PNUD a été encouragé à continuer de fournir des ressources et de répondre aux priorités nationales de développement.

41. Les délégations ont apprécié le souci du PNUD concernant son aptitude et sa capacité à réagir aux situations nouvelles en matière de développement. Elles ont toutefois émis des doutes quant à l'intérêt de créer un fonds de réserve distinct et lui ont demandé des éclaircissements sur les critères utilisés pour déterminer quels pays/situations pourraient en bénéficier ou en seraient exclus, considérant en particulier le pourcentage de dotation proposée. Elles ont encouragé le PNUD à tirer parti de l'expérience d'autres organismes des Nations Unies qui s'étaient dotés d'un fonds de réserve. Étant donné l'évolution à la baisse et la fragmentation des ressources de base, le PNUD pourrait utiliser pour d'autres arrangements de programmes les fonds qui auraient été alloués à ce fonds de réserve.

42. Les délégations ont dit apprécier le travail accompli par le PNUD pour établir des budgets intégrés avec d'autres organismes des Nations Unies, étape marquante dans le renforcement du contrôle des résultats. Les ajustements apportés aux arrangements de programmation ont été considérés comme un pas positif pour ce qui est d'élaborer des budgets intégrés et de concentrer l'action du PNUD sur la réduction de la pauvreté et le développement durable. Elles ont vu dans ces ajustements un moyen de contrer l'évolution à la baisse des ressources de base et, par voie de conséquence, une volonté d'accroître l'impact des interventions du PNUD dans les pays de programme.

43. L'Administrateur adjoint chargé du Bureau de la gestion a donné au Conseil l'assurance que le PNUD avait adopté une approche équilibrée, axée sur les résultats et mettant en correspondance les diverses sources de financement et la capacité du PNUD d'être présent. S'agissant du fonds de réserve, le PNUD tenait à inclure un fonds supplémentaire dans sa trousse à outils pour maintenir la concentration sur les résultats. Il était certes difficile de se préparer à des événements imprévus, mais il était vital de disposer des bons outils pour réagir et faire en sorte que le PNUD puisse saisir les occasions favorables pour le développement. Le PNUD demandait la création d'un fonds limité et plafonné qui ferait du PNUD une organisation plus souple et mieux armée pour réagir.

44. L'Administrateur adjoint chargé du Bureau de la gestion du PNUD a appelé l'attention sur la reconnaissance internationale de la nécessité des fonds de réserve. Le PNUD ne pouvait pas modifier ses documents de programmation et les fonds correspondants pour s'adapter à des situations nouvelles nécessitant une réaction stratégique immédiate. Il avait déjà proposé un plafonnement de ce fonds, et les observations des délégations à ce sujet seraient les bienvenues. Le fonds de réserve proposé ne concernait pas les crises relevant de la modalité des montants cibles pour les allocations sur les ressources de base (MCARB)-3. Aucune des propositions relatives au fonds de réserve ou à la présence physique du PNUD ne dérogeait à la décision 2012/28 sur les MCARB-1, qu'il s'agisse des pourcentages ou de la finalité convenus pour ceux-ci. La présence physique faisait déjà parti des décisions relatives aux MCARB-1 et constituait un complément aux modifications de ces montants convenues dans la décision 2012/28.

45. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/4 : Arrangements en matière de programmation du PNUD.

Débat consacré au FNUAP

Observations liminaires du Président du Conseil d'administration

46. Le Président du Conseil d'administration a souhaité la bienvenue aux délégations pour le débat consacré au FNUAP. Soulignant que 2013 était une année capitale pour le développement, il a appelé l'attention sur la difficulté d'honorer les engagements et d'atteindre les objectifs en matière de développement durable tout en assurant un équilibre avec l'environnement. Il a noté que le programme visionnaire du Caire, issu de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), fournissait un schéma pour le règlement des questions sur lesquelles bute la communauté internationale dans sa marche vers l'horizon 2015 des OMD et l'élaboration de l'agenda pour le développement au-delà de cet horizon.

47. Le Président a souligné l'importance de l'examen de la CIPD au-delà de 2014 et noté que, sans un règlement satisfaisant de la question capitale de l'élimination de la pauvreté, la place des êtres humains dans le processus de développement – droits de l'homme, dignité humaine et qualité de vie décente – cesserait d'être centrale. Le Président a souligné que le FNUAP avait un rôle unique à jouer pour aider les pays à atteindre ces objectifs et qu'il incombait au Conseil de soutenir cette organisation, notamment par un soutien politique et financier, des orientations législatives et des conseils stratégiques. Il a félicité le Directeur exécutif du FNUAP pour sa conduite efficace du Fonds dans un environnement économique particulièrement difficile.

Déclaration du Directeur exécutif

48. Le Directeur exécutif a tout d'abord présenté les sincères condoléances du FNUAP au Gouvernement et au peuple brésiliens après le tragique accident et les pertes en vies humaines qui en avaient résulté à Santa Maria (Brésil). Il a ensuite félicité le président et les autres membres du Bureau sortants pour leur excellente direction.

49. Dans sa déclaration (disponible à l'adresse suivante : <http://www.unfpa.org/public/home/exbrd/pid/12129>), le Directeur exécutif a informé le Conseil d'administration des derniers progrès enregistrés dans la mise en œuvre des initiatives qu'il avait décrites au Conseil à la session précédente. Il a centré ses propos sur l'examen de la CIPD au-delà de 2014; le programme de développement pour l'après-2015; l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; le plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017; le budget intégré pour 2014-2017, y compris le recouvrement des coûts; l'évaluation; les liens réciproques entre santé génésique, dynamique de la population et développement; la planification de la famille, y compris le suivi du Sommet de Londres, et la stratégie de planification de la famille du FNUAP; la Campagne pour la réduction accélérée de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA), notamment le dernier sommet de l'Union africaine, au cours duquel les chefs d'État et de gouvernement avaient pris de nouveaux engagements concernant la réduction des décès et des handicaps liés à la maternité en Afrique; la stratégie du FNUAP concernant les jeunes et les adolescents; le vieillissement; la réaction humanitaire; la sécurité du personnel; et l'excellence opérationnelle. Le Directeur exécutif a informé le Conseil de la bonne situation financière du FNUAP, en notant qu'en 2012, le total des recettes avait augmenté de 7,9 % par rapport à 2011. Insistant sur la priorité que le FNUAP a accordée à la responsabilisation et la

transparence, le Directeur exécutif a donné des précisions sur l'adoption des normes IPSAS; l'accent mis sur l'Initiative internationale sur la transparence de l'aide; et le suivi des recommandations du Comité des commissaires aux comptes de l'ONU. Il a noté avec plaisir l'opinion d'audit inchangée formulée par ce comité pour l'exercice biennal 2010-2011.

50. Le Directeur exécutif a souhaité la bienvenue au Directeur nouvellement nommé à la tête de la Division technique; au Directeur du Bureau régional pour l'Afrique occidentale et centrale; au Directeur du Bureau régional pour les États arabes; et au Chef du Groupe du Conseil d'administration et des relations extérieures. Il a assuré au Conseil qu'en 2013, le FNUAP mettrait l'accent sur la production de meilleurs résultats dans ses domaines de base. Le Fonds perfectionnait en outre sa planification stratégique et se montrerait plus responsable et réactif face aux besoins des femmes, des mères et des jeunes.

51. Les délégations ont apporté leur soutien au travail accompli par le FNUAP dans ses domaines d'intervention de base : santé procréative et sexuelle et droit de la procréation; égalité des sexes; et population et développement. Elles ont également apprécié le travail effectué par le Fonds pour répondre à l'aspiration à se développer des pays en développement. Appelant l'attention sur l'urgente nécessité de traiter la question de la mortalité maternelle, les délégations ont applaudi à l'initiative CARMMA. Elles ont aussi félicité le FNUAP de son action face aux difficultés rencontrées par les jeunes. Une délégation a souligné que les préoccupations relatives à la population et à la santé étaient directement liées à la sécurité humaine, en notant le travail mené par le FNUAP sur les projets en rapport avec la sécurité humaine visant à protéger les droits des femmes. On a relevé que les besoins non satisfaits en matière de planification de la famille ne pouvaient être satisfaits que par un engagement collectif chez toutes les parties prenantes. La présidence parle Directeur exécutif du Groupe de référence du planning familial 2020 a été applaudie, de même que l'action du FNUAP dans le domaine du vieillissement. Une délégation a noté qu'elle comptait sur la collaboration continue du FNUAP avec ONU-Femmes, les États Membres et d'autres parties prenantes pour que les droits de la procréation soient bien défendus lors de négociations futures telles que la prochaine session de la Commission de la condition de la femme. Le FNUAP a en outre été félicité pour son action humanitaire en faveur de certaines des populations les plus vulnérables déplacées par les crises en cours en République arabe syrienne, dans la Corne de l'Afrique et au Sahel.

52. Soulignant l'importance capitale de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale (relative à l'EQC), les délégations ont souligné que ce texte devait être appliqué intégralement (et non sélectivement) par tous les fonds et programmes. Elles ont souligné que le nouveau plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 et le budget intégré devraient être guidés et structurés par ladite résolution. Elles ont félicité le Directeur exécutif pour les consultations sans exclusive qu'il avait organisées pour élaborer le nouveau plan stratégique.

53. Certaines délégations ont souligné que des moyens d'évaluation renforcés et pleinement indépendants étaient indispensables pour que toutes les parties prenantes puissent croire en la qualité et l'impact de l'action du FNUAP. Pour cela, il faudrait notamment une délimitation claire des rôles et des responsabilités en matière d'évaluation, d'une part, et de programmation, de l'autre. La franchise et la qualité de l'évaluation thématique du soutien du FNUAP à la santé maternelle ont été

appréciées. Les dirigeants du Fonds ont été félicités pour leur esprit d'ouverture, et les délégations ont émis l'espoir d'un dialogue sur la manière dont les recommandations figurant dans ce rapport allaient servir à améliorer les résultats, s'agissant en particulier des besoins des plus vulnérables en matière de santé maternelle.

54. Les États africains membres du Conseil d'administration ont certes exprimé leur soutien à la révision de la politique d'évaluation du FNUAP, mais en soulignant que les ressources affectées à l'évaluation ne devaient pas entamer celles disponibles pour les activités de programmation.

55. Le Directeur exécutif a remercié les délégations de leurs observations et conseils, s'agissant notamment de l'évaluation thématique du soutien du FNUAP à la santé maternelle sur la période 2000-2011 et de la politique d'évaluation révisée et en évolution du Fonds. Il a donné au Conseil l'assurance que le FNUAP était attaché à une politique d'évaluation garantissant l'indépendance de cette fonction au sein du FNUAP. Le FNUAP était également résolu à assurer un processus consultatif ouvert et transparent avec le Conseil pour la révision de cette politique et suivrait les lignes directrices fournies par le Conseil. En ce qui concernait l'évaluation thématique du soutien du FNUAP à la santé maternelle, il a précisé que l'évaluation couvrait une période de 10 ans (2000-2010) et que le rapport avait été établi en 2011. Notant que le Fonds thématique pour la santé maternelle n'existait que depuis 2008, il a souligné que, depuis 2011, l'axe principal du soutien du FNUAP à la santé maternelle avait beaucoup évolué, l'accent étant plus fortement mis sur la satisfaction des besoins dans le pays et les ressources nécessaires aux bureaux de pays. En outre, au cours de l'année écoulée, le FNUAP avait adopté une approche plus claire permettant de préciser et de renforcer son soutien à la santé maternelle. Il a réitéré que ce qui avait été réalisé avec 51 pays africains au dernier sommet de l'Union africaine témoignait de l'engagement du FNUAP à cet égard.

56. Le Directeur exécutif a dit apprécier les observations des membres du Conseil sur la question du recouvrement des coûts, en notant que le FNUAP, avec les autres organismes concernés, attendait les orientations du Conseil. Il attendait également le débat à venir sur le budget intégré du FNUAP et son plan stratégique pour 2014-2017. Répondant à une question sur l'audit du programme mondial et régional, il a noté que le rapport et la réponse de l'Administration seraient mis à disposition le moment venu. Concernant les effectifs du Groupe des interventions humanitaires, il a donné au Conseil l'assurance que les questions de ressources humaines étaient prises au sérieux et traitées par le FNUAP de manière à assurer une dotation en effectifs appropriée. Il a noté que le FNUAP collaborait avec ONU-Femmes en vue de la prochaine session de la Commission de la condition de la femme. Il a remercié les membres du Conseil pour leur soutien à l'examen de la CIPD au-delà de 2014, en notant que cet examen serait reflété dans l'action du Fonds à cet horizon ainsi que dans le programme de développement pour l'après-2015. S'agissant de la présence du FNUAP dans les pays à revenu intermédiaire, il a noté que celui-ci continuait de se fier au Conseil et au système des Nations Unies. Le FNUAP avait un rôle à jouer dans ces pays et continuerait d'y participer aux débats sur les questions de population et d'autres relevant de son mandat. Il a remercié les délégations de leur soutien et de leurs conseils.

VII. Évaluation

57. Le Chef du Groupe de l'évaluation du FNUAP a présenté l'évaluation thématique du soutien du Fonds à la santé maternelle pour 2000-2011. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a apporté la réponse de l'Administration. Le Directeur exécutif a présenté la politique d'évaluation révisée du FNUAP.

58. Plusieurs délégations se sont félicitées de ce que l'évaluation thématique du soutien du FNUAP à la santé maternelle soit examinée par le Conseil. Soulignant l'importance de cette évaluation, elles ont déclaré que ses conclusions montraient que le FNUAP avait joué un rôle important en matière de santé maternelle dans de nombreux pays en inspirant d'importants changements de politique et en assurant un travail de coordination. Tout en reconnaissant que des mesures avaient été prises pour régler les problèmes identifiés, les délégations ont ajouté qu'un travail supplémentaire était nécessaire, notamment dans des domaines essentiels tels que la dotation en effectifs, la planification et le suivi. Soulignant l'importance capitale de la fonction d'évaluation pour améliorer les résultats, les délégations ont noté que les conclusions de l'évaluation aideraient à l'élaboration du nouveau plan stratégique du FNUAP. Les délégations ont insisté sur la nécessité d'instaurer un lien étroit entre les principales priorités du mandat et de la stratégie et la fonction d'évaluation. Elles ont noté que la réponse de l'Administration serait dorénavant publiée longtemps avant la session du Conseil pour permettre un débat en connaissance de cause sur le suivi et l'application des conclusions des évaluations.

59. Plusieurs délégations ont encouragé le FNUAP à s'en tenir à son domaine d'intervention de base, la santé procréative et sexuelle, et de renforcer son rôle d'expert technique, de partenaire pour le dialogue et de promoteur de politiques dans ce domaine. Reconnaisant que la santé maternelle était un domaine d'intervention complexe, les délégations ont noté qu'il n'y avait pas de baguette magique pour résoudre les problèmes et qu'une approche multisectorielle était nécessaire. Les délégations ont aussi appelé l'attention sur la nécessité de veiller à ce que le soutien à la santé maternelle soit fondé sur les besoins locaux et les stratégies propres à chaque pays; de prendre en compte la chute des taux de natalité dans certains pays; et d'établir des partenariats tant à « l'intérieur » qu'à « l'extérieur » du champ de la santé procréative. Les délégations se sont félicitées de la proposition du FNUAP de présenter un rapport intérimaire au Conseil.

60. Conscientes des grands efforts faits par le FNUAP pour établir un projet de politique révisée de l'évaluation, plusieurs délégations ont fait observer que la fonction d'évaluation était d'une importance capitale pour améliorer les résultats de développement sur le terrain et favoriser l'apprentissage institutionnel. Elles ont félicité le FNUAP d'avoir pris en compte les demandes formulées par les membres du Conseil, notamment dans la décision 2012/26; et d'avoir consulté les autres fonds et programmes pour l'élaboration d'une politique d'évaluation révisée. Les délégations se sont plus particulièrement félicitées du projet de création d'un bureau de l'évaluation indépendant; de la délimitation claire de la fonction d'évaluation par rapport à des fonctions telles que le suivi et l'audit; du financement adéquat et distinct de la fonction d'évaluation; et de l'alignement plus clair sur les normes et règles du GNUE. Les délégations ont encouragé le FNUAP à prendre les éléments suivants en considération pour poursuivre l'élaboration du projet de politique d'évaluation révisée : a) définition claire des rôles et responsabilités des différents acteurs et distinction entre les tâches fondamentales et les tâches connexes en

matière d'évaluation; b) traitement des problèmes de suivi des réponses de l'Administration, information et gestion des connaissances; c) question de la possibilité d'évaluation des programmes et adoption d'un système solide de suivi axé sur les résultats; d) présentation au Conseil d'un plan annuel d'évaluation accompagné d'un rapport annuel sur la fonction d'évaluation; et e) indication claire de la manière dont le rôle du Conseil pouvait être renforcé pour la fonction d'évaluation, y compris une modalité de présentation directe de rapports du Bureau de l'évaluation au Conseil.

61. Notant que la culture de l'évaluation était une composante essentielle du système de gestion axée sur les résultats, une délégation a jugé essentiel que le FNUAP adopte une politique d'évaluation inculquant cette culture. Cette délégation a engagé le FNUAP à inclure dans sa politique d'évaluation révisée les options envisagées pour sa structure institutionnelle, ce qui serait utile pour montrer clairement les changements par rapport à la version de 2009, et indiquer comment ces changements étaient censés régler les questions soulevées dans l'examen effectué par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI).

62. Le Directeur exécutif a remercié les membres du Conseil pour leurs observations relatives à l'évaluation thématique du soutien à la santé maternelle pour 2000-2011, en y voyant une validation du processus que le FNUAP avait lancé en 2011 (à l'issue de l'examen à mi-parcours du plan stratégique) et débouchant sur la mise en place d'un nouveau plan stratégique axé sur la santé maternelle et les jeunes. Il a expliqué que l'un des domaines qui étaient source de frustration dans la médecine, y compris dans ses propres 41 années de pratique médicale, était celui de la mortalité maternelle. Il a souligné combien il importait de reconnaître que les causes profondes de la mortalité maternelle étaient à trouver dans la pauvreté, le manque de moyens de transport, l'absence de décisions rapides ainsi que divers aspects culturels. Il a donné au Conseil l'assurance que le FNUAP continuerait de s'employer à faire en sorte que ces problèmes soient réglés et que l'on sauve la vie des femmes et des jeunes filles. Il a rappelé que l'OMD 5B n'était entré en vigueur à l'échelle mondiale qu'en 2007 et que cet engagement de la communauté internationale n'avait pas été soutenu par des ressources financières. Ce n'était que depuis quelques années que des ressources étaient consacrées à la planification de la famille. Il a souligné que le FNUAP était résolu à aider les États Membres et d'autres partenaires, y compris le groupe H4+ et la société civile, à atteindre le dernier maillon de la lutte contre la mortalité maternelle, afin que les femmes n'aient plus à mourir pour donner la vie.

63. Le Directeur exécutif a remercié les membres du Conseil d'administration de leurs soutien et conseils pour la révision de la politique d'évaluation du FNUAP. Il a noté que les nombreuses consultations et interactions informelles avec les membres du Conseil avaient été très utiles. Il a donné au Conseil l'assurance qu'il était le porte-drapeau de l'évaluation au sein du FNUAP et qu'il veillerait à ce que les préoccupations du Conseil soient clairement prises en compte, s'agissant notamment de l'indépendance de la fonction d'évaluation; de l'identification des rôles et des responsabilités; et des liens avec les normes et règles du GNUE. Il a noté que le dernier projet de politique d'évaluation révisée du FNUAP intégrait des améliorations issues des orientations du Conseil, des consultations avec des organismes frères et d'intenses consultations internes. Il a déclaré que le FNUAP s'engageait à mettre les mandats et rapports d'évaluation à la disposition du public. Il a ajouté qu'il était optimiste quant à la capacité du FNUAP de respecter le délai

fixé par le Conseil pour la présentation de sa politique d'évaluation révisée en vue de son approbation à la session annuelle de 2013.

64. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a remercié les délégations de leurs observations et conseils. Elle a fait remarquer que la réalisation de l'ODM 5 était certes en retard par rapport aux repères qui y sont établis mais qu'entre 2000 et 2011 et depuis, des gains notables en matière de réduction de la mortalité et de la santé des mères avaient été enregistrés dans de nombreux pays. Elle estimait comme les délégations que, pour relever ce défi, il était d'une importance capitale d'identifier et d'utiliser le levier d'un changement transformateur possible. Elle souscrivait à l'idée qu'il était important d'utiliser des partenariats et des méthodes de démultiplication des effets du changement qui soient adaptés à l'ampleur du problème et non à celle des ressources. L'amélioration des méthodes était certes importante, mais il était notoirement difficile d'entreprendre une planification pluriannuelle des programmes sans engagements financiers pluriannuels. Elle a donné au Conseil l'assurance que le FNUAP fournirait la documentation en temps voulu et ferait également rapport sur l'état d'avancement de l'application des recommandations de l'évaluation thématique.

65. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/5 : Évaluation thématique du soutien du FNUAP à la santé maternelle pour la période 2000-2011 et réponse de l'Administration. À l'issue de l'adoption de cette décision, plusieurs délégations, dans une déclaration commune, ont noté que, dans la décision 2013/5, la solution la plus appropriée aurait consisté à conserver la formulation utilisée dans l'évaluation indépendante au lieu de lui substituer une formulation convenue qui n'avait pas le même sens dans ce contexte.

VIII. Programmes de pays et questions connexes

66. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a fait un bref exposé liminaire. Le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique orientale et australe a présenté le projet de programme de pays pour l'Érythrée (DP/FPA/DCP/ERI/4).

67. Conformément à la décision 2006/36, les huit programmes de pays et le programme commun de pays suivants, qui avaient été examinés précédemment, à la deuxième session ordinaire de 2012, ont été approuvés sans objection par le Conseil d'administration, sans qu'il y ait eu lieu de le présenter ou de les examiner : Afrique du Sud, Cameroun, Guinée équatoriale, Libéria et République démocratique du Congo pour la région Afrique; Soudan pour la région des États arabes; Pakistan (programme commun de pays) pour la région Asie et Pacifique; et Haïti et Nicaragua pour la région Amérique latine et Caraïbes.

68. Conformément à la décision 2012/22, le Conseil d'administration a examiné et approuvé à titre exceptionnel le projet de programme de pays pour l'Érythrée.

69. Les délégations de l'Érythrée, du Libéria, du Pakistan et de la République démocratique du Congo ont remercié le Conseil d'administration pour l'approbation de leur programme de pays et ont déclaré apprécier leur partenariat avec le FNUAP et le soutien qu'il leur apporte.

70. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a remercié le Conseil d'administration pour l'approbation des programmes de pays, en remerciant également les États Membres d'apprécier le soutien et le partenariat du Fonds.

71. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/6, par laquelle il a décidé d'examiner et d'approuver à titre exceptionnel les projets de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Égypte à sa session annuelle de 2013.

Débat consacré au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS

IX. Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

72. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP a présenté le rapport du FNUAP sur la suite donnée au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2010-2011 : état de la mise en œuvre des recommandations (DP/FPA/2013/1). L'Administratrice associée du PNUD a présenté le rapport de son organisation sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2010-2011 (DP/2013/8). Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a présenté le rapport de son organisation sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2010-2011 (DP/OPS/2013/1).

73. De nombreuses délégations se sont félicitées de l'opinion inchangée des commissaires aux comptes de l'ONU sur les comptes du FNUAP, du PNUD et de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2010-2011. Elles ont applaudi à la diminution du nombre des recommandations d'audit et aux progrès dans l'application des recommandations relatives aux exercices antérieurs. Elles ont félicité les trois organisations pour les améliorations apportées à la gestion financière, s'agissant en particulier de l'application des normes IPSAS et l'apurement des soldes comptables en suspens. Les délégations ont insisté sur la nécessité de faire davantage d'efforts pour se mettre en conformité avec les règles régissant les achats, la gestion des avoirs et les stocks, et elles ont souligné l'importance du suivi et du contrôle des bureaux de pays.

74. Passant au FNUAP, les délégations ont noté que le rapport du Comité des commissaires aux comptes confirmait que le Fonds avait fait des efforts louables pour remédier aux carences identifiées précédemment en ce qui concernait l'exécution nationale. Les délégations ont noté avec plaisir l'opinion inchangée du Comité sur les comptes du FNUAP. Elles ont déclaré apprécier les efforts faits par le Directeur exécutif pour régler les problèmes systémiques et l'ont félicité de l'intérêt qu'il portait personnellement à l'introduction des changements qui avaient permis les améliorations nécessaires. Elles l'ont en particulier félicité d'avoir présidé le comité de suivi des audits. Elles ont félicité le FNUAP pour ses mesures antifraude et ont déclaré apprécier le fait que les cas de fraude étaient en forte diminution sous l'effet de contrôles internes plus rigoureux. Elles ont demandé un complément d'information sur les modalités de suivi des cas de fraude dans le rapport annuel de l'auditeur interne pour 2012. Elles ont demandé davantage de progrès sur les recommandations non appliquées depuis longtemps pour faire en sorte que suite soit donnée à chacune d'entre elles. Les délégations ont demandé au FNUAP de redoubler d'efforts pour pourvoir plus rapidement les postes vacants et mettre en place une procédure de recrutement plus efficace. S'agissant de l'emploi des soldes inutilisés des fonds d'affectation spéciale, elles ont estimé que le FNUAP devait continuer de solliciter l'autorisation écrite des donateurs pour virer ces soldes à un fonds général conformément aux accords conclus avec les donateurs concernés.

Elles ont noté et approuvé l'adoption par le FNUAP de politiques et procédures révisées en matière d'achats qui étaient essentielles pour la transparence et la responsabilisation. Elles ont instamment demandé au FNUAP de garder ces procédures sous surveillance afin de s'assurer de leur respect continu par tous les services, notamment par le Groupe des services d'achat et les bureaux régionaux et bureaux de pays.

75. Les délégations ont félicité le PNUD pour l'opinion sans réserve du Comité des commissaires aux comptes le concernant. Elles ont approuvé les recommandations du Comité et le plan d'application de ces recommandations mis en place par le PNUD, et ont relevé les progrès accomplis dans l'application des grandes priorités en matière d'audit. Elles ont instamment demandé au PNUD de viser une application à 100% de ses neuf grandes priorités et ont demandé à connaître le taux d'achèvement des recommandations par sujet. Elles espéraient à l'avenir des mises à jour sur l'état d'avancement de l'exécution des projets et l'amélioration de leur gestion au niveau des pays. Les délégations ont déclaré apprécier la nette diminution des cas de fraude et ont demandé au PNUD de veiller à ce que les États Membres lésés soient tenus pleinement informés des progrès de l'affaire lorsque des fonds de donateurs étaient en jeu. Considérant que le montant net des pertes se situait au même niveau que pour l'exercice biennal précédent, le PNUD devrait renforcer sa fonction de surveillance et rendre compte de manière plus détaillée de la suite donnée aux cas de fraude dans son rapport sur les audits et enquêtes internes (DP/2012/13/Rev.1). Les délégations se sont félicitées des efforts faits par le PNUD pour améliorer la responsabilisation, la transparence et l'efficacité en matière d'achats dans l'élaboration de politiques sur les microachats, les délégations de pouvoir et les procédures de contestation des fournisseurs. Notant que les achats étaient un domaine à valeur et risque élevés, elles ont demandé des éclaircissements sur les mesures de mise en œuvre.

76. Plusieurs délégations ont encouragé le PNUD, en coopération avec le FNUAP et les autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUMD), à s'engager de nouveau à prendre des mesures pour faire en sorte que les directives communes pour une politique harmonisée concernant les transferts de fonds (HACT) soient utilisées systématiquement et révisées si besoin est.

77. L'Administratrice associée du PNUD a souligné que l'amélioration de la programmation était l'une des neuf grandes priorités. En matière d'achats, le PNUD était en train d'évaluer les capacités des bureaux de pays en matière d'achats avant d'accorder des délégations de pouvoir, afin d'élaborer une stratégie de renforcement des capacités des bureaux les moins bien dotés dans ce domaine, approche qui serait également suivie pour les cas de fraude. Le PNUD avait les moyens d'enquêter sur les allégations de fraude de la part de fournisseurs et s'était déjà doté d'un comité d'examen des fournisseurs habilité à en éliminer certains de la liste, ainsi que d'un mécanisme de recours de ces derniers. S'agissant de l'harmonisation des transferts de fonds et se référant à un récent rapport d'audit, elle a noté que la révision des outils HACT et l'amélioration de ce système faisait partie des priorités des organisations concernées.

78. L'Administrateur adjoint chargé du Bureau de la gestion du PNUD a noté à propos des microachats que le Programme s'employait à faire en sorte que les personnels concernés obtiennent la certification de responsable des achats conformément aux normes internationales. Le nouveau système d'examen des

fournisseurs n'avait pas encore été saisi de recours, qui seraient transmis par une procédure interorganisations. Étant donné la complexité des cas de fraude et du recouvrement des fonds, le PNUD privilégiait les enquêtes sur les allégations et l'amélioration de la formation aux achats pour instaurer les plus hautes normes professionnelles. Le PNUD s'efforçait de recouvrer les fonds perdus, tâche rendue difficile par le fait que les responsables étaient souvent dans l'incapacité de rembourser et que les poursuites judiciaires étaient coûteuses. Concernant la conception des programmes, le PNUD était en train de renforcer les capacités du personnel en matière de gestion axée sur les résultats et de perfectionner les outils de programmation, et étudierait la possibilité de mettre au point une fiche de contrôle permettant de suivre le taux d'achèvement des programmes.

79. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP a remercié les membres du Conseil d'administration pour leurs observations. S'agissant des contrôles internes et de la gestion des risques dans les bureaux de pays, elle a noté le travail mené conjointement sur l'application du système HACT et les efforts considérables faits par les contrôleurs financiers pour régler et dépasser ce problème. Elle a souligné que la réalisation d'audits conjoints par les organisations pourrait permettre de réaliser des économies. Elle a aussi mentionné l'unité créée en Somalie pour l'évaluation et l'atténuation conjointes des risques, à laquelle le FNUAP venait de se joindre. Elle a noté que le Fonds venait de mettre à jour son cadre de contrôle interne et qu'il avait fait appel à une entreprise extérieure pour l'assurance de la qualité de ce cadre. Par ailleurs, le Comité exécutif du FNUAP avait accéléré l'exécution d'un projet de changement essentiel faisant intervenir des systèmes d'information stratégique qui permettaient de détecter les carences éventuelles de ce cadre dans les bureaux de pays. En ce qui concernait les observations relatives à l'obtention d'une autorisation écrite pour décider de l'emploi des soldes inutilisés des fonds des donateurs, elle a donné au Conseil l'assurance que telle était effectivement la pratique suivie au FNUAP. Elle a demandé aux donateurs d'aider à accélérer le processus, vu le très long délai parfois nécessaire pour obtenir une réponse aux lettres adressées aux donateurs concernés. Concernant les achats, elle a mentionné l'examen approfondi des pratiques d'achat du FNUAP effectué par le Department for International Development (DfID) du Royaume-Uni et les conclusions favorables de cet examen. L'examen par la Commission européenne avait également donné des résultats positifs. Elle a noté qu'à l'instar du PNUD, le FNUAP appliquait les normes internationales de certification à ses responsables des achats. Ces derniers n'avaient accès aux modules d'achat qu'après avoir obtenu cette certification. S'agissant de la demande de complément d'information sur les cas de fraude, elle a indiqué que le FNUAP s'était déjà engagé à fournir cette information dans son rapport annuel d'audit interne. S'agissant des processus de recrutement pour les postes vacants, elle a noté que des progrès considérables avaient été faits. En outre, le module de recrutement électronique permettait d'identifier les blocages et d'y remédier rapidement. En 2012, le taux de vacance de postes avait été ramené de 16,4 % à 14,8 % et le FNUAP était résolu à réduire encore plus ce taux. Elle a souligné que, conformément au plan de l'organisation, le recrutement et la gestion des talents figuraient au premier rang des intentions du FNUAP pour 2013.

80. Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a souligné qu'en 2008, son organisation avait mis en place un mécanisme de recours à l'intention des fournisseurs, baptisé Système indépendant de contestation des adjudicataires, et en avait tiré un bilan mitigé; elle s'attendait à couvrir plus de cas et avait sorti le système du domaine des achats pour éviter les conflits d'intérêts. Le Conseiller général avait examiné les cas qui lui avaient été présentés et avait pleinement informé les parties concernées de son opinion. L'UNOPS était en train de décider s'il fallait publier ces cas sur Internet à des fins de transparence et de publicité auprès des fournisseurs. Il a noté que l'UNOPS avait fixé à 2 500 dollars le plafond pour les microachats, montant qui correspondait aux besoins de l'organisation et était périodiquement réexaminé.

81. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/7 : Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2010-2011.

X. Rapport au Conseil économique et social

82. Au nom du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, l'Administratrice associée du PNUD a présenté le rapport commun de l'Administrateur du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS au Conseil économique et social (E/2013/5).

83. Les délégations ont accueilli le rapport avec satisfaction et estimé souhaitable d'en maximiser la valeur et d'en rationaliser les procédures afin d'en accroître la qualité. Elles ont souligné l'importance du suivi et de l'établissement d'un rapport sur l'application de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale relative à l'examen quadriennal complet (EQC). Elles ont noté que le rapport sur cet examen devait être clair, analytique et informatif, et exigeait une approche plus systématique, structurée, détaillée et transparente qui était absente du rapport commun (E/2013/5). Ce rapport donnait une vague idée de la mise en œuvre globale de l'examen triennal complet (ETC), en mettant l'accent sur les activités exécutées et non sur les résultats obtenus. Les délégations auraient apprécié des renseignements sur les endroits où le PNUD et le FNUAP n'avaient pas été en mesure de s'acquitter de leur mandat concernant l'ETC et d'autres difficultés non résolues. Elles étaient conscientes que la vaste portée du rapport rendait difficile son analyse qualitative approfondie et ont appuyé les efforts faits pour trouver les moyens d'améliorer et simplifier l'établissement des rapports au Conseil économique et social, conformément au processus de réforme en cours et aux directives en vigueur en matière de rapports.

84. Une délégation, se référant au rapport du Secrétaire général sur l'EQC (A/67/93), a noté l'appel à une stratégie globale de repositionnement à l'échelle du système des organismes de développement des Nations Unies en vue d'aligner leur fonctionnement sur les mutations du contexte du développement. Pour relever ce défi, chaque organisation devait concentrer son action sur le renforcement de ses compétences de base et de ses capacités. Le nouveau plan stratégique fournissait l'occasion de prendre les premières mesures propres à répondre à l'appel du Secrétaire général. Il a été souligné que le suivi de l'EQC devait faire partie intégrante des activités opérationnelles des organisations, être un élément essentiel de l'application de leurs plans stratégiques et constituer une priorité aux échelons

les plus élevés de l'administration. Une délégation a souligné combien il importait de trouver des solutions innovantes aux problèmes des pays à revenu intermédiaire et a loué les efforts faits par le FNUAP à cet égard.

85. L'Administrateur adjoint chargé du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD a déclaré que les organisations étaient convenues de s'employer davantage à rendre compte des résultats, à partir de données précises et ciblées. Le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pouvaient envisager de revoir la conception et la finalité du rapport afin d'en accroître l'utilité. L'EQC prévoyait différentes formules de rapport permettant d'assurer une contribution collective des organismes des Nations Unies, s'agissant en particulier des résultats obtenus au niveau des pays. La restitution complète de ces résultats aiderait à améliorer les activités opérationnelles. Le PNUD était disposé à travailler avec les deux autres organismes pour améliorer le rapport.

86. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a indiqué que son organisation était disposée à revoir la conception et le but du rapport présenté au Conseil économique et social. Il a fait remarquer que l'UNOPS avait suivi la formule standard habituelle d'établissement du rapport mais était disposé à collaborer avec le PNUD et le FNUAP pour établir un rapport plus approfondi.

87. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP a noté qu'avec l'adoption du modèle « Unis dans l'action » en tant que modèle de fonctionnement possible, les organisations avaient besoin d'être assurées par le Conseil d'administration qu'il leur était demandé d'être « unies dans le rapport » et non de rendre compte séparément dans des rapports distincts. Le FNUAP était clairement résolu à inscrire les orientations de l'EQC dans son prochain plan stratégique et ferait tous les ans rapport au Conseil d'administration sur l'état d'exécution de ses programmes en tant qu'organisme distinct. Concernant les efforts collectifs du système des Nations Unies, les organisations étaient fermement résolues à élaborer un plan d'action commun pour la mise en œuvre de l'EQC, un plan rigoureux comportant des indicateurs de référence et des seuils assortis de délais précis pour cette mise en œuvre. Les organisations tenaient à faire collectivement rapport à ce sujet et au bon moment, ce qui correspondait probablement à la session du Conseil économique et social. À cet égard, des orientations et conseils de la part du Conseil d'administration étaient nécessaires et des consultations officieuses pouvaient être organisées pour poursuivre cette discussion.

88. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/8 : Rapport commun de l'Administrateur du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS au Conseil économique et social.

XI. Questions financières, budgétaires et administratives

89. L'Administrateur adjoint chargé du Bureau de la gestion du PNUD, au nom des trois organisations, a présenté le plan d'élaboration d'un budget intégré : étude commune des incidences des définitions et classifications des coûts des activités sur les taux harmonisés de recouvrement des coûts (DP-FPA/2013/1-E/ICEF/2013/8).

90. Les délégations ont félicité le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes de leur collaboration à la conception en commun de l'analyse et de la proposition concernant le cadre révisé de recouvrement des coûts. Pour plusieurs délégations, la

mise en place d'un cadre de budgétisation et d'allocation des ressources axé sur les résultats était essentielle pour aligner le budget intégré sur le plan stratégique et les cadres de résultats correspondants. Elles ont demandé une simulation de budget intégré faisant clairement apparaître comment les ressources étaient reliées aux résultats dans le cadre de résultats des plans stratégiques des organisations.

91. Plusieurs délégations ont exprimé leur appui résolu aux principes directeurs du recouvrement intégral des coûts, au prorata des ressources de base et des autres ressources, comme prescrit dans la résolution 67/226 de l'Assemblée générale relative à l'EQC. Elles ont souligné qu'il fallait se conformer pleinement à cet examen. Elles se sont félicitées de ce que le cadre proposé aboutirait à une réduction des subventions croisées entre ressources de base et autres ressources, ce qui signifiait que davantage de ressources de base pourraient être consacrées aux activités de programme et inciterait à contribuer davantage à cette catégorie de ressources. Elles ont noté que les cadres proposés représentaient un important pas en avant vers une répartition plus proportionnée du fardeau administratif entre les ressources de base et les autres ressources, une plus grande transparence et un meilleur rapport coût-efficacité. Elles comptaient que le PNUD, le FNUAP, l'UNICEF et ONU-Femmes introduiraient des changements en interne et entre organisations et en tiendraient le Conseil d'administration informé.

92. En ce qui concernait le taux proposé pour le recouvrement des coûts indirects, on estimait qu'un taux de base de recouvrement des coûts relevé à 9 % se justifiait, compte tenu des rabais consentis pour le financement moins restrictif utilisant les autres ressources ainsi que les contributions des pays de programme. Compte tenu de la décision que le Conseil économique et social allait prendre plus tard dans l'année à propos de la coordination du partage de la charge dans le système des Nations Unies, les délégations ont voulu savoir si les organisations comptaient inclure des coûts comparables dans les calculs futurs relatifs au recouvrement des coûts. Les délégations se sont félicitées de la proposition prévoyant des taux différenciés de recouvrement des coûts, qui favoriserait un assouplissement des contributions liées et une augmentation de celles des pays de programme. Elles ont déclaré que ces taux différenciés devaient être harmonisés entre les organisations afin de promouvoir la collaboration et d'éviter la concurrence. Elles ont approuvé les arrangements de transition proposés pour l'application de la nouvelle méthode qui, tout en faisant place aux pratiques et méthodes de calcul actuelles, irait davantage dans le sens d'une meilleure assignation des coûts, du recouvrement intégral et de la proportionnalité. Une délégation a demandé à connaître le montant des ressources au titre du recouvrement des coûts qui étaient affectés à la programmation.

93. Tout en affirmant que l'amélioration du système de gestion des risques faisait partie des grandes priorités, les délégations ont estimé qu'elle dépassait le cadre du débat sur le budget intégré et le recouvrement des coûts. Elles ont demandé aux organisations de concevoir une approche sans exclusive, structurée et transsystème du traitement de la gestion des risques. Les membres du Conseil d'administration ont souligné l'importance du suivi et de l'établissement de rapports dans la méthode et le cadre nouveaux pour permettre aux différents conseils d'administration de procéder aux ajustements nécessaires et de tirer collectivement les enseignements des difficultés et des avantages.

94. L'Administrateur adjoint chargé du Bureau de la gestion du PNUD, évoquant la question de l'équilibre entre recouvrement intégral des coûts et baisses des subventions croisées entre ressources de base et autres ressources, a expliqué que les mesures d'incitation proposées avaient trait à l'affectation plus souple des contributions et à la durée et au volume des subventions. La gestion de ces fonds est moins coûteuse pour les organisations que la gestion de multiples contributions affectées. Si elles pouvaient avoir des accords de partage des coûts moins nombreux mais plus importants, les coûts correspondants seraient inférieurs. Il a donc proposé de s'accorder sur un taux de 9 % considéré comme équitable, parce qu'instaurant un équilibre entre la position des donateurs et l'évolution nécessaire vers le recouvrement intégral. Cet accord devait faire l'objet d'un examen à mi-parcours pour déterminer si les mesures d'incitation fonctionnaient et réduisaient les coûts.

95. L'Administrateur adjoint chargé du Bureau de la gestion du PNUD, à propos de la recommandation tendant à adopter un taux de recouvrement des coûts de 9%, a noté que les organisations concernées avaient procédé à une analyse longue et complexe pour parvenir au taux proposé de 8 %. L'offre de rabais s'accompagnait d'une réduction des coûts pour les fonds thématiques comme pour les fonds à gros volume. Compte tenu de cette longue analyse, il importait de maintenir le taux de 8 % puis procéder à un examen à mi-parcours afin d'en tirer des enseignements pour la mise en œuvre de la nouvelle politique de recouvrement des coûts et déterminer s'il fallait de nouveau revoir le taux. Il a souligné la nécessité de mettre en place des mesures institutionnelles dans le cadre du passage aux budgets intégrés.

96. La Directrice exécutive adjointe (Gestion) du FNUAP, répondant à la question relative aux approches communes de la gestion des risques, a noté que les organisations utilisaient le Comité de haut niveau sur la gestion pour étudier les approches communes de la gestion des risques dans le système et parvenir à améliorer cette fonction.

97. Le Directeur de la Division des services de gestion du FNUAP a remercié les membres du Conseil d'administration de leurs conseils et de leur forte implication dans cette opération dont l'EQC avait été le moteur. Les équipes des organisations avaient collaboré étroitement et œuvré avec diligence pour établir les données demandées par le Conseil d'administration. Il a souscrit à l'observation selon laquelle la coopération Sud-Sud était d'une importance capitale et a noté que la proposition relative au recouvrement des coûts incluait un taux de 5 % destiné à encourager cette coopération (soit le même taux que pour le partage des coûts avec les gouvernements). Il a donné au Conseil l'assurance que le FNUAP était attaché à la budgétisation axée sur les résultats et que, dans le prochain budget, des liens plus clairs seraient établis entre les ressources et les résultats. Il s'est dit d'accord sur l'importance accordée à la transparence et a noté que le tableau 3 du document en était témoin. Il a souligné l'engagement des organisations en faveur de la coordination au sein du système des Nations Unies et a noté que cet engagement apparaissait également au paragraphe 28 du document. Il a confirmé que la mise en commun des ressources au niveau des pays serait prise en compte. Il a déclaré que l'ensemble du système des Nations Unies attendait les résultats des décisions relatives au recouvrement des coûts par les conseils d'administration des fonds et programmes, le but étant d'assurer l'harmonisation de la méthodologie et des taux par l'entremise du réseau « Finances et budget » et du Comité de haut niveau sur la gestion. Il s'est dit d'accord sur le fait que les arrangements de transition seraient importants. Selon la décision du Conseil d'administration, le taux de recouvrement

des coûts entrerait en vigueur en janvier 2014 et, à mesure que les accords existants avec les donateurs expireraient, le nouveau taux serait appliqué pour la suite. Répondant à une question, il a noté que le recouvrement des coûts indirects était crédité au budget institutionnel, rendant ainsi ces fonds disponibles pour la programmation et la publication de manière transparente.

98. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/9 : Document d'orientation pour un budget intégré, à partir de 2014, et actualisation du recouvrement des coûts.

Débat consacré à l'UNOPS

XII. Déclaration du Directeur exécutif

99. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a souhaité la bienvenue aux nouveaux Président et Vice-Présidents du Conseil d'administration et a émis l'espoir de collaborer étroitement avec eux tout au long de 2013, en particulier sur le nouveau plan stratégique de l'UNOPS pour 2014-2017.

100. Après avoir passé en revue l'action de l'UNOPS en 2012 et ses projets pour 2013, il a indiqué qu'en 2012, l'UNOPS avait connu un accroissement de ses activités dans les pays les moins avancés et les pays touchés par des conflits ou des catastrophes naturelles. Au niveau des pays, l'UNOPS collaborait étroitement avec les équipes de pays des Nations Unies et s'efforçait d'utiliser le personnel et les fournitures locaux, en travaillant avec les autorités locales au renforcement des capacités nationales. L'UNOPS s'efforce d'instaurer des partenariats avec des organisations internes ou externes au système des Nations Unies, à but non lucrative ou commerciales.

101. Pour ce qui est des finances, le passage aux normes IPSAS avait eu des effets préjudiciables sur la capacité d'action de l'UNOPS et sur ses recettes de 2012, même si l'on pouvait craindre pire. Le montant total des transactions sous IPSAS pour 2012 était proche de 960 millions de dollars, encore que, si on comparait avec les opérations antérieures de suivi et d'exécution sous UNSAS (Normes comptables du système des Nations Unies), ce montant se serait situé aux alentours de 1,07 milliard de dollars. Si l'on considérait les nouvelles opérations, la santé de l'UNOPS était bonne, avec 1,35 milliard de dollars de nouveaux projets, soit 10 % de plus que l'objectif, ce qui est un signe clair de forte demande des services de l'UNOPS.

102. En tant qu'organisation qui s'autofinance, l'UNOPS était soucieux de renforcer ses résultats par une gestion financière rigoureuse. En 2012, face à des problèmes identifiés dans l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2010-2013, l'UNOPS avait conçu et était en train d'appliquer un programme de réduction des coûts de 6 millions de dollars dans les structures anciennes, dont 4 millions ont été réinvestis dans des priorités nouvelles, laissant ainsi une économie nette de 2 millions de dollars. Pour atteindre ces objectifs, l'UNOPS avait renforcé son offre de services de gestion des achats et des projets et mis en place une offre de services dans le domaine des infrastructures.

103. Abordant 2013 et le plan stratégique de l'UNOPS pour 2014-2017, l'UNOPS était sur la bonne voie, ouvert au changement et résolu à mieux se recentrer et à devenir plus efficace, transparent et responsable pour ce qui est des résultats attendus par les parties prenantes. L'UNOPS était également résolu à relever le défi de la durabilité, en trouvant le bon équilibre entre les préoccupations sociales, économiques et environnementales. Lors de la conférence Rio +20, l'UNOPS avait inauguré une nouvelle

politique des infrastructures durables et était en train de concevoir un outil de test de la durabilité. L'UNOPS pouvait également se targuer de progrès au chapitre de la transparence en 2011 et 2012.

104. La seule délégation à intervenir a félicité l'UNOPS pour le bon rapport coût-efficacité de son modèle organisationnel et son aptitude à s'adapter aux besoins de ses clients. Elle a souligné qu'il importait de s'attaquer au problème du changement climatique, en particulier ses incidences sur les pays sensibles à ce changement et les petits États insulaires en développement, pour lesquels il représente un risque sécuritaire.

105. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a remercié la délégation de son intervention et a émis l'espoir d'œuvrer avec tous les membres du Conseil d'administration à la définition de la stratégie pour le futur de l'UNOPS.

XIII. Questions diverses

Fonds d'équipement des Nations Unies

106. L'Administratrice associée du PNUD a souhaité la bienvenue au nouveau Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour sa première participation à une session du Conseil d'administration.

107. Les membres du Conseil ont félicité le Secrétaire exécutif du FENU pour sa nomination et ont dit espérer un approfondissement de la mission du Fonds dans les pays les moins avancés. Ils se sont réjouis de la forte croissance récente du FENU et ont approuvé l'accent qu'il mettait sur l'inclusion financière et le développement économique local. Ils ont loué la pratique bien établie du Fonds consistant à procéder avec succès à des investissements moins importants mais plus risqués, que d'autres partenaires pouvaient ensuite reproduire et étendre. Ils ont noté que son mandat unique en son genre consistant à accorder des dons, des prêts et des garanties à des entités infranationales ou du secteur privé mettait le FENU en bonne position pour ce qui était de la réalisation du programme d'action pour l'après-2015. Concernant la mobilisation des ressources, les délégations ont encouragé le FENU à rechercher des solutions/partenariats novateurs avec le secteur privé et les institutions financières internationales, accompagnés de ressources de base plus solides reposant sur un bon recouvrement des coûts. Le Conseil s'est félicité de l'inclusion du FENU dans le plan stratégique du PNUD pour 2014-2016 et ont demandé comment la classification des coûts du FENU figurant dans les arrangements de programmation du PNUD était liée à la collaboration entre les deux organisations.

108. Le Secrétaire exécutif du FENU a donné au Conseil l'assurance que le Fonds continuerait de collaborer étroitement avec les organismes des Nations Unies pour la lutte contre la pauvreté. Sur le recouvrement des coûts auprès de partenaires du secteur privé, le FENU voyait des possibilités d'amélioration dans un éventuel relèvement des taux de recouvrement des coûts. L'inclusion du Fonds dans les arrangements de programmation du PNUD faisait plus largement partie de son inclusion dans le nouveau plan stratégique pour 2014-2016, qui était en accord avec le programme plus vaste convenu par le Conseil. Cette inclusion permettait au FENU de collaborer plus étroitement avec le PNUD dans les pays les moins avancés sans avoir à transférer des fonds entre leurs comptes respectifs.

109. Le Conseil a pris note de l'exposé sur les résultats préliminaires pour 2012 et sur l'état des consultations avec les parties prenantes concernant l'avenir du FENU.

Annexe

Rapport de la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM

A. Mettre en œuvre les décisions issues de l'examen quadriennal complet

1. Le Président par intérim du Conseil d'administration du PAM a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue au Vice-Secrétaire général et aux directeurs exécutifs des six organismes des Nations Unies.

2. Présentant le point à l'examen au nom des six organismes, la Directrice exécutive du PAM s'est félicitée que l'examen quadriennal complet mette l'accent sur l'obtention de résultats et leur mise en évidence ainsi que sur la promotion de progrès équitables au profit des plus vulnérables, tout en favorisant une meilleure rentabilité des activités. Elle a confirmé la ferme volonté des membres du Groupe des Nations Unies pour le développement de donner suite à l'examen quadriennal complet, et a souligné ce qui avait déjà été fait dans ce sens, notamment en indiquant comment les dispositions de cet examen étaient prises en compte dans le nouveau plan stratégique du PAM.

3. Le Vice-Secrétaire général s'est référé aux recommandations clés formulées dans l'examen quadriennal complet et a souligné que celui-ci devrait orienter l'action du système des Nations Unies pour le développement sur le terrain et le préparer à l'après-2015. Il a également réitéré l'engagement pris par le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit intégralement donné suite.

4. Plus de 20 États Membres se sont exprimés, et les thèmes suivants ont été mis en avant :

a) L'avantage comparatif du système des Nations Unies pour le développement dans les pays sortant d'un conflit ou en transition, et la nécessité d'aborder tous les aspects de la gestion des risques;

b) La nécessité de lutter contre les inégalités ainsi que de promouvoir une approche du développement axée sur les droits fondamentaux et des politiques de croissance verte;

c) Le caractère fondamental de la prise en main des opérations par les acteurs nationaux ainsi que du fait que la réforme des Nations Unies doit contribuer à accroître la valeur ajoutée dans les pays plutôt que d'être consacrée à la façon dont le système des Nations Unies pourrait mieux fonctionner « en circuit fermé »;

d) Le nombre de mandats d'action prévus par l'examen quadriennal complet, y compris ceux qui sont assortis de délais, et la nécessité d'établir des priorités et d'assurer un suivi efficace de la mise en œuvre;

e) Un appel en faveur de l'amélioration des niveaux de financement et d'une modification de la répartition des ressources, de base et autres, y compris par le biais de mécanismes de recouvrement des coûts;

f) L'importance qu'il y a à continuer de s'attacher à éliminer la pauvreté. Certains ont insisté sur les problèmes d'inégalité dans les pays à revenu intermédiaire;

g) L'appui à apporter à l'initiative « Unis dans l'action », en tant que modèle à suivre aux fins de la mise en œuvre;

h) Le renforcement de l'orientation sur les résultats, et la nécessité d'établir des principes solides touchant la communication de l'information, y compris pour ce qui est de la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet;

i) La nécessité de consolider le système des coordonnateurs résidents et de partager la charge des coûts de coordination;

j) Un appel en faveur de l'accélération des progrès accomplis en matière de simplification et d'harmonisation des modes de fonctionnement, en réglant les problèmes de goulets d'étranglement au niveau des sièges;

k) La nécessité de maintenir l'autorité décisionnelle des conseils d'administration et l'importance du rôle joué par les commissions régionales;

l) La nécessité de se rapprocher des organes du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies;

m) La nécessité de renforcer la culture de l'évaluation, y compris au niveau des pays.

5. Les membres du Conseil d'administration du PAM se sont exprimés collectivement et ont indiqué que l'élimination de la faim était une priorité pour l'ensemble des membres du PAM; ils ont également évoqué le double mandat du Programme, qui intervient à la fois lors de situations d'urgence et dans le cadre du développement. Le représentant du Conseil a également souligné qu'il fallait intégrer les enseignements tirés dans le programme pour l'après-2015.

6. Répondant en premier, l'Administratrice du PNUD a insisté sur l'importance de l'élimination de la pauvreté à l'heure de promouvoir le développement durable, et signalé que des changements en interne étaient nécessaires pour mieux parvenir aux résultats escomptés. Elle a évoqué les efforts déployés pour renforcer le système des coordonnateurs résidents et en améliorer la qualité, mais aussi le fait que le système avait besoin de disposer de ressources suffisantes et prévisibles pour aller de l'avant. Le Directeur général de l'UNICEF a souligné les efforts faits pour améliorer la communication de l'information et a demandé que le programme pour l'après-2015 soit axé sur la lutte contre les inégalités. Le Directeur exécutif du FNUAP a évoqué le rôle de chef de file joué par son organisme s'agissant d'élaborer des règles générales et il a indiqué que le FNUAP étudierait de nouveaux modèles opérationnels pour travailler plus efficacement. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a insisté sur l'importance du renforcement des capacités et de la durabilité, et il s'est félicité de l'appel lancé en faveur de l'accélération de la réforme des modes de fonctionnement. La Directrice exécutive du PAM a souligné qu'il fallait tenir compte des différentes modalités de financement des organismes au moment d'adopter le plan de financement du système des coordonnateurs résidents. Le Directeur exécutif adjoint d'ONU-Femmes a conclu l'examen du point en saluant l'importance accordée à la problématique hommes-femmes et aux résultats dans l'examen quadriennal complet. Il a souligné la pertinence d'une approche axée sur les droits pour aller de l'avant, et il a reconnu que l'examen quadriennal complet

constituait une invitation au changement à l'appui d'une plus grande cohérence du système.

B. Mettre à profit la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire

7. Le Président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a souhaité la bienvenue aux représentants des six organismes des Nations Unies et aux deux conférenciers invités. Présentant le document d'information au nom des six organismes, le Directeur général de l'UNICEF a souligné que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire connaissent une croissance organique, qu'elles constituent des composantes clés des solutions à apporter à des problèmes mondiaux, et que les organismes des Nations Unies disposent d'un énorme potentiel pour jouer un rôle de facilitation constructif.

8. Des exposés ont été faits par les deux conférenciers invités : Macharia Kamau, Représentant permanent de la République du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies, et John Ohiorhenuan, professeur à l'Université Columbia.

9. Ensuite, 12 délégations d'États Membres ont soulevé les points suivants :

a) La coopération Sud-Sud ne remplace pas la coopération Nord-Sud et a ses propres principes de base. L'examen quadriennal complet fournit des orientations essentielles sur la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Étant distinctes, celles-ci nécessiteront des mécanismes d'appui différents;

b) Si la coopération Sud-Sud est déjà très fructueuse, elle pourrait cependant l'être beaucoup plus. Le système des Nations Unies devrait intervenir pour renforcer encore les capacités des pays du Sud. Le potentiel des arrangements régionaux pour ce qui est de promouvoir la coopération Sud-Sud devrait être exploité plus avant;

c) Il est nécessaire de disposer d'un plan directeur exhaustif des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, afin de recueillir les bénéfices rendus possibles par les avantages comparatifs du système. Les directives des différents organismes devraient concorder avec celles de l'ONU, afin d'améliorer la coordination au niveau des pays;

d) Tous les organismes devraient chercher à développer les stratégies visant à encourager le secteur privé à appuyer la coopération Sud-Sud, ainsi qu'à trouver des moyens d'améliorer la communication de l'information et l'évaluation;

e) Il faudrait continuer de renforcer le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud.

10. Les représentants des six organismes des Nations Unies ont formulé les observations suivantes :

a) Premier à intervenir, le Directeur exécutif du FNUAP a souligné que la nouvelle donne en matière de développement, en vertu de laquelle les pays en développement coopèrent de plus en plus dans ce domaine, repose sur les principes de solidarité, d'équité, d'égalité et d'appropriation nationale;

b) Les six organismes ont réaffirmé le rôle exceptionnel du système des Nations Unies à l'heure de mettre à profit la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire;

c) La coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire sont devenues des mécanismes de développement fondamentaux et les six organismes les ont incorporées dans leurs plans stratégiques et opérationnels. Des efforts sont faits pour accroître cette intégration;

d) De nombreux exemples récents illustrent le succès obtenu par chacun des six organismes s'agissant d'appuyer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Pourtant, les réussites actuelles ne donnent qu'une faible idée de ce qu'il est possible d'accomplir;

e) L'engagement des organismes des Nations Unies au niveau régional continue d'évoluer afin de mieux appuyer la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire;

f) L'expansion de la coopération Sud-Sud soulève des questions touchant la possibilité de faire entendre sa voix et d'être représenté de manière appropriée dans les conseils d'administration, et concernant également le financement; cela pourrait nécessiter des débats officiels;

g) Il est possible d'encourager la participation du secteur privé en faisant la promotion des partenariats public-privé fructueux qui profitent aux communautés, et en encourageant le respect des normes et des règles internationales;

h) Les rapports sur les résultats devraient tenir compte du fait que les initiatives Sud-Sud relèvent des pays partenaires, et non des organismes des Nations Unies. Mettre l'accent sur la communication de l'information et l'évaluation permettra de garantir une valeur ajoutée.

11. Résumant les débats, le Directeur exécutif de l'UNOPS a constaté que tous les organismes avaient clairement reconnu le rôle joué par les Nations Unies s'agissant de faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, et l'importance qu'il y avait à généraliser ces efforts. Le Président du Conseil d'administration d'ONU-Femmes a conclu en soulignant que la coopération Sud-Sud constituait un moyen efficace, efficace et sans exclusive d'opérer les changements voulus.

Deuxième partie
Session annuelle de 2013

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 3 au 14 juin 2013**

I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2013 du Conseil d'administration du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 3 au 14 juin 2013.
2. Le Conseil d'administration a adopté le projet d'ordre du jour et de plan de travail pour sa session annuelle de 2013 (DP/2013/L.2) ainsi que le rapport sur les travaux de sa première session ordinaire de 2013 (DP/2013/9).
3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2013 sont consignées dans le document DP/2013/39 (<http://www.undp.org/execbrd>).
4. Par sa décision 2013/26, le Conseil d'administration a approuvé le calendrier suivant pour ses futures sessions en 2013 :

Deuxième session ordinaire de 2013 : 9-13 septembre 2013.

Débat consacré au PNUD

II. Déclaration de l'Administratrice et projet de plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017

5. Dans son allocution d'ouverture au Conseil d'administration, l'Administratrice, soulignant qu'il est nécessaire que le PNUD s'adapte à un monde en évolution rapide, a noté que la conjoncture en matière de développement était passionnante et mobilisatrice. À ce propos, elle a évoqué l'orientation importante que constituaient le nouveau plan stratégique pour 2014-2017, le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et l'examen politique quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Elle a également décrit brièvement l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'évolution du programme pour l'après-2015 et la manière dont ils sont pris en compte dans le projet de plan.
6. L'Administratrice a présenté un tableau d'ensemble des résultats essentiels de 2012 dans le contexte de l'examen cumulatif de l'exécution du plan stratégique pour 2008-2013 et relevé particulièrement les succès dans les domaines de la réduction de la pauvreté, de la gouvernance démocratique, de la prévention des crises et du redressement, de l'environnement et de l'énergie. S'agissant de l'efficacité institutionnelle au cours des cinq dernières années, elle a constaté des améliorations en matière de recrutement, de transparence, de respect du principe de responsabilité ainsi que dans les mécanismes de planification interne. En outre, elle a évoqué les conclusions de l'évaluation indépendante du plan stratégique.
7. Présentant le projet de plan stratégique, l'Administratrice a remercié les membres du Conseil d'administration et la communauté des États Membres au sens large de leur participation active et constructive au processus de rédaction. Elle a souligné les principaux objectifs du plan, évoquant la vision, les résultats escomptés, les domaines d'activité, les partenariats, les mesures de transformation institutionnelle ainsi que le projet connexe de couplage des résultats et des ressources. Elle a souligné les domaines d'activité sur lesquels le nouveau plan

serait centré, aux fins de son adoption finale à la deuxième session ordinaire de 2013.

8. En ce qui concerne le financement, l'Administratrice a remercié les donateurs du PNUD qui avaient maintenu leurs contributions, en dépit de problèmes budgétaires et autres. Elle a rappelé la nécessité de disposer d'une masse critique et prévisible de ressources de base et d'améliorer les autres ressources. Elle a indiqué où en étaient la divulgation des rapports d'audit et les autres initiatives de transparence et de respect du principe de responsabilité. Pour conclure, elle a évoqué la détresse qui demeurait le lot de la population de la République arabe syrienne et annoncé le rôle que jouerait le PNUD dans un appel en faveur d'une intervention plus générale face à la situation, concernant entre autres un appui aux pays voisins touchés.

9. La Conseillère principale responsable du Groupe de la stratégie et du changement a décrit les principales modifications du projet de plan, à savoir : a) un ciblage plus poussé, avec une vision unique de l'élimination de la pauvreté et de la réduction de l'inégalité et de l'exclusion; b) la diminution du nombre des résultats escomptés, ramenés de 25 à 7; et c) une définition plus précise des objectifs au niveau des pays, quatre résultats au maximum étant retenus par programme de pays. Les États Membres avaient fait connaître, entre autres, leur souhait : a) que la vision stratégique soit précisée; b) qu'une plus large place soit faite à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire et que ces formes de coopération soient systématiques; c) que des relations soient établies entre le projet de plan et les documents des Nations Unies et les accords internationaux; d) que soit exposés plus clairement les domaines et l'ampleur des activités, en particulier en matière de transformation structurelle; e) que des références plus précises soient faites à la création d'emplois et aux moyens d'existence; f) qu'une distinction plus nette soit établie entre les catastrophes et les conflits et qu'une plus large place soit faite à la prévention des conflits; et g) que les résultats hérités du précédent plan soient utilisés aux fins de l'établissement de rapports, à part des sept groupes de résultats en matière de développement du projet de plan. La Conseillère spéciale a annoncé que le prochain projet de plan serait prêt fin juin, après quoi des consultations seraient organisées et le texte définitif du projet, ainsi que le couplage des résultats et des ressources et le cadre intégré seraient présentés au Conseil d'administration avant la deuxième session ordinaire de 2013.

10. Dans leurs observations générales, les délégations se sont félicitées de la reconduction de l'Administratrice pour un deuxième mandat, soulignant les progrès qu'elle avait réalisés au cours des dernières années en transformant le PNUD en une organisation plus stratégique, axée sur les résultats, transparente et respectueuse du principe de responsabilité. S'agissant du rapport annuel, elles ont demandé que les futurs rapports soient plus analytiques et exposent plus en détail les résultats, préconisé le renforcement de l'efficacité institutionnelle et noté que l'apprentissage était la clef de la transformation du Programme. Elles ont sollicité davantage de renseignements sur les résultats du plan d'activité pour 2012 et sur les priorités annuelles du Programme ainsi que sur les plans d'application du principe de la responsabilité sectorielle à la fourniture de services d'appui mondiaux et régionaux. Quelques délégations ont demandé des explications au sujet des recommandations du Corps commun d'inspection auxquelles il n'avait toujours pas été donné suite.

11. Les délégations se sont déclarées préoccupées par le déclin continu des ressources ordinaires et le fait qu'on compte excessivement sur les autres ressources qui sont préaffectées et dont l'utilisation est restreinte. Dans ce contexte, elles ont demandé davantage d'informations sur les efforts et les stratégies d'appel de fonds, dans l'éventualité où les contributions aux ressources de base seraient insuffisantes. Elles ont invité les États Membres à augmenter les ressources de base et à faire en sorte que les autres ressources puissent être utilisées avec davantage de souplesse.

12. S'agissant du projet de plan, les délégations ont félicité le PNUD du processus de consultation participatif et transparent. Elles ont noté avec satisfaction la définition plus précise de la vision stratégique ainsi que la structure et le cadre des sept groupes de résultats en matière de développement et des trois domaines d'activité. Dans le même temps, elles ont suggéré que les résultats escomptés étaient peut-être trop ambitieux, compte tenu des niveaux estimatifs de financement et ont demandé que le PNUD axe davantage son activité sur les priorités essentielles, compte tenu des perspectives de financement et de son rôle spécifique, recense les activités à abandonner et établisse une division précise du travail avec les partenaires de développement, en particulier en ce qui concerne les objectifs de développement durable et de croissance verte. Les délégations ont émis des doutes quant aux résultats hérités du précédent plan et aux résultats nationaux spécifiques, ce qui risquait, à leur sens, d'affaiblir la portée des sept groupes de résultats en matière de développement inclus dans le projet de plan.

13. Les délégations ont souligné la nécessité de préciser davantage le couplage entre les résultats et les ressources et d'établir un budget intégré qui relierait les ressources de base et les autres ressources aux résultats escomptés. Remarquant que les trois domaines d'intervention étaient très vastes, elles ont souligné que l'évaluation en cours était critique pour garantir que l'action du PNUD vise à obtenir des résultats spécifiques. À ce propos, elles ont insisté sur la valeur d'un bureau de l'évaluation renforcé, de l'emploi d'indicateurs, de données de référence, d'objectifs d'étape et de cibles aux niveaux des produits, des résultats et des incidences et sur celle d'une indication des risques et des défis. Elles ont également demandé une élaboration plus poussée des théories du changement, constatant que certaines évoquaient le rôle du PNUD mais devaient comporter des renseignements plus concrets et axés sur les résultats concernant la contribution du PNUD aux résultats. Quelques délégations ont demandé des renseignements à jour sur l'harmonisation de la terminologie employée dans les fonds et programmes à propos de la conception d'un modèle de résultats, ainsi que sur les efforts déployés conjointement par le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance en vue de renforcer les relations entre les ressources et résultats.

14. Les délégations ont souligné qu'il importait d'employer avec prudence dans le nouveau plan une terminologie qui n'avait pas été approuvée par des instances intergouvernementales et dont on ne saurait considérer qu'il avait été décidé de l'adopter dans le système des Nations Unies pour le développement.

15. Les délégations ont souligné qu'il convenait d'harmoniser le plan avec les mandats intergouvernementaux pertinents. Elles ont insisté sur le fait que l'examen quadriennal complet était le fondement du nouveau plan, en particulier en ce qui concerne sa conception participative de l'élimination de la pauvreté, les obligations assorties de délais, les directives relatives à la mise en œuvre et le partage des

pratiques optimales. S'agissant du programme de développement pour l'après-2015, les délégations ont suggéré que l'examen à mi-parcours du nouveau plan serait l'occasion toute trouvée d'examiner la stratégie de base du PNUD dans ce domaine. Dans le même temps, elles ont souligné la nécessité d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire d'ici à 2015, notamment en mettant à profit les enseignements tirés, en particulier en ce qui concerne la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, et en les intégrant dans le nouveau plan. En outre, elles ont escompté que le PNUD tire parti des documents relatifs à l'économie verte et du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20).

16. Les délégations ont fait des observations générales tendant à ce que le PNUD se penche notamment sur les questions ci-après et à ce que celles-ci soient prises en compte dans les résultats escomptés et dans les domaines d'activité énoncés dans le plan : a) coopération Sud-Sud et égalité des sexes, ces deux secteurs devant avoir davantage d'importance et être intégrés systématiquement; b) définition des femmes en tant que maîtresses de leur destin; c) avantages comparatifs de la gouvernance démocratique, en particulier dans des milieux fragiles et en situation d'après conflit; d) renforcement des capacités nationales en vue d'atténuer et de gérer les conflits et les causes profondes de la violence; e) élargissement de la présence du PNUD dans les pays sujets aux conflits et aux catastrophes naturelles; f) droits de l'homme; g) développement participatif tenant compte du handicap, aux niveaux régional, national et sous-national; h) collaboration du PNUD avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), en particulier en matière de protection des droits des minorités sexuelles. Les délégations ont également invité le PNUD à définir une stratégie de partenariats qui ne se borne pas aux programmes d'aide traditionnels mais fasse une plus large place à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, ainsi qu'à la collaboration avec les institutions financières, en particulier en ce qui concerne les États fragiles et la démarginalisation des femmes.

17. S'agissant des dispositions du projet de plan relatives à l'élimination de la pauvreté, les délégations ont insisté pour qu'une plus large place soit faite aux relations entre la pauvreté et l'environnement, à la transformation économique grâce à la création d'emplois, aux nouvelles technologies, aux microfinancements à l'intention des pauvres et pour que le PNUD prête une attention particulière à la transformation structurelle et à la cadence du changement en Afrique. Elles ont demandé instamment de renforcer les mécanismes relatifs au développement durable et à l'affectation des ressources vers les pays à revenu intermédiaire, où vivent la majorité des pauvres. Dans ce contexte, elles ont demandé d'examiner de nouveaux arrangements concernant la présence physique du PNUD dans les pays à revenu intermédiaire et à revenu intermédiaire supérieur, soulignant l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération trilatérale avec le PNUD aux fins du partage des connaissances et du renforcement des capacités.

18. Les délégations ont fait ressortir la nécessité d'accords de collaboration entre le PNUD et le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, portant notamment sur une division précise des responsabilités et des tâches, notamment en matière d'établissement des rapports, réaffirmé le mandat du Bureau en ce qui concerne le monde entier et l'ensemble du système des Nations Unies et demandé que l'approche opérationnelle du PNUD en matière de coopération Sud-Sud soit fondée sur les conclusions des évaluations. Elles ont déclaré que ces arrangements

devraient faire l'objet d'une décision du Comité de haut niveau pour la coopération Sud-Sud de l'Assemblée générale des Nations Unies.

19. Les délégations ont souligné que le PNUD devait diffuser une culture d'apprentissage et intégrer les conclusions et les recommandations issues de l'évaluation dans le nouveau plan. Les enseignements devaient être appliqués de manière plus transparente et des incitations concrètes devaient être offertes aux fonctionnaires afin qu'ils effectuent les modifications voulues et qu'ils soient récompensés pour leurs innovations, toutes ces activités étant considérées comme essentielles. Les délégations ont instamment demandé que les évaluations fassent une plus large place aux analyses et aux prévisions et que l'Administration réagisse avec plus de rapidité et de souplesse aux conclusions des évaluations

20. Les délégations ont insisté sur le fait qu'il fallait en priorité améliorer les résultats au niveau des pays et se concentrer sur les activités susceptibles d'avoir le plus de retombées sur le développement. Elles ont demandé instamment que les activités répondent à la demande et soient fondées sur les priorités et la maîtrise nationales et que des projets de renforcement des capacités soient conçus avec efficacité et dûment intégrés dans le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, les descriptifs de programme de pays et les plans d'action.

21. Le PNUD a été instamment prié de renforcer l'initiative « Unis dans l'action » afin d'obtenir des résultats plus tangibles à un meilleur coût. Dans ce contexte, les délégations ont suggéré que les domaines ci-après pourraient faire l'objet d'une coordination interinstitutions et être retenus pour suivre l'application des conclusions de l'examen quadriennal complet : a) recensement d'indicateurs et de problèmes transversaux communs et gérables; b) division précise des tâches et des mandats, y compris en matière de résolution pacifique des conflits; et c) promotion de l'harmonisation des pratiques de fonctionnement et des procédures opérationnelles permanentes et passage du stade de l'analyse à celui de la mise en œuvre. Soulignant la nécessité de doter les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies de pouvoirs accrus, les délégations ont souligné que le PNUD, en sa qualité d'administrateur du mécanisme des coordonnateurs résidents, devrait aborder la question de son conflit d'intérêts dans ce domaine, en définissant précisément son mandat dans le nouveau plan, afin de pouvoir mieux exécuter son mandat avec autorité et intégrité.

22. L'Administratrice s'est félicitée des débats instructifs et des réactions positives à l'élaboration du nouveau plan. Un certain nombre d'observations formulées lors des consultations avaient déjà été prises en compte, les autres étant examinées attentivement. Le nouveau plan serait harmonisé avec les conclusions de l'examen quadriennal complet et le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, dans la limite du mandat du PNUD et compte tenu du programme de développement pour l'après-2015, en cours d'élaboration. Soulignant les relations entre la dégradation de l'environnement et l'élimination de la pauvreté, elle a rappelé que le PNUD était l'institution spécialisée des Nations Unies qui réalisait le plus de programmes relatifs à l'environnement et à l'énergie. Le PNUD accorderait davantage d'importance à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, à ses relations avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, aux enseignements tirés et aux recommandations issues des évaluations ainsi qu'aux partenariats et à son rôle de coordination. Pour conclure, l'Administratrice a souligné que le Conseil d'administration constituait un important

jalons sur la voie de l'adoption du nouveau plan, du cadre intégré de résultats et de ressources et du budget intégré, et escompté collaborer avec les États Membres pour atteindre cet objectif.

23. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/11 : « Examen cumulatif du plan stratégique et du rapport annuel de l'Administrateur : exécution et résultats obtenus pendant la période 2008-2012 » ainsi que la décision 2013/12 « Projet de plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017 ».

III. Engagements de financement

24. L'Administratrice associée a présenté ce point en décrivant les mesures prises par le PNUD pour faire face à la diminution régulière des ressources ordinaires et donner suite aux conclusions de l'examen quadriennal complet relatives à l'examen et à la mise en œuvre du nouveau plan. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer a présenté l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de fonds et programmes associés pour 2013 et au-delà (DP/2013/13).

25. Quelques délégations se sont déclarées préoccupées par la diminution de 13,2 % des contributions de 2012 aux ressources ordinaires par rapport à l'objectif retenu, par la baisse du montant total des ressources et par le fait que le Programme compte excessivement sur un petit nombre de donateurs qui fournissent près de 85 % des ressources ordinaires. Elles ont demandé instamment au PNUD d'éviter d'employer les ressources de base pour financer des activités qui devraient l'être par les autres ressources. Étant donné que, dans la conjoncture économique, il était difficile à certains États Membres de justifier le maintien des ressources de base à un niveau élevé, les délégations ont souligné l'importance d'un nouveau plan bien défini comportant une stratégie de mobilisation des ressources qui refléterait les sources diverses de financement et un cadre solide de résultats qui démontrerait la contribution du PNUD et expliciterait intégralement les résultats et l'efficacité des activités.

26. Réaffirmant l'appel lancé par l'Assemblée générale à l'issue de l'examen quadriennal complet, tendant à ce que les États Membres autorisent une utilisation souple des contributions aux autres ressources, harmonisent l'affectation des autres ressources avec les priorités stratégiques des pays de programmes et avec celles du PNUD et augmentent leurs contributions aux ressources de base, les délégations ont demandé instamment que les donateurs traditionnels et les nouveaux venus partagent davantage la charge financière et insisté pour que des progrès soient réalisés dans la définition de la notion de masse critique de ressources ordinaires, avec les autres fonds et programmes. Dans le même temps, elles ont souligné que les pays de programme avaient augmenté leurs contributions aux ressources de base et leur appui aux initiatives et programmes de coopération Sud-Sud réalisés sur leurs territoires, notamment sous forme de contributions en nature telles que la fourniture de locaux à usage de bureaux à titre gracieux.

27. L'Administratrice associée a remercié les délégations de leurs observations constructives. Elle a décrit les mesures prises pour adapter le PNUD à sa mission dans le cadre du prochain plan et évoqué les améliorations en matière de gestion axée sur les résultats et d'établissement de rapports, de collaboration avec les gouvernements des pays de programme et les consultations avec les États Membres.

Elle a souligné les efforts visant à accroître les incidences de l'action du PNUD, notamment en ce qui concerne la possibilité de reproduire les projets ou de les élargir et a souligné l'importance des changements positifs pour tous. Elle a constaté que le budget intégré devrait prendre en compte divers types de contribution aux ressources ordinaires et aux autres ressources et de la solution consistant à recouvrer les coûts et que le recouvrement des coûts pourrait être une solution. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer a exposé les mesures nécessaires pour constituer de nouveaux partenariats et rappelé qu'un financement prévisible était nécessaire pour que le PNUD et ses partenaires entreprennent graduellement les activités définies à l'issue de l'examen quadriennal complet.

28. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/13 « État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2013 et au-delà ».

IV. Rapport sur le développement humain

29. Comme suite à la résolution 57/264 de l'Assemblée générale, le Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain a présenté des informations actualisées sur les consultations relatives à ce rapport.

30. Les délégations se sont déclarées préoccupées par l'emploi de concepts concernant le Sud et la souveraineté nationale dans le Rapport 2013 sur le développement humain et ont souligné qu'il fallait mettre en évidence les succès de développement dans le Sud afin de pouvoir les reproduire et d'apprécier la participation accrue du Sud dans les institutions économiques mondiales. Elles ont réaffirmé qu'il convenait d'éviter d'employer les mêmes normes pour analyser la coopération Sud-Sud et les relations Nord-Sud et de considérer que la coopération Sud-Sud remplace la coopération Nord-Sud. Les délégations ont demandé instamment qu'à l'occasion des rapports futurs, des consultations plus larges soient tenues avec les États Membres représentés à New York et que le rôle du PNUD en matière de promotion de concepts politiques dans le Rapport sur le développement humain soit défini plus précisément.

31. Le Conseil d'administration a pris note des informations actualisées sur les préparatifs et les consultations relatifs au Rapport sur le développement humain.

V. Arrangements de programmation

32. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau de la gestion a présenté ce point. L'Administrateur assistant adjoint et Directeur financier a décrit la suite donnée à la décision 2013/4 du Conseil d'administration relative aux arrangements du PNUD en matière de programmation (DP/2013/37).

33. Quelques délégations ont souligné que l'appui du PNUD devrait être stratégique et permettre de démultiplier les ressources du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) en faisant appel à des tiers, tels que les banques régionales et multilatérales, la coopération triangulaire et les fonds orientés vers le développement. Elles ont insisté sur le fait que le programme Économistes et les services d'appui au développement devraient être centrés sur les interventions

stratégiques, l'assistance technique traditionnelle étant dispensée au niveau du programme de pays. Cela s'appliquait également au Bureau des études sur le développement, dans le contexte du programme mondial. Les délégations ont demandé quel était le montant du projet de budget du FENU, sur quelle base il avait été établi, les incidences sur les ressources de base ainsi que les critères de calcul du budget précédent.

34. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion a réaffirmé que les contributions au FENU permettraient d'intégrer davantage les activités et d'optimiser le mandat du FENU et que le PNUD continuerait d'établir, en collaboration avec le FENU, des projections relatives à la mobilisation des ressources. L'Administrateur assistant adjoint et Directeur financier a exposé les prochaines mesures qui seraient prises pour arrêter la version définitive du projet de budget du FENU afin qu'il soit présenté au Conseil d'administration à la deuxième session ordinaire. Évoquant les critères d'affectation de crédits budgétaires au FENU, il s'est déclaré prêt à accueillir les suggestions d'États Membres quant à la fixation d'un montant approprié.

35. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/18 : « Réponse à la décision 2013/4 du Conseil d'administration concernant les arrangements de programmation du PNUD ».

VI. Évaluation

36. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport annuel sur les activités d'évaluation (DP/2013/16). L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer a présenté la réponse de l'administration.

37. Les délégations ont réaffirmé que l'évaluation était critique pour les résultats et pour la confiance des parties prenantes envers l'activité du PNUD et ont encouragé le PNUD à promouvoir une culture d'évaluation, y compris grâce au cadre intégré de résultats et de ressources du nouveau plan. Elles ont également souligné que le nouveau plan devrait comporter son propre plan d'évaluation. Elles ont suggéré que les futurs rapports sur l'évaluation contiennent une analyse cumulative des conclusions et des recommandations issues des évaluations et des enseignements primordiaux.

38. Les délégations se sont déclarées préoccupées par le nombre élevé des évaluations décentralisées dont la qualité continuait à laisser à désirer, par le faible taux de participation des hauts responsables des opérations sur le terrain au cours de formation à l'évaluation en ligne, par le petit nombre des évaluations sur la prévention des crises et le relèvement et ont rappelé la nécessité de mieux prendre en compte les conclusions de l'évaluation dans le nouveau plan. Elles ont demandé si les États Membres pouvaient accéder à la base de données du Programme concernant les appréciations des résultats et les conclusions issues des évaluations des projets.

39. Les délégations ont souligné qu'il fallait disposer de suffisamment de ressources financières et humaines pour s'acquitter de la fonction d'évaluation, soulignant la faiblesse des ressources allouées et le déclin de la capacité de suivi et d'évaluation au niveau des pays. Elles ont demandé comment le PNUD envisageait

d'atteindre son objectif tendant à porter à 100 % le taux de conformité au plan d'évaluation dans tous les services chargés des programmes.

40. Les délégations ont demandé instamment que soient renforcés l'appui aux capacités d'évaluation nationales ainsi que la coordination avec les organismes des Nations Unies, en particulier dans le domaine des évaluations conjointes au niveau des bureaux de pays et que des rapports soient établis sur ces efforts. Elles ont demandé qu'une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes soit intégrée dans toutes les évaluations indépendantes et dans les rapports sur l'action du PNUD.

41. Les délégations ont encouragé le PNUD à partager ses mécanismes de formation à l'évaluation. À propos de la participation du Bureau de l'évaluation au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, elles ont demandé des renseignements sur les progrès réalisés en matière de renforcement des capacités d'évaluation, d'élaboration de normes communes et de révision du mandat et des méthodes de travail du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation en 2013.

42. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer a exposé les initiatives en cours en vue de renforcer la gestion axée sur les résultats et la culture de l'évaluation au PNUD, réaffirmant la volonté de mettre à profit les conclusions et les enseignements des évaluations au stade de la prise de décisions, en particulier au niveau des pays. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a décrit les activités du PNUD en tant que Coprésident du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, donné des précisions sur l'égalité des sexes en matière d'évaluation et sur les mesures à prendre pour donner suite aux conclusions de l'examen par les pairs récemment organisé par le Bureau de l'évaluation; il est convenu de débattre des résultats de cet examen avec le Conseil d'administration lors d'une réunion informelle. Il a souligné que l'optique du nouveau plan, qui privilégie les résultats, facilitera son évaluation pendant et après sa mise en œuvre.

43. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté les rapports relatifs aux huit évaluations indépendantes ci-après : évaluation du quatrième programme mondial, 2009-2013 (DP/2013/19); évaluation du programme régional pour l'Afrique (DP/2013/21); évaluation du programme régional pour l'Asie et le Pacifique (DP/2013/23); évaluation du programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants (DP/2013/27); évaluation du programme régional pour les États arabes (DP/2013/25); évaluation du programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes (DP/2013/29); évaluation de la contribution du PNUD à la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire (2008-2011) (DP/2013/31); et évaluation du Plan stratégique du PNUD pour 2008-2013 (DP/2013/17). L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer a présenté la réponse de l'administration.

44. Les délégations auraient souhaité que toutes ces évaluations comportent une analyse plus détaillée des structures et ressources actuelles et des incidences potentielles de la diminution du financement des ressources de base; elles se sont demandé si l'équilibre entre l'investissement des ressources et la structure des centres régionaux était judicieux et dans quelles circonstances les résultats pâtiraient de la diminution des ressources. Elles ont également sollicité des précisions quant aux mesures envisagées et aux délais spécifiques dans lesquels l'administration reprendrait aux évaluations des programmes régionaux.

45. Les délégations ont estimé qu'il apparaissait que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire au PNUD se bornaient à parer au plus pressé et étaient fragmentées et circonstancielles. Elles ont souligné qu'il faudrait, entre autres : a) fournir un encadrement accru aux niveaux régional et national; b) élaborer une stratégie globale du PNUD en matière de coopération Sud-Sud pour guider l'intégration dans tous les programmes; c) améliorer la cohésion de l'équipe de direction du PNUD; et d) prendre en compte les recommandations de l'évaluation dans le nouveau plan. Elles ont demandé que le PNUD applique d'urgence les recommandations de l'évaluation et du Corps commun d'inspection tendant à élaborer des arrangements de collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud, qui pourraient notamment prendre la forme de directives opérationnelles et de mécanismes d'appui à la coopération Sud-Sud aux niveaux régional et national ainsi que de structures hiérarchiques et de responsabilités bien définies.

46. Les délégations ont remarqué qu'il fallait en priorité améliorer les résultats administratifs et ceux des opérations au niveau des pays pour résoudre le problème que constituent les projets de faible ampleur sans incidences plus générales ou sans lien avec les processus politiques nationaux. À cet égard, elles ont souhaité que soient établies des stratégies explicites de mise en œuvre, comportant des directives à l'intention des responsables et un système qui permettrait au personnel de direction de vérifier l'état d'avancement des projets et de faire des ajustements pour surmonter les problèmes. Elles ont souligné la nécessité d'une harmonisation accrue entre programmes des bureaux de pays, demandes nationales et résultats stratégiques au niveau du Programme et suggéré qu'un examen des ressources financières et humaines au niveau national porte notamment sur la définition précise des fonctions. Elles ont demandé que les programmes régionaux soient intégrés dans les cadres de résultats au niveau des pays et souligné le rôle fondamental des programmes mondiaux et régionaux en matière d'appui aux bureaux de pays.

47. En ce qui concerne les programmes mondiaux et régionaux, les délégations ont constaté avec préoccupation que les services consultatifs mondiaux tendent à remplacer les effectifs des bureaux de pays. Elles se sont félicitées de l'élaboration d'une stratégie institutionnelle pour orienter les services consultatifs et ont demandé que le PNUD procède à une répartition rationnelle des ressources en matière de services consultatifs aux niveaux national, régional et mondial et qu'une nette distinction soit établie entre les fonctions d'ordre politique et les compétences consultatives ou techniques. Elles ont souligné la nécessité d'une coordination entre programmes mondiaux et régionaux pour éviter les doubles emplois et renforcer les synergies.

48. Au sujet de l'élaboration de nouveaux programmes régionaux et de leur inclusion dans le nouveau plan, les délégations ont demandé d'intensifier la coopération avec les États Membres des diverses régions en matière de définition des priorités et des activités, de mobilisation adéquate des ressources et s'agissant des problèmes transfrontaliers et nationaux. Elles ont fait valoir que les nouveaux programmes mondiaux et régionaux devraient être harmonisés avec le nouveau plan.

49. L'Administratrice assistante et Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer et le Directeur du Bureau de l'évaluation ont réaffirmé qu'il était important de tirer des enseignements des évaluations et de maintenir un franc dialogue avec le Conseil d'administration.

50. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/15 : Évaluation du PNUD.

VII. Programmes de pays et questions connexes

51. L'Administratrice associée a présenté ce point de l'ordre du jour. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau des politiques de développement a présenté le rapport sur le programme mondial 2009-2013 : Performances et résultats (DP/2013/14) ainsi que le rapport sur la prolongation des programmes de pays (DP/2013/15). Les directeurs régionaux du PNUD pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes ont donné des précisions sur les programmes concernant leurs régions respectives.

52. Les délégations, sollicitant des analyses plus poussées dans les rapports, comme par exemple une récapitulation des conclusions sur les incidences, ont demandé que le prochain programme mondial comporte un cadre de résultats solide, harmonisé avec le cadre intégré de résultats et de ressources du nouveau plan. Elles ont invité instamment le Programme à renforcer les services consultatifs politiques et techniques et à créer des incitations aux fins de la réforme et de l'appui aux équipes de pays des Nations Unies participant à l'initiative « Unis dans l'action ».

53. Le Conseil d'administration a examiné 10 projets de programmes de pays concernant, pour la région Afrique, le Bénin, le Burundi, la République du Congo, le Niger, le Nigéria, le Rwanda et le Togo, pour la région Asie et Pacifique, le Bhoutan, pour la région États arabes, l'Égypte et pour la région Amérique latine et Caraïbes-Cuba.

54. Le projet de programme commun de pays pour le Rwanda et le projet de programme de pays de l'Égypte ont été approuvés, à titre exceptionnel. Le Conseil d'administration a pris note de la première prolongation d'une année pour l'Afghanistan, l'Angola, le Kenya et le Venezuela. Il a approuvé la deuxième prolongation d'une année des programmes de la Guinée-Bissau et du Mali et la prolongation exceptionnelle d'une troisième année des programmes de Madagascar, de la Tunisie et du Paraguay; il a également approuvé la prolongation de deux ans du programme de la Côte d'Ivoire et celle de deux ans et demi du programme du Soudan du Sud.

55. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/14 : Rapport sur le programme mondial pour la période 2009-2013 et pris note des projets de programme de pays.

VIII. Fonds d'équipement des Nations Unies

56. L'Administratrice associée a introduit ce point en évoquant l'inclusion du Fonds d'équipement des Nations Unies dans le nouveau plan stratégique du PNUD et le renforcement des relations entre ces deux organismes, notamment grâce au mandat financier spécifique du Fonds. Le Secrétaire exécutif du Fonds d'équipement des Nations Unies a exposé les résultats obtenus par le Fonds en 2012 (DP/2013/33) et fait état des consultations avec les parties prenantes relatives au scénario envisageables quant à l'avenir du Fonds. Il a souligné les résultats remarquables en matière de programmation, y compris l'élaboration de nouveaux

instruments de financement aux fins du développement des finances locales, l'expansion des programmes thématiques mondiaux relatifs à l'inclusion financière et les progrès réalisés en matière de partenariats et d'activités promotionnelles. Il a exposé les principaux résultats des consultations tenues avec les parties prenantes, qui ont réaffirmé la valeur du Fonds dans les mécanismes actuels d'aide et recensé des possibilités conformes au mandat du Fonds. Décrivant la méthode qu'il est proposé de suivre pour élaborer le projet de plan stratégique du FENU pour 2014-2017, il a noté qu'on se fonderait sur la version définitive du plan stratégique du PNUD. Le Secrétaire exécutif a remercié la direction du PNUD, les donateurs des secteurs public et privé de leur coopération avec le FENU ainsi que le personnel du FENU de son dévouement inlassable.

57. Les délégations, conscientes du succès avec lequel le FENU avait mobilisé l'appui financier du secteur privé, ont considéré la croissance générale des recettes et de l'exécution comme un témoignage de confiance envers les programmes du FENU. Dans le même temps, elles se sont déclarées préoccupées par le déséquilibre entre les contributions aux ressources ordinaires et les autres contributions. Elles ont souligné que le FENU était tributaire d'un trop petit nombre de donateurs s'agissant des ressources de base et qu'il était difficile d'atteindre une masse critique de financement de base. Dans ce contexte, elles ont appelé l'attention sur l'affaiblissement potentiel de la démultiplication des ressources du FENU et de la programmation dans les pays les moins avancés, alors qu'il faudrait intensifier les efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015.

58. Les délégations ont encouragé vivement les États Membres et les autres donateurs à augmenter leurs contributions aux ressources de base et rappelé qu'à l'issue des consultations tenues avec les parties prenantes, il était apparu que les ressources de base devraient augmenter chaque année au moins de 10 millions de dollars si l'on voulait éviter de se trouver en difficulté. Elles ont souligné la nécessité d'une politique de recouvrement réaliste et souple en ce qui concerne les contributions du secteur privé, soulignant que tous les projets doivent financer leurs dépenses d'administration.

59. Les délégations ont considéré critique l'appui aux futurs entrepreneurs des pays les moins avancés. Elles ont encouragé l'intensification du partenariat avec des organismes de développement tels que la Banque mondiale et avec le secteur privé, notamment dans le cadre d'activités de sensibilisation à l'intention des investisseurs. Un certain nombre de délégations ont demandé que le FENU accroisse son appui aux pays les moins avancés dans le secteur des petites et moyennes entreprises, des nouvelles technologies et de l'investissement public.

60. Le Secrétaire exécutif a remercié les délégations de leurs observations, soulignant qu'elles s'inscrivaient dans la lignée de celles formulées pendant les consultations des parties prenantes et a souhaité que se multiplient les échanges d'informations, les conseils et les contributions. Il a réaffirmé sa confiance dans la poursuite de l'approche multipartite, en particulier à l'occasion de l'élaboration du projet de cadre stratégique du Fonds d'équipement des Nations Unies pour 2014-2017. Il a remercié les donateurs de leur appui indéfectible. L'Administratrice associée du PNUD a ajouté que, dans le cadre du nouveau plan stratégique du PNUD, on s'employait à mettre en place un axe programmatique conjoint et cohérent avec le FENU.

61. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/16 : Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2012 et rapport sur les consultations avec les parties prenantes concernant les scénarios d'avenir pour le Fonds.

IX. Volontaires des Nations Unies

62. L'Administrateur associé, présentant ce point, a constaté que l'évolution des Volontaires des Nations Unies était riche d'enseignements pour déterminer la voie à suivre et a remercié le programme des Volontaires des Nations Unies et le personnel de leurs contributions au PNUD et au système des Nations Unies. Le Coordonnateur exécutif des Volontaires des Nations Unies a présenté le rapport de l'Administrateur sur l'évolution du rôle et de la fonction des VNU depuis le commencement (DP/2013/34). Il a décrit l'histoire des VNU depuis leur origine et l'évolution de leur mandat. Il a souligné que le rapport avait largement contribué à l'élaboration du premier cadre stratégique des VNU (2014-2017), qui sera clair, répondra à des objectifs précis, comportera une planification ciblée, garantira la transparence et la responsabilité des résultats et sera harmonisé avec le plan stratégique du PNUD pour 2014-2017.

63. Les délégations se sont félicitées de ce que le programme des Volontaires des Nations Unies, jadis peu enclin à l'initiative, soit devenu un chef de file mondial en matière de bénévolat au service de la paix et du développement durable, appuyant une large gamme d'activités des Nations Unies, en particulier dans le domaine de la consolidation de la paix. Elles ont incité le PNUD à continuer à associer les VNU à la planification et à la prise de décisions programmatiques et opérationnelles, dans le contexte plus large du développement. Elles ont souligné que les activités devraient correspondre aux besoins effectifs des communautés et permettre d'accroître la motivation, l'initiative et les compétences des bénévoles. Les délégations ont encouragé la participation des VNU aux discussions sur le programme pour l'après-2015, l'intensification de leur action dans le Sud et la mise en œuvre des enseignements tirés de cette expérience.

64. Les délégations ont espéré que le premier cadre stratégique du programme des VNU marquerait un jalon dans l'évolution de l'organisation. Elles ont mis l'accent sur les domaines ci-après : a) contrôle et capacité d'évaluation adéquats et mise à profit des enseignements; b) extension des partenariats aux partenaires non traditionnels; c) harmonisation avec le cycle de planification des autres fonds et programmes. Il était particulièrement important que le nouveau cadre s'accompagne d'une matrice résultats et ressources énonçant des objectifs et des indicateurs réalistes, pour démontrer les incidences de l'action des VNU et son efficacité structurelle et pour faire rapport sur les résultats. Elles ont souligné que les cibles du programme devraient décrire les incidences souhaitées et non pas seulement des produits.

65. Les délégations ont invité les VNU à mettre davantage l'accent sur les programmes destinés aux jeunes bénévoles, dans l'optique du programme quinquennal d'action du Secrétaire général. Elles ont rappelé que les programmes de bénévoles en milieu universitaire avaient été couronnés de succès et qu'il avait été fait appel à des bénévoles à l'occasion de réunions telles que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et dans le cadre de la coopération

trilatérale et ont invité à reproduire de telles initiatives. Elles ont demandé aux États Membres de verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale PNUD/VNU destiné aux jeunes volontaires, entre autres.

66. Les délégations, préoccupées par l'augmentation marginale du nombre des femmes parmi les Volontaires, ont souligné l'importance de la prise en compte systématique de l'égalité des sexes dans le nouveau cadre stratégique et de l'adoption de stratégies afin de combler l'écart entre les sexes dans les organisations qui déploient des Volontaires des Nations Unies, en particulier dans les missions de maintien de la paix. Elles ont demandé des informations sur l'avenir des Volontaires des Nations Unies, une fois leurs missions achevées.

67. Le Coordonnateur exécutif a remercié les délégations de leurs orientations et de l'esprit positif avec lequel elles avaient abordé le rapport et l'élaboration du cadre stratégique. Il a réaffirmé la volonté de centrer l'attention sur les incidences souhaitées dans l'évaluation des résultats de l'activité des Volontaires des Nations Unies. Il a évoqué la collaboration avec les économies émergentes du Sud, les programmes axés sur la jeunesse, les débats relatifs au programme de développement pour l'après-2015 et les bénévoles dans les programmes universitaires. Pour conclure, il a souligné que l'on considérerait de plus en plus le bénévolat comme un « bien public mondial ». L'Administrateur associé a souligné l'attachement à la culture du bénévolat, l'importance qu'a l'évaluation des incidences des activités des bénévoles et a souhaité poursuivre le dialogue avec les États Membres sur l'équilibre entre les sexes.

68. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/17 : Rapport de l'Administrateur sur l'évolution du rôle et des fonctions du programme des Volontaires des Nations Unies depuis le commencement.

Débat consacré au FNUAP

X. Déclaration du Directeur exécutif et rapport annuel du Directeur exécutif

69. Dans sa déclaration (disponible sur <http://unfpa.org/public/site/global/home/exbrd/pid/12130>), le Directeur exécutif a évoqué les progrès et les réalisations en 2012, les défis pour l'avenir et les efforts déployés par le FNUAP pour créer une organisation dont l'action ait plus d'incidences et qui respecte davantage le principe de responsabilité. Vingt ans après la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), la communauté mondiale a affirmé que la santé procréative et sexuelle et les droits liés à la procréation étaient essentiels au développement durable. Il a constaté que l'examen de la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement, mené sous la conduite du FNUAP, offrait l'occasion de contribuer à l'élaboration des futures politiques de la population et du développement aux niveaux national, régional et mondial. La consultation mondiale visait à la fois à faire progresser le programme de la CIPD et à garantir sa pleine intégration dans le programme de développement mondial pour l'après-2015. Le Directeur exécutif a remercié les États Membres de leur appui et des orientations qu'ils avaient présentées pour aider le FNUAP à atteindre les résultats souhaités. Il a examiné plus particulièrement trois domaines : les résultats du programme; la création d'une organisation plus responsable et

l'établissement de relations entre les ressources et les résultats. Il a mis en relief les activités promotionnelles du FNUAP, qui ont aidé à replacer la planification de la famille au premier plan de la scène internationale, notant que la possibilité pour les femmes de choisir d'avoir des enfants et de n'être pas seulement le jouet du hasard transformait les vies, les communautés et les pays. Il a appelé l'attention sur la diminution sensible de la mortalité maternelle dans de nombreux pays, tout en notant que les progrès avaient été inégaux et que l'Afrique subsaharienne continuait à enregistrer des taux élevés de mortalité maternelle. La stratégie humanitaire révisée et les procédures opérationnelles permanentes permettaient au FNUAP d'intervenir avec plus d'efficacité et d'efficacités en cas d'urgence. Constatant les progrès notables en matière de gestion financière, il a noté que l'audit du FNUAP n'était assorti d'aucune réserve.

70. Le Directeur exécutif a décrit les initiatives visant à améliorer les activités du FNUAP, à adopter des innovations et à suivre l'évolution du développement mondial. Le nouveau plan stratégique pour 2014-2017, « œil de la cible », mettait les femmes, les adolescents et les jeunes au cœur même de l'activité du FNUAP. Le FNUAP établira une programmation fondée sur les droits de l'homme pour améliorer la vie des personnes. Le Fonds œuvrera inlassablement pour réduire les besoins non satisfaits en matière de contraception, faire reculer la mortalité maternelle, mettre fin à la transmission du VIH, promouvoir des soins de santé maternelle de qualité, promouvoir la santé procréative et sexuelle des jeunes, militer en faveur des droits liés à la procréation et contribuer à la diminution de la violence sexiste. L'élaboration du prochain plan stratégique pour 2014-2017 et du budget intégré pour 2014-2017 qui l'accompagne, avait bien progressé. Le Directeur exécutif a remercié les États Membres de leur collaboration à ce processus et de leurs observations extrêmement utiles. Il a axé son intervention entre autres sur l'appui à la coopération Sud-Sud, la réponse aux besoins des pays les moins avancés et des pays à revenu intermédiaire, la lutte contre la fistule obstétricale et le plan d'action interne du FNUAP visant à mettre en œuvre la résolution 67/226 de l'Assemblée générale intitulée « Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ». Il s'est félicité de ce que le Groupe de personnalités de haut niveau chargé d'étudier le programme de développement pour l'après-2015 ait prêté de l'attention aux jeunes, à l'égalité des sexes ainsi qu'à la santé procréative et reproductive en tant qu'élément essentiel du développement durable.

71. Les délégations ont rendu hommage au Directeur exécutif pour sa déclaration complète et ses qualités d'animateur. Elles ont félicité le FNUAP pour le rôle de chef de file qu'il avait assumé à l'échelon mondial en aidant les pays à mettre en œuvre le programme d'action de la CIPD, à réaliser l'examen de la CIPD au-delà de 2014 et à élaborer Planification de la famille 2020, en particulier en ce qui concerne la santé procréative et sexuelle et les droits liés à la procréation. Elles se sont prononcées en faveur de l'inclusion des questions relatives à la population dans le programme de développement pour l'après-2015. Elles ont rappelé que le Groupe de personnalités de haut niveau avait mis l'accent sur la démarginalisation des femmes et des filles, notamment sur la cible visant à assurer la santé procréative et sexuelle et l'exercice des droits liés à la procréation. Les délégations ont apprécié les activités promotionnelles mondiales du FNUAP et ses contributions en matière de prévention des mutilations génitales féminines et de lutte contre le VIH et la fistule obstétricale. Elles se sont déclarées préoccupées par le fait que les progrès

concernant l'objectif 5 du Millénaire pour le développement n'aient pas été suffisamment rapides. Constatant avec satisfaction la solidité financière du FNUAP, elles se sont déclarées préoccupées par le déséquilibre croissant entre les ressources ordinaires (ressources de base) et les autres ressources. Elles ont invité le FNUAP à diversifier ses sources de financement.

72. La nécessité de renforcer l'appui du FNUAP aux pays les moins avancés et d'assurer la durabilité des résultats du programme a été soulignée par quelques délégations. Certaines d'entre elles ont souligné la nécessité d'accroître la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Elles se sont félicitées des contributions du Fonds à la cohésion à l'échelle du système et à l'initiative « Unis dans l'action ». La volonté du FNUAP de renforcer son activité humanitaire a été saluée.

73. Soulignant les progrès réalisés en Afrique en matière de réduction des taux de mortalité infantile et maternelle et du taux de prévalence du VIH, le groupe des États d'Afrique a exprimé sa satisfaction au Directeur exécutif et remercié le FNUAP de son appui. Rendant hommage au FNUAP pour sa politique d'apprentissage permanent, le groupe a souligné qu'il fallait mettre à profit les enseignements tirés des évaluations et que les ressources destinées à la programmation ne devraient pas pâtir de l'affectation de ressources à l'évaluation.

74. Les délégations se sont félicitées de l'esprit participatif et de la transparence dont le Fonds avait fait preuve dans l'élaboration du nouveau plan stratégique 2014-2017 et dans la définition plus précise des grands axes du plan. Elles ont souligné qu'il était important de respecter les principes de la maîtrise et de la direction nationale. Elles ont salué l'action menée par le FNUAP pour améliorer la corrélation entre la stratégie et le cadre de résultats du nouveau plan stratégique et escompté recevoir une indication précise des changements pour chaque résultat, y compris une analyse des risques et la valeur ajoutée par les divers types de partenariat. Elles ont été satisfaites de l'orientation stratégique précise énoncée dans « l'œil de la cible ». Elles ont souligné que le nouveau plan stratégique doit tenir pleinement compte des conclusions de l'examen quadriennal complet. Elles ont insisté sur la nécessité de renforcer la programmation conjointe et les partenariats, facteurs de synergie avec les institutions spécialisées et le secteur privé.

75. Les États d'Amérique latine et des Caraïbes ont souligné la nécessité d'une poursuite de la présence du FNUAP dans les pays à revenu intermédiaire et déclaré que la volonté du FNUAP de maintenir des ressources humaines, techniques et financières dans leur région devrait être reflétée dans le nouveau plan stratégique. Ils ont demandé des renseignements sur les incidences du nouveau mode de fonctionnement du FNUAP sur les pays de programmes. Ils ont constaté que la migration internationale et le vieillissement correspondaient au « cœur de la cible » du plan stratégique mais n'étaient pas mentionnés dans le projet de plan stratégique.

76. Quelques délégations, notant l'amélioration de la gestion interne du FNUAP et la qualité et l'efficacité des programmes, ont constaté avec satisfaction que l'audit ne comportait pas de réserves. Elles ont espéré que le FNUAP établirait une analyse des incidences de son nouveau mode de fonctionnement et mécanisme d'affectation de ressources aux pays de programme pour permettre aux États Membres de comprendre les incidences du nouveau plan stratégique. Quelques délégations se sont déclarées préoccupées par des problèmes et des risques concernant le

programme mondial et régional et ont fait valoir qu'un contrôle renforcé du Conseil d'administration était nécessaire.

77. Le Directeur exécutif a remercié les membres du Conseil d'administration de leur appui. Constatant que le FNUAP se trouvait à un tournant, il a souligné qu'il comptait sur l'appui des États Membres pour promouvoir le programme de la CIPD, axé sur les personnes, dans le programme de développement pour l'après-2015. Il a souligné la nécessité de renforcer les progrès sur la voie de la réalisation des objectifs 4 et 5 du Millénaire. Il a remercié le Conseil d'administration pour ses commentaires utiles concernant l'élaboration du plan stratégique 2014-2017, constatant que le FNUAP collaborerait avec les États Membres au sujet du mécanisme d'affectation des ressources et de la mise en œuvre graduelle du plan d'action. Le FNUAP s'employait à résoudre les problèmes soulevés à propos du programme mondial et régional, dont la gouvernance avait été améliorée. Le Directeur exécutif a assuré le Conseil que le FNUAP s'emploierait à renforcer le respect du principe de responsabilité. Il a remercié les membres du Conseil de leur participation à l'élaboration du budget intégré pour 2014-2017. Il a souligné l'attachement du FNUAP aux pays les moins avancés. Il a également affirmé l'attachement du Fonds à une approche de la programmation fondée sur les droits de l'homme. Il a garanti au Conseil que le Fonds demeurerait déterminé à œuvrer dans des domaines tels que les interventions humanitaires, l'égalité des sexes, la violence sexiste, les personnes handicapées et la coopération Sud-Sud. Il a su gré au Conseil d'avoir pris note du rôle de chef de file joué par le FNUAP dans l'initiative « Unis dans l'action » et des efforts déployés par le Fonds pour mettre en œuvre les conclusions de l'examen quadriennal complet. Il a constaté que le FNUAP collaborait avec les États Membres à divers niveaux et apprécié leurs interactions, conseils et appui. Pour terminer, il a remercié le Président, les États Membres et ses collègues du FNUAP.

78. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/19 : Rapport du Directeur exécutif pour 2012 : analyse cumulative des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2013.

XI. Engagements de financement pour le FNUAP

79. La Directrice de la Division de l'information et des relations extérieures a présenté le rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2013 et au-delà (DP/FPA/2013/4). Elle a communiqué des données financières actualisées, notant que la projection générale des recettes au titre des contributions pour 2013 (ressources ordinaires et cofinancement) s'établissait à 986 millions de dollars (dont 470 millions de dollars au titre des contributions volontaires aux ressources de base et 516 millions de dollars au titre du cofinancement). Fournissant des détails supplémentaires sur les ressources de base et le cofinancement, elle a souligné les efforts déployés par le FNUAP pour diversifier et élargir sa base de donateurs.

80. L'unique délégation qui a pris la parole a constaté avec satisfaction que les recettes totales du Fonds avaient atteint leur niveau record. Elle s'est toutefois déclarée préoccupée par le déséquilibre croissant entre les ressources de base et le cofinancement et a invité les États Membres à contribuer aux ressources de base du FNUAP. La délégation chinoise a annoncé qu'en 2013, le Gouvernement chinois

verserait une contribution de 1,2 million de dollars au budget ordinaire du FNUAP (soit une augmentation de 150 000 dollars par rapport à sa contribution de 2012).

81. Le Directeur exécutif a remercié la Chine et tous les États Membres de leurs contributions. Il a noté que le FNUAP était entièrement tributaire de contributions volontaires. Il a promis au Conseil d'administration que le FNUAP emploierait les ressources de manière responsable. Il a remercié le Chef du Service de la mobilisation des ressources et ses collaborateurs pour leurs efforts de mobilisation des ressources. La Directrice de la Division de l'information et des relations extérieures a remercié tous les donateurs de leur appui technique, politique et financier.

82. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/20 : Rapport sur les contributions des États Membres et autres au FNUAP et projection de recettes pour 2013 et au-delà.

XII. Programmes de pays et questions connexes

83. La Directrice exécutive adjointe (programme) a présenté, à titre d'introduction, un panorama des projets de descriptif de programme pour le Bénin, le Congo, Cuba, l'Égypte, le Niger, le Nigéria et le Togo, les projets de descriptif de programme commun pour le Bhoutan et le Rwanda et les prolongations de programme pour l'Afghanistan, l'Angola, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Kenya, Madagascar, le Mali, le Paraguay, le Soudan du Sud, Timor-Leste, la Tunisie et le Venezuela (République bolivarienne du). Elle a fait savoir au Conseil d'administration que le projet de descriptif de programme de la Palestine avait été retiré pour des raisons techniques et serait présenté au Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2013. L'Administrateur chargé du Bureau régional pour l'Afrique australe et l'Afrique de l'Est, le Directeur du Bureau régional pour l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest, le Directeur du Bureau régional pour les États arabes, le Directeur adjoint du Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Directeur du Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique ont donné des précisions sur les programmes de leurs régions respectives.

84. Plusieurs délégations ont constaté avec satisfaction que les programmes avaient été élaborés en étroite consultation avec les gouvernements et parties prenantes intéressés et tenaient dûment compte des plans et priorités des pays. Elles se sont déclarées satisfaites de l'appui et du partenariat fournis par le FNUAP. Les délégations ont évoqué une gamme de questions dans leurs observations sur les divers programmes, y compris la nécessité de réduire la mortalité maternelle, de se pencher sur la santé procréative et sexuelle des jeunes, de renforcer l'accent sur la planification de la famille, et notamment de résoudre le problème des ruptures de stocks, de renforcer les synergies et la coopération avec les autres partenaires de développement, dont la United States Agency for International Development, de renforcer les moyens de collecte et d'analyse des données, d'examiner les problèmes posés par la fistule obstétricale et les mariages précoces et de prêter davantage d'attention à l'égalité entre les sexes et à la prévention de la violence sexiste.

85. Les délégations ci-après ont remercié le Conseil d'administration d'avoir examiné la prolongation de leur programme et le PNUD de son appui : Bénin, Bhoutan, Congo, Cuba, Égypte, Kenya, Niger, Nigéria, Timor-Leste et Togo.

86. Le Conseil d'administration a pris note des projets de descriptif de programme de pays pour le Bénin, le Congo, Cuba, le Niger, le Nigéria, le Togo ainsi que du projet de descriptif de programme commun de pays pour le Bhoutan et des observations les concernant. Le FNUAP transmettra ces observations aux pays concernés pour qu'ils en tiennent compte dans l'établissement définitif des programmes, conformément à la décision 2006/36. À titre exceptionnel et conformément aux décisions 2012/17 et 2013/6, le Conseil d'administration a approuvé les programmes du Rwanda et de l'Égypte. Il a également approuvé les prolongations de programme pour la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, Madagascar, le Mali, le Soudan du Sud et la Tunisie et pris acte des prolongations de programme pour l'Afghanistan, l'Angola, le Kenya, le Paraguay, le Timor-Leste et le Venezuela (République bolivarienne du).

87. La Directrice exécutive adjointe (programme), les directeurs régionaux, l'Administrateur et le Directeur régional adjoint ont remercié le Conseil d'administration de son appui.

XIII. Évaluation

88. Le Directeur exécutif a présenté la politique révisée d'évaluation du FNUAP (DP/FPA/2013/5). Réaffirmant sa détermination personnelle en tant que partisan de l'évaluation au FNUAP, il a souligné que le respect du principe de responsabilité demeurerait une priorité absolue, aussi bien pour lui que pour le Fonds.

89. Une délégation, parlant également au nom de 17 autres délégations, a fait état de leur appui vigoureux en faveur de la politique révisée d'évaluation du FNUAP. D'autres délégations ont également pris la parole. Les délégations ont félicité le FNUAP de cette réalisation majeure et remercié le Directeur exécutif et les hauts fonctionnaires de la collaboration franche, transparente et consultative qu'ils avaient entretenue avec le Conseil d'administration lors de l'élaboration de la politique révisée d'évaluation du FNUAP. Ils ont souligné que la politique révisée permettrait au FNUAP d'obtenir de meilleurs résultats de développement sur le terrain, et que, pour ce faire, l'apprentissage institutionnel, le respect accru du principe de responsabilité et une prise de décisions sur la base des faits étaient cruciaux. Les délégations ont salué entre autres la création d'un bureau indépendant de l'évaluation qui ferait directement rapport au Conseil d'administration, l'affectation de ressources adéquates à la fonction évaluation, la définition précise des rôles et des responsabilités des diverses parties prenantes, l'établissement d'une distinction entre l'évaluation et d'autres fonctions telles que le contrôle et l'audit; le respect et l'application des normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, le renforcement du rôle du Conseil d'administration s'agissant des résultats de l'évaluation et la volonté du Directeur exécutif de promouvoir une culture de l'évaluation au FNUAP. Elles ont également fait des observations sur divers autres aspects, dont la sélection du chef du nouveau bureau de l'évaluation, les rôles et responsabilités des conseillers et bureaux régionaux s'agissant de l'évaluation, tels que décrits dans la politique révisée d'évaluation, la transparence et le partage des connaissances et la nécessité que le FNUAP prenne des mesures de transition en vue d'appliquer la politique.

90. Les délégations ont noté que la politique d'évaluation révisée était la base de la mise en œuvre de la résolution 67/266 de l'Assemblée générale sur l'examen

quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Elles ont également noté que quatre documents importants seraient présentés à intervalles réguliers au Conseil d'administration, dans un ordre logique : a) le rapport annuel du Bureau de l'évaluation sur la fonction évaluation; b) le rapport annuel du Directeur exécutif, dont une partie concernera l'évaluation; c) le plan d'évaluation et sa budgétisation biennale; et d) le budget intégré, y compris le budget administratif du Bureau de l'évaluation. Les délégations ont constaté que le Fonds était déterminé à renforcer la qualité de l'évaluation aux niveaux régional et national. Soulignant que le PNUD doit toujours avoir les résultats à l'esprit, elles ont fait valoir que l'évaluation devrait contribuer à l'amélioration de l'apprentissage et des connaissances aux fins de l'obtention de résultats. Elles ont insisté sur le fait que la fonction évaluation devrait être indépendante, utile et transparente. Elles ont noté qu'à l'occasion du prochain examen, il conviendrait d'étudier la politique révisée et sa mise en œuvre. Elles ont apprécié l'activité du Service de l'évaluation et la manière exceptionnelle dont il s'était acquitté de sa tâche.

91. Le Directeur exécutif a remercié les États Membres de leur engagement constructif. Il a également rendu hommage à ses collègues du FNUAP pour le soin porté à l'élaboration de la politique révisée d'évaluation. Il a souligné que le FNUAP utiliserait l'évaluation pour améliorer la qualité des services fournis aux femmes, aux hommes et aux jeunes.

92. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/21 : Politique d'évaluation révisée du FNUAP.

Débat consacré à l'UNOPS

XIV. Déclaration du Directeur exécutif et examen de son rapport annuel

93. Le Directeur exécutif a présenté le rapport annuel pour 2012 (DP/OPS/2013/2) et le plan stratégique du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour la période 2014-2017 (DP/OPS/2013/3). Il a présenté un aperçu des résultats financiers et opérationnels et attiré l'attention sur l'accroissement des services, en particulier dans les pays à faible revenu et les nations victimes de conflits. Soulignant que le Bureau poursuivait un objectif d'excellence, il a rappelé qu'il était la première organisation au monde à laquelle avaient été décernés les quatre certificats de gestion des projets les plus réputés. Sur le plan stratégique, il a souligné que l'UNOPS visait la durabilité et l'appui des moyens nationaux et que l'accent était mis sur ses domaines de compétence, à savoir la gestion de projets durables, les infrastructures durables et les achats durables. Dans ce contexte, il a signalé que, puisque l'on envisage de privilégier davantage l'emploi des systèmes nationaux, l'UNOPS pourrait peut-être à l'avenir gérer un moindre volume de fonds dans le cadre d'activités de mise en œuvre tout en étendant son rôle consultatif auprès des gouvernements dans ses domaines de compétence. Pour terminer, le Directeur exécutif a réaffirmé sa volonté de dispenser des services qui contribueraient à la coordination avec les organismes des Nations Unies.

94. Les délégations se sont félicitées des résultats atteints en 2012, en particulier après l'examen à mi-parcours de l'actuel plan stratégique. Elles ont encouragé l'UNOPS à continuer d'intensifier ses activités dans les pays les moins avancés et

les pays victimes de conflits et à renforcer son analyse des incidences sur l'égalité des sexes, les mesures de protection de l'environnement et une optique de la gestion des projets reposant sur les droits de la personne. Elles ont demandé des renseignements sur la nouvelle méthode employée pour calculer la réserve opérationnelle de l'UNOPS et sur les plans relatifs à la consultation d'États Membres à cet égard ainsi que sur l'intention d'augmenter le taux de recouvrement des coûts afférents à la fourniture de services consultatifs.

95. Les délégations ont accueilli favorablement le cadre général et les grands axes du nouveau plan. Elles ont suggéré que les capacités nationales soient davantage axées sur, entre autres : a) la préparation aux catastrophes naturelles et la résilience, y compris la reconstruction en mieux; b) l'achat de fournitures médicales pour accroître la qualité, la disponibilité et l'accessibilité économique des services de santé; c) l'application de nouvelles normes relatives à l'environnement; d) la création des conditions qui permettraient aux pays en développement de participer au système d'achats des Nations Unies dans des conditions équitables.

96. Les délégations ont souligné qu'à l'heure où elles s'exprimaient, le système des Nations Unies tendait à s'écarter du système d'achats conjoints qui était inefficace et préoccupant. Elles ont souligné qu'à l'issue de l'examen quadriennal complet, l'Assemblée générale avait demandé au système des Nations Unies d'harmoniser ses pratiques de fonctionnement et d'adopter des approches communes à cet égard et réaffirmé que les achats conjoints permettaient de faire des économies et d'accroître l'efficacité. Elles ont prié instamment l'UNOPS d'employer ses compétences dans ce domaine, demandé un supplément d'information à ce propos et souligné que l'UNOPS avait un grand potentiel d'appui aux efforts interinstitutions.

97. Le Directeur exécutif a réaffirmé sa détermination de collaborer avec ses partenaires aux fins de pratiques durables d'achats conjoints et décrit les mesures prises pour examiner les pratiques optimales en matière d'harmonisation des modes de fonctionnement. Le Directeur exécutif adjoint a exposé la nouvelle politique d'établissement des prix et a sollicité des directives des États Membres concernant l'harmonisation des achats conjoints et des pratiques de fonctionnement. Il a souligné que tout investissement important financé par le solde de la réserve opérationnelle serait effectué en consultation avec le Conseil d'administration. Pour terminer, le Directeur exécutif s'est félicité des consultations avec le Conseil d'administration sur l'avant-projet de budget pour le prochain exercice biennal.

98. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/22 : Rapport annuel du Directeur exécutif de l'UNOP et la décision 2013/23 : Plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2014-2017.

Débat commun

XV. Activités d'audit et de contrôle interne

99. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, le Directeur de la Division des services de contrôle interne du FNUAP et le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS ont présenté leurs rapports annuels respectifs (DP/2013/35, DP/FPA/2013/6 et DP/OPS/2013/4). Le Président

du Comité consultatif du PNUD pour les questions d'audit et le Président du Comité consultatif pour les questions d'audit du FNUAP étaient également présents.

100. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion du PNUD, le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (gestion) et le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS ont présenté les réponses respectives de l'administration des trois organisations.

101. Les délégations ont félicité les trois organisations pour le travail accompli et salué les rapports, y compris ceux du Comité consultatif pour les questions d'audit. Elles se sont également félicitées de la mise en œuvre de la politique relative à la divulgation des rapports d'audit interne. Elles ont demandé des renseignements sur les stratégies appliquées à l'échelle de l'organisation pour corriger les carences en matière d'achats, de contrôle des projets et de gestion des biens et sur l'ampleur de l'initiative d'appui aux bureaux de pays. Elles ont également souligné qu'il fallait que les organisations présentent chaque année des données cohérentes sur les allégations, les enquêtes et les résultats pour que les États Membres puissent suivre les progrès. Elles ont demandé que les mentions d'audit soient incluses dans chacun des rapports d'audit pour identifier nettement ceux qui faisaient apparaître des résultats médiocres. Les délégations ont noté l'utilité d'audits conjoints et encouragé cette collaboration. Se référant au rapport 2011 du PNUD sur les mesures disciplinaires et autres actions engagées en vue de réagir contre la fraude, la corruption et autres irrégularités, elles ont prié le FNUAP et l'UNOPS d'établir des rapports analogues.

102. S'agissant du PNUD, les délégations se sont déclarées préoccupées par l'insuffisance des ressources, qui ne permettaient pas au Bureau de l'audit et des investigations de s'acquitter de son mandat toujours plus ample et de traiter du nombre croissant de plaintes relatives à la déontologie; elles ont demandé instamment d'améliorer le contrôle et les mesures de vigilance dans l'utilisation des fonds. Elles ont également constaté le grand nombre d'investigations non achevées, malgré l'accroissement des effectifs en 2012 et demandé des stratégies visant à réduire le nombre d'affaires à traiter. Les délégations ont prié instamment le PNUD de corriger les déficiences en matière de gestion des projets et d'achats, en particulier la lenteur avec laquelle les recommandations relatives aux achats sont appliquées. À ce propos, elles ont souligné que la mise en œuvre effective d'un cadre solide de respect du principe de responsabilité nécessiterait des changements de grande ampleur dans les pratiques de fonctionnement et les comportements. En ce qui concerne la divulgation des rapports d'audit interne, les délégations ont suggéré que les futurs rapports annuels indiquent les questions prioritaires, les secteurs pouvant être améliorés et les pratiques de gestion et spécifient les priorités d'audit qui sont fonction des risques actuels et nouveaux. Elles ont cherché à savoir pourquoi un rapport annuel sur les mesures disciplinaires et autres actions engagées en vue de réagir contre la fraude, la corruption et autres irrégularités n'avait pas été établi en 2012 et demandé que cela soit fait dorénavant.

103. En ce concerne le FNUAP, les délégations ont félicité la Division des services de contrôle interne d'avoir renforcé les procédures et pratiques de contrôle et ont constaté avec satisfaction que le Comité consultatif pour les questions d'audit avait noté des améliorations remarquables en 2012. Elles ont observé que le programme d'audit n'avait pas été achevé à la fin 2012 et que le taux de vacances de poste s'établissait à 21 % en 2012 contre 8 % en 2011. Elles ont jugé critique que la

Division des services de contrôle interne dispose des ressources nécessaires pour effectuer des contrôles suffisants. Elles ont apprécié les travaux réalisés pour mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et invité le FNUAP à continuer à appliquer les recommandations en suspens dans les délais prescrits. Les délégations ont demandé les motifs de la diminution du nombre des affaires en 2012 par rapport à 2011 et les raisons pour lesquelles il avait été jugé nécessaire de prononcer des sanctions à l'occasion d'une affaire. Elles ont encouragé l'administration, avec l'assistance de la Division des services de contrôle interne, à renforcer les efforts déployés pour déceler les cas de fraude et ont souhaité savoir ce qu'il en était de la récupération des fonds perdus. Elles ont fait état de leur préoccupation quant aux questions soulevées dans l'audit du programme mondial et régional du FNUAP et attendu des explications quant aux carences recensées en matière de conception des programmes, de gouvernance et de gestion, de mise en œuvre et d'affectation des ressources. Les délégations ont indiqué qu'elles souhaiteraient collaborer avec l'administration pour résoudre ces problèmes.

104. S'agissant de l'UNOPS, les délégations se sont félicitées de l'indication précise du nombre de rapports portant la mention « satisfaisant », « assez satisfaisant » ou « laissant à désirer » et ont prié le PNUD et le FNUAP de faire de même dans leurs futurs rapports d'audit. Elles se sont également félicitées des remarques du Directeur exécutif adjoint quant à la nécessité d'une approche volontariste, d'outils informatiques permettant de déceler les activités suspectes et à celle de dispenser au personnel une formation concernant la gestion des risques et la fraude.

105. L'Administrateur assistant du PNUD et Directeur du Bureau de la gestion a exposé les initiatives en cours pour améliorer la gestion des risques et remédier aux failles en matière de contrôle des projets, de gestion des achats et de moyens. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a souligné la nécessité de ressources supplémentaires. Il a donné des détails sur les commentaires du PNUD et les mesures de lutte contre la fraude en 2012. Le Directeur exécutif adjoint du FNUAP (gestion) a assuré le Conseil d'administration que le FNUAP s'employait vigoureusement à résoudre les problèmes évoqués dans l'audit relatif au programme régional et mondial. De plus, le FNUAP collaborait avec le Comité consultatif pour les questions d'audit au sujet de la gestion des risques et investissait dans des systèmes de détection de la fraude. La circulaire relative aux mesures disciplinaires serait distribuée aux délégations et communiquée sur une base régulière à l'avenir. Plusieurs mesures étaient en cours pour améliorer l'achat et le contrôle des projets. Le Directeur de la Division des services de contrôle interne du FNUAP a indiqué que sur les 10 audits en suspens à la fin de l'année, les projets de rapports concernant 5 d'entre eux avaient été établis et le texte des 5 rapports restants était en cours de rédaction. La diminution des cas faisant l'objet d'enquêtes de 48 à 42 n'était pas significative. Dans une affaire, l'administration avait estimé que les éléments de preuve ne justifiaient pas des sanctions. Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a décrit les procédures de contrôle des projets de cette organisation.

106. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/24 : Rapports du PNUD, du FNUAP et d'UNOPS sur les activités d'audit et de contrôle interne en 2012.

XVI. Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

107. Le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD, le Conseiller du Bureau de la déontologie du FNUAP et le déontologue de l'UNOPS ont présenté les rapports annuels de leurs bureaux de la déontologie respectifs (DP/2013/36, DP/FPA/2013/2 et DP/OPS/2013/5).

108. L'Administrateur assistant, Directeur du Bureau de la gestion du PNUD, le Directeur exécutif adjoint (gestion) du FNUAP et le Conseiller juridique de l'UNOPS, au nom du Directeur exécutif de l'UNOPS, ont présenté les réponses de l'administration.

109. Les délégations se sont félicitées des progrès réalisés dans une meilleure connaissance de la déontologie dans les trois organisations et ont souligné le rôle critique que jouaient les bureaux de la déontologie en protégeant les fonctionnaires contre les représailles lorsqu'ils dénoncent des irrégularités dans leurs organisations respectives. Elles ont encouragé les hauts fonctionnaires à fournir les ressources nécessaires à la fonction déontologie. Elles ont renouvelé leur demande d'informations quant à la manière (autre que la divulgation financière) dont chaque organisation agit face à des conflits d'intérêts réels et perçus et prié d'inclure dans les futurs rapports annuels un rapport sur la situation en matière de déontologie qui porterait des évaluations des forces, des déficiences et des priorités.

110. S'agissant du PNUD, les délégations ont prié les hauts fonctionnaires de continuer à collaborer avec le Bureau de la déontologie, en vue de corriger les défaillances du personnel, soulignant qu'il importait que le Bureau s'acquitte efficacement de son mandat. Les délégations, conscientes de la meilleure application des politiques de divulgation financière et de la rationalisation de la soumission des déclarations, ont cherché à savoir si les déclarations étaient présentées en temps voulu et demandé un complément d'information à ce sujet. Elles ont également sollicité des éclaircissements sur la modification de la politique relative aux liens familiaux et sur la détection précoce des conflits d'intérêts en matière de recrutement, souhaitant particulièrement savoir quand cette politique serait introduite et quelles seraient ses incidences sur les candidats qui avaient ou pourraient avoir des conflits d'intérêts.

111. En ce qui concerne le FNUAP, les délégations ont demandé des renseignements sur la manière dont le FNUAP traitait les conflits d'intérêts.

112. À propos de l'UNOPS, les délégations ont demandé si et comment l'UNOPS appliquait le processus de détection précoce des conflits d'intérêts dans sa pratique du recrutement.

113. Le déontologue du FNUAP, répondant à une demande concernant les conflits d'intérêts, a précisé que la majorité des 90 demandes de renseignements reçues du personnel concernaient la participation à des activités extérieures et que le Bureau de la déontologie avait fourni les orientations nécessaires. S'agissant plus spécifiquement de la détection des éventuels conflits d'intérêts au stade du processus de recrutement, le déontologue a précisé que le formulaire en ligne de recrutement du FNUAP comportait des questions relatives à la détection précoce des conflits d'intérêts. L'Administrateur assistant et Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a réaffirmé sa détermination d'améliorer la déontologie à tous les niveaux

de l'organisation, dans toutes les classes de personnel et dans toutes les fonctions, en particulier s'agissant des achats. Il a exposé les efforts réalisés dans ce domaine avec les fournisseurs du PNUD. Le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD a évoqué le dépôt des dossiers dans les délais prescrits en 2012, l'harmonisation de la politique relative aux liens familiaux avec celle des Nations Unies, la détection précoce des conflits d'intérêts avant l'achèvement du processus de recrutement et les mesures prises au sujet de la participation du personnel à des activités extérieures ou des conflits d'intérêts. Le Conseiller juridique de l'UNOPS a donné des précisions sur l'introduction de mesures de détection précoce des conflits d'intérêts au stade du recrutement et a réaffirmé que l'UNOPS mettait l'accent sur la déontologie, en particulier sur le terrain et lors de l'établissement de futurs rapports.

114. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/25 : Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

XVII. Visites sur le terrain

115. Le rapport sur la visite sur le terrain effectuée par le Conseil d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS au Timor-Leste (DP-FPA-OPS/2013/CRP.1) a été présenté par le Rapporteur. Il a remercié le Gouvernement du Timor-Leste d'avoir accueilli la mission, conduite par le Président du Conseil d'administration de l'époque. Il a également remercié le personnel du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ainsi que le personnel du Bureau du Coordonnateur résident d'avoir organisé un programme complet bien préparé. La délégation du Conseil d'administration avait constaté que, de l'avis du Gouvernement du Timor-Leste, le positionnement du PNUD et du FNUAP au Timor-Leste était pleinement adapté. Le Gouvernement s'était prononcé en faveur de l'activité du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS. La délégation du Conseil d'administration a fait un certain nombre de recommandations, contenues dans le rapport. La délégation du Timor-Leste a remercié les organismes des Nations Unies des résultats obtenus sur le terrain et d'avoir contribué à la paix grâce au renforcement des capacités et à la réduction de la pauvreté.

116. Le rapport de la visite conjointe des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2013/CRP.1) a été présenté par le Rapporteur. Il a remercié le Gouvernement et la population du Myanmar de leur accueil et a également adressé des remerciements au personnel des bureaux régionaux de ces organisations à Bangkok et au Myanmar. On a souligné qu'il avait été utile de se rendre dans les bureaux régionaux à Bangkok avant d'effectuer une visite au Myanmar. Le Rapporteur a exposé les enseignements ainsi que les conclusions et recommandations essentiels, qui figurent dans le rapport. Il a constaté que l'équipe de pays des Nations Unies était fermement déterminée à instaurer un dialogue de plus en plus positif et fluide avec le gouvernement à tous les niveaux et à appuyer le pays dans une phase de grande transition. La délégation du Myanmar a remercié les conseils d'administration des fonds et programmes de leur visite conjointe et les organismes des Nations Unies de leur appui. La nécessité du développement économique a été soulignée.

117. Le Conseil d'administration a pris note du rapport de la visite conjointe au Timor-Leste et du rapport de la visite conjointe au Myanmar.

XVIII. Questions diverses

Consultations

118. Les consultations ci-après ont été tenues :

- a) Consultations sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2014-2015;
- b) Consultations sur le projet de plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017 et le projet de budget intégré pour la période 2014-2017;
- c) Consultations sur les mesures prises et le calendrier fixé pour la formulation de la prochaine stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes;
- d) Consultations sur le projet de cadre stratégique du Programme des Volontaires des Nations Unies pour la période 2014-2017;
- e) Consultations sur l'examen cumulatif du plan stratégique et le rapport annuel de l'Administrateur;
- f) Consultation sur le projet de budget intégré du PNUD.

Troisième partie

Deuxième session ordinaire de 2013

**Tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies,
à New York, du 9 au 13 septembre 2013**

I. Questions d'organisation

1. La deuxième session ordinaire de 2013 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue du 9 au 13 septembre 2013 à New York.

2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2013 (DP/2013/L.3) et son rectificatif (DP/2013/L.3/Corr.1), ainsi que le rapport sur les travaux de sa session annuelle de 2013 (DP/2013/38). Il a également examiné le plan de travail pour 2014 (DP/2013/CRP.2) et approuvé le plan de travail provisoire de la première session ordinaire de 2014.

3. Les décisions que le Conseil d'administration a prises en 2013 figurent dans le document publié sous la cote DP/2014/2, qui peut être consulté sur son site Web.

4. Par la décision 2013/36, le Conseil d'administration a approuvé le calendrier suivant pour ses sessions de 2014 :

Première session ordinaire :	27-31 janvier
Réunion commune des Conseils d'administration du PNUD/FNUAP/UNOPS, de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM :	3 février
Session annuelle :	23 juin-4 juillet (Genève)
Deuxième session ordinaire :	2-5 septembre

Débat consacré au PNUD

II. Plan stratégique du PNUD pour 2014-2017

Déclaration de l'Administratrice

5. Dans sa déclaration liminaire au Conseil d'administration (dont le texte peut être consulté sur le site Web du Conseil), l'Administratrice a souligné que la session marquait une étape importante pour le PNUD. Depuis septembre 2012, celui-ci collaborait en effet activement avec les États Membres à l'élaboration et à la clarification de son nouveau plan stratégique pour 2014-2017 (DP/2013/40 et annexes) et de son budget intégré pour 2014-2017 (DP/2013/41 et annexes). L'Administratrice espérait que le Conseil approuverait les deux documents, ajoutant qu'une fois approuvés, le PNUD s'emploierait à les mettre en œuvre dès le 1^{er} janvier 2014.

6. L'Administratrice a expliqué que le plan stratégique, s'il était approuvé, permettrait au PNUD de se consacrer à ses principaux domaines d'activité prioritaires, c'est-à-dire faciliter l'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), favoriser l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015 et définir les paramètres de futurs objectifs de développement durable. Elle a souligné que le PNUD était attaché aux principes de transparence et de responsabilité, et fait valoir que l'obtention de résultats dépendait

de la capacité des membres du Groupe des Nations Unies pour le développement à travailler ensemble.

7. Dans son plan stratégique pour 2014-2017, le PNUD insistait sur les grands axes de ses travaux au cours des quatre prochaines années. Le plan illustrait la volonté de l'organisation de mener une action plus ciblée, d'adopter une approche qui soit davantage axée sur les résultats, d'être plus efficace et efficiente, tout en appliquant les directives énoncées dans l'examen quadriennal complet et d'autres textes issus de réunions, comme le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue au Brésil en 2012 (Rio +20). L'Administratrice a répété que l'objectif stratégique global du PNUD consistait à lutter contre la pauvreté en s'attaquant simultanément aux inégalités et à l'exclusion dans une démarche respectueuse de l'environnement.

8. Elle a expliqué que le PNUD adapterait ses interventions en fonction des pays afin de répondre aux demandes et besoins propres à chacun. Comme les causes de la pauvreté étaient complexes et interdépendantes, exigeant le recours à diverses approches et l'intervention d'une multitude d'acteurs, le PNUD se concentrerait sur les domaines dans lesquels il disposait d'un avantage comparatif et ferait appel à ses partenaires pour les autres domaines, par exemple au moyen de la coopération Sud-Sud ou de la coopération triangulaire.

9. Pour conclure, l'Administratrice a souligné que le PNUD avait plus que jamais un rôle moteur à jouer dans le cadre de la réforme de l'ONU. Il était résolu à s'acquitter de cette mission et à travailler au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement, en mettant à profit les progrès déjà réalisés en ce qui concerne les réformes essentielles, y compris l'adoption de procédures opérationnelles permanentes pour l'initiative « Unis dans l'action », la réforme des méthodes de travail, l'amélioration de l'efficacité du système de coordonnateurs résidents et les nouvelles modalités de partage des coûts adoptées en son sein.

10. Les membres du Conseil d'administration se sont montrés très satisfaits par les travaux du PNUD et les progrès réalisés en 2013. Ils ont insisté sur l'importance du rôle moteur du PNUD et de son action pour faire en sorte que les OMD soient atteints plus rapidement, aiguiller sur la bonne voie les discussions internationales sur le programme de développement pour l'après-2015, et promouvoir le concept de développement durable. Ils ont toutefois fait remarquer qu'il ne fallait pas négliger les OMD, pour lesquels il restait encore beaucoup à faire d'ici à 2015, et qui demeuraient au cœur de l'examen quadriennal.

11. Ils ont félicité le PNUD d'avoir procédé à des consultations lors de l'élaboration de son plan stratégique et de son budget intégré pour 2014-2017, et d'avoir mis l'accent sur la gestion axée sur les résultats, envisagé les modifications possibles pour chaque résultat escompté et établi un cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources, qui a été nettement amélioré par rapport aux précédents. Ils ont également salué le fait que le PNUD ait planifié et conçu ses interventions en misant sur ses points forts et en se limitant à certains domaines d'action. Néanmoins, ils avaient le sentiment que certains domaines d'action, en particulier le domaine 1, restaient encore vastes et ont conseillé au PNUD de ne pas s'écarter de ses compétences de base et de collaborer avec d'autres organisations du système des Nations Unies.

12. Les délégations ont prié le PNUD de se limiter strictement à ses domaines d'action et à son mandat, en tirant parti de ses avantages comparatifs, et à collaborer avec des partenaires lorsque cela s'avérait nécessaire afin d'éviter les chevauchements et les dépenses inutiles. Cette approche devrait permettre au PNUD de s'acquitter de son mandat de chef de file et de coordonnateur et de faire preuve d'une plus grande efficacité à tous les niveaux. Les délégations se sont félicitées que l'organisation ait suivi une approche axée sur les problèmes de développement (plutôt que sur les pratiques), ce qui devrait l'aider à assurer une meilleure gestion des connaissances. Même si l'approche par pays a été saluée, il a également été demandé que le PNUD s'appuie sur le plan stratégique pour mieux définir les services qu'il propose au niveau mondial.

13. Les membres du Conseil d'administration ont précisé que le plan stratégique pour 2014-2017 devait être entièrement aligné sur l'examen quadriennal, en particulier en ce qui concerne la priorité accordée à l'élimination de la pauvreté. Sur ce point, le Conseil a souligné que la vision à long terme du plan stratégique devait mettre clairement en relation tous les domaines d'intervention du PNUD avec les objectifs globaux de réduction de la pauvreté et de croissance universelle. Insistant sur la nature multidimensionnelle de la pauvreté, en particulier dans les États fragiles, les délégations se sont félicitées que le PNUD ait mis l'accent sur la gouvernance démocratique, l'état de droit, l'égalité des sexes, la résilience, la réduction des risques liés aux catastrophes naturelles, le relèvement rapide et la transition. Ils ont prié le PNUD de veiller à ce que la planification de la préparation aux situations d'urgence et le relèvement rapide fassent partie intégrante du processus d'intervention humanitaire du système des Nations Unies.

14. Un certain nombre de délégations, en particulier de pays de programmes, ont fait part de leur préoccupation quant au principe de développement humain durable sur lequel reposaient les interventions du PNUD. Selon elles, il combinait en réalité deux principes – le développement humain d'une part et la durabilité d'autre part – qui risquaient, lorsqu'on les associait, d'être incompatibles avec les priorités de développement des pays de programmes. Elles ont demandé au PNUD d'adopter uniquement des concepts ayant reçu l'approbation de la communauté internationale, et recommandé que les principes sur lesquels reposaient les interventions du PNUD accordent la priorité aux besoins propres aux différents pays et aux approches qui s'imposent pour y répondre.

15. De même, de nombreux membres du Conseil d'administration, notamment ceux venus de pays à revenu intermédiaire, ont soutenu avec force l'idée de la présence physique universelle du PNUD, dans laquelle ils ont vu son atout principal. Ils ont également exprimé leur appui à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire, et salué la décision du PNUD de renforcer ses activités dans ce domaine dans le cadre du plan stratégique pour 2014-2017. Ils espéraient profiter de l'échange d'informations, des enseignements tirés de l'expérience et des initiatives de renforcement des capacités visant à aider les pays en développement à mettre en œuvre les projets Sud-Sud. Certains États Membres ont souhaité voir le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud renforcé.

16. Les membres du Conseil ont déclaré attendre avec intérêt que le PNUD poursuive l'harmonisation du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources avec le plan stratégique, spécifiquement aux fins d'affiner les indicateurs, les points de référence et les objectifs. Ils ont souhaité disposer

d'indicateurs qualitatifs plus précis, y compris pour les questions intersectorielles telles que l'inégalité entre les sexes, en notant que les résultats devaient être évalués en termes de prise en compte systématique du problème plutôt qu'en fonction d'objectifs spécifiques.

17. Des membres du Conseil d'administration ont également souhaité que les données soient mieux ventilées pour leur permettre de repérer les inégalités, saisir d'éventuelles occasions et prendre en compte plus systématiquement la problématique hommes-femmes. Ils ont encouragé le PNUD à introduire des indicateurs, points de référence et objectifs reposant sur des données ventilées par sexe à chaque fois que cela était pertinent. Soulignant l'importance des rapports rendant compte des progrès accomplis, ils ont mis en garde contre l'utilisation de systèmes parallèles de collecte de données, et recommandé au PNUD d'identifier les goulets d'étranglement dans la collecte des données au plan national, tout en donnant aux bureaux de pays la possibilité de s'exprimer au moment de communiquer leurs résultats. Ils ont souligné l'importance de mécanismes de contrôle et d'évaluation forts et indépendants pour définir les responsabilités de chacun et assurer un retour d'information, et demandé un complément d'information sur la manière dont le PNUD envisageait de renforcer le Bureau de l'évaluation et d'assurer son indépendance. Les membres du Conseil ont craint que sous sa forme actuelle, le cadre intégré de résultats ne permette pas de discerner les résultats obtenus par le PNUD.

18. L'Administratrice a remercié les délégations de leur évaluation positive du plan stratégique et du budget intégré du PNUD pour 2014-2017. Elle s'est réjouie de constater qu'elles considéraient toujours le PNUD comme la cheville ouvrière du système de développement de l'ONU, en lui attribuant un rôle central dans l'accélération des progrès sur la voie des OMD et l'orientation du programme de développement pour l'après-2015. Elle a également souligné que le Conseil d'administration prêtait beaucoup d'importance à la mission globale du PNUD relative à l'élimination de la pauvreté et à la croissance pour tous.

19. Elle a assuré aux membres du Conseil d'administration que le plan stratégique pour 2014-2017, qui était mieux ciblé et comportait un nombre réduit de résultats escomptés, aiderait le PNUD à répondre aux besoins des pays de programmes en respectant le principe de la maîtrise nationale et en faisant fond sur les compétences qui lui sont propres. Elle a pris note de la demande exprimée par les membres du Conseil d'administration de voir le PNUD jouer entièrement son rôle dans les pays en situation de crise ou se relevant d'une crise. Le PNUD circonscrirait toutes ses activités aux domaines de compétence qui lui ont été assignés par son mandat et interviendrait en partenariat étroit avec les autres parties prenantes à tous les niveaux, qu'elles appartiennent ou non au système des Nations Unies, et au moyen de projets de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire. Elle a souligné que le cadre de résultats et d'allocation de ressources renforcé permettrait de planifier plus efficacement les rapports.

20. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/27 relative au plan stratégique du PNUD pour 2014-2017.

III. Questions financières, budgétaires et administratives

Budget intégré du PNUD pour 2014-2017

21. Dans sa déclaration liminaire, l'Administratrice a également abordé des sujets relevant du point 3, à savoir les questions financières, budgétaires et administratives, dont le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) sur le budget intégré du PNUD pour 2014-2017 (DP/2013/42), l'examen annuel de la situation financière pour 2012 (DP/2013/43 et Corr.1) et les informations détaillées relatives à l'examen annuel de la situation financière pour 2012 (DP/2013/43/Add.1).

22. Elle a présenté au Conseil le budget intégré du PNUD pour 2014-2017 qui suit désormais le même format que ceux du FNUAP, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Elle a fait remarquer que l'adoption d'un budget intégré pour une période de quatre ans, qui correspond à celle couverte par le plan stratégique pour 2014-2017, découlait de la prise en compte des liens existant entre le développement et les résultats institutionnels aux plans national, régional et mondial, et les ressources nécessaires correspondantes.

23. Concernant les ressources, l'Administratrice a fait remarquer que les propositions du PNUD se fondaient sur une base de programmation des ressources annuelles passant de 540 millions de dollars par an en 2014-2015 à 600 millions par an en 2016-2017, compte tenu de l'augmentation prévue des recettes et de la diminution considérable de la composante institutionnelle du budget résultant en partie des nouvelles modalités de recouvrement des coûts. Ainsi, le PNUD aurait la possibilité de consacrer une plus grande partie de ses ressources ordinaires à la réalisation des résultats de développement. Le PNUD a proposé de préserver de toute réduction, non seulement les fonds correspondant au montant ciblé pour l'allocation des ressources de base 1 et à l'appui au système des coordonnateurs résidents, tel qu'il ont déjà été approuvés par le Conseil, mais aussi ceux correspondant au montant ciblé pour l'allocation des ressources de base 3, au Bureau du Rapport sur le développement humain et au Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud si le montant des ressources de base passait sous le seuil de 540 millions de dollars. Le PNUD a également proposé d'ajouter un nouveau poste budgétaire pour le Fonds d'équipement des Nations Unies.

24. Par ailleurs, l'Administratrice a fait remarquer que les ressources de base pour 2013 étaient en diminution. Concernant l'application des principes de transparence et de responsabilité, elle a tenu à préciser que le premier audit des états financiers du PNUD présentés selon les normes IPSAS, réalisé en 2012, avait donné lieu à une opinion sans réserve et que l'organisation était désormais hôte de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide et avait lancé le site Web open.undp.org, sur lequel elle rendait publiques ses transactions financières, ses projets et les rapports d'audit interne.

25. Les membres du Conseil d'administration ont salué la plus grande cohérence entre le plan stratégique et le budget de l'organisation et une nette amélioration du couplage entre les résultats et les ressources, en notant que le PNUD avait accompli des progrès considérables. Ils ont souligné l'effort déployé par le PNUD pour maintenir le niveau des ressources destinées aux activités de développement tout en proposant des coupes drastiques dans les frais de gestion. Saluant la diminution de

la part des activités de gestion dans le budget global, les membres du Conseil d'administration ont invité le PNUD à poursuivre l'exécution de son mandat tout en cherchant à réaliser des gains d'efficacité.

26. Les membres du Conseil d'administration se sont de nouveau inquiétés du déséquilibre persistant entre les ressources de base et les autres types de ressources, et ils ont prié tous les pays de respecter leurs engagements financiers et encouragé ceux qui en avaient la possibilité de verser des contributions supplémentaires au titre des ressources ordinaires (de base). Ils ont noté que l'insuffisance des ressources de base risquait d'empêcher le PNUD d'exécuter son mandat et que l'imprévisibilité des ressources et le fait que les fonds soient pour l'essentiel préaffectés pourraient compliquer la réalisation des objectifs prévus dans le plan stratégique. Ils attendaient avec intérêt de poursuivre le dialogue en 2014 dans l'espoir d'assurer des financements prévisibles et viables et ils ont souligné combien il était important que la situation financière du Fonds d'équipement des Nations Unies, qui jouait un rôle majeur pour aider les pays les moins avancés, soit saine.

27. Plusieurs délégations ont salué l'augmentation de la part des ressources autres que les ressources de base dans le budget intégré, en application de la décision 2013/9 du Conseil d'administration sur l'harmonisation des modalités et des taux de recouvrement des coûts. Elles attendaient avec intérêt d'apprendre les résultats donnés par l'application de la nouvelle méthode, ainsi que toutes les recommandations s'y rapportant, au cours de la session annuelle de 2016, en application de la décision 2013/9.

28. Concernant les engagements pris par les gouvernements au titre de leurs contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs, quelques délégations ont conseillé au PNUD d'adopter une position plus ferme si les fonds demeuraient insuffisants.

29. Remarquant que le montant des ressources attribuées aux résultats en matière de développement était donné à titre indicatif uniquement, les délégations ont conseillé au PNUD de continuer à coupler les ressources avec les résultats prévus pour le plan stratégique pour 2014-2017. Compte tenu du climat d'incertitude suscité par la crise financière en cours, elles lui ont recommandé d'attendre l'examen à mi-parcours pour revoir ses estimations et les montants de financement donnés dans le budget intégré pour 2014-2017. Tout en se félicitant que des postes budgétaires spéciaux soient consacrés à l'égalité des sexes, certains membres du Conseil d'administration ont dit craindre que les montants prévus au titre du résultat escompté 4 ne soient pas suffisants pour réaliser les objectifs fixés et satisfaire aux exigences de l'examen quadriennal. Ils ont demandé au PNUD de suivre attentivement les ressources attribuées à l'égalité des sexes au titre d'autres résultats escomptés.

30. Certaines délégations ont également regretté que le budget intégré pour 2014-2017 ne comporte pas davantage de détails sur les ressources attribuées à certains postes budgétaires, comme par exemple les composantes des programmes. Elles ont toutefois accueilli avec satisfaction les renseignements complémentaires fournis par le PNUD dans l'additif à l'annexe 1. Elles ont souligné la nécessité de conserver un niveau de ressources suffisant pour le Bureau de l'audit et des investigations, le Bureau de la déontologie et le Bureau de l'évaluation, et ont dit attendre avec intérêt de poursuivre leurs discussions avec le PNUD au sujet de l'étude structurelle.

31. L'Administratrice a répondu en soulignant que le PNUD tenait à répondre aux demandes du Conseil d'administration de manière aussi rapide et complète que possible, et elle a donc suggéré aux membres du Conseil de formuler leurs demandes de manière détaillée et précise. Elle a ajouté que pour que l'examen à mi-parcours permette d'améliorer la gestion axée sur les résultats, le PNUD procéderait à l'examen du plan stratégique pour 2014-2017 en étroite concertation avec le Conseil.

32. En conclusion, l'Administratrice a souligné que la question du financement demeurait essentielle, en particulier pour le budget de base. Au vu du plan stratégique pour 2014-2017, il avait été nécessaire de modifier la structure du PNUD pour qu'il puisse s'acquitter de son mandat avec les ressources à sa disposition. Une fois le plan stratégique pour 2014-2017 approuvé par le Conseil d'administration, l'Administratrice et le PNUD comptaient collaborer étroitement avec le Conseil pour élaborer un plan de financement pour l'avenir.

33. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/28 par laquelle il a approuvé le budget intégré du PNUD pour 2014-2017, et la décision 2013/29 relative à l'examen annuel de la situation financière. Le Conseil a également pris note du rapport du CCQAB sur le budget intégré du PNUD pour 2014-2017 (DP/2013/42).

IV. Programmes de pays et questions connexes

34. L'Administratrice associée du PNUD a présenté un aperçu des descriptifs de programme de pays pour la Namibie (DP/DCP/NAM/2), et le Mexique (DP/DCP/MEX/2), établi respectivement par le bureau régional pour l'Afrique et le bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes. Elle a également présenté la première prolongation d'un an du programme de pays du Timor-Leste (bureau régional pour l'Asie et le Pacifique), et la troisième prolongation d'un an, à titre exceptionnel, du programme de pays de la République arabe syrienne (DP/2013/44). Les directeurs des bureaux régionaux du PNUD pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique et l'Amérique latine et les Caraïbes avaient élaboré les programmes depuis leurs régions respectives.

35. Les délégations ont remercié le PNUD de sa coopération, son engagement et son appui sans faille à leurs pays. Elles l'ont félicité de la portée et de l'ambition des programmes de pays, notant qu'ils avaient été élaborés en étroite consultation avec les gouvernements et d'autres partenaires de développement, et qu'ils correspondaient aux priorités et plans nationaux. Il avait fait part aux pays concernés des observations faites par plusieurs délégations quant à certains projets de programmes de pays.

36. Le Conseil d'administration a formulé des observations sur les deux descriptifs de programmes de pays pour la Namibie et le Mexique, pris note de la première prolongation d'un an du programme de pays du Timor-Leste, et approuvé la troisième prolongation d'un an, à titre exceptionnel, du programme de pays de la République arabe syrienne. Il a également adopté la décision 2013/34 par laquelle il a décidé d'examiner et d'approuver, à titre exceptionnel, les descriptifs de programmes de pays du PNUD et du FNUAP pour le Kenya à sa première session ordinaire de 2014.

37. Conformément aux décisions 2001/11 et 2006/36, le Conseil d'administration a approuvé tacitement, sans présentation ni débat, les huit programmes de pays suivants, qui avaient été examinés à la session annuelle de 2013 : Bénin, Burundi, Niger, Nigeria, République du Congo, Togo, Bhoutan (programme de pays commun) et Cuba.

V. Évaluation

38. Le Directeur du Bureau de l'évaluation du PNUD a présenté les sujets proposés pour les deux évaluations thématiques annoncées dans le programme de travail du Bureau pour 2013, conformément au rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD pour 2012 (DP/2013/16), qui avaient commencé en 2013 et se termineraient en 2014.

39. Plusieurs délégations ont remercié le Directeur de son exposé et de sa collaboration avec le Conseil d'administration. Elles ont approuvé la proposition du Bureau de l'évaluation de réaliser deux évaluations, l'une sur l'appui apporté par le PNUD à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) au plan national, et l'autre sur la contribution générale du *Rapport sur le développement humain* publié chaque année par le PNUD. Elles ont trouvé les deux thèmes relativement simples par rapport aux autres choix possibles. Il était sage de consacrer une évaluation aux OMD au regard de leur importance hautement stratégique, et cela permettrait de tirer de précieux enseignements de l'expérience en vue du programme de développement pour l'après-2015. Certaines délégations ont répété que le plan stratégique du PNUD pour 2014-2017 devait avoir pour principal objectif l'accélération de la réalisation des OMD d'ici à 2015. Une évaluation des rapports sur le développement humain, déjà réputés pour leur qualité et leur utilité en tant qu'outil de responsabilisation, permettrait au Conseil d'évaluer quel était l'impact des politiques gouvernementales et dans quelle mesure les rapports venaient enrichir les connaissances communes et influencer les priorités et pratiques des acteurs du développement. L'évaluation aiderait le PNUD à mieux définir sa contribution intellectuelle au développement. Concernant la proposition du Bureau de l'évaluation de faire figurer dans le nouveau plan stratégique pour 2014-2017 la question de l'appui du PNUD à un développement qui tienne compte de la question du handicap, en application de l'examen quadriennal, le Conseil a encouragé le Bureau de l'évaluation à aller de l'avant et à faire de cette question un troisième thème d'évaluation.

40. Les membres du Conseil d'administration ont indiqué attendre avec intérêt le programme de travail à mi-parcours du Bureau de l'évaluation, qui devait être présenté à la première session ordinaire de 2014, et félicité le Bureau d'avoir respecté le principe de validation externe. Ils ont souligné que l'audit et l'évaluation étaient particulièrement importants pour aider le Conseil à exercer ses fonctions de contrôle. Par conséquent, le PNUD devrait tout mettre en œuvre pour s'assurer que ses entités responsables de l'audit et de l'évaluation restent fortes et indépendantes et disposent de fonds suffisants. L'examen à mi-parcours du budget intégré pour 2014-2017 devrait également être l'occasion de déterminer si les ressources attribuées au PNUD au titre de l'évaluation étaient suffisantes, notamment par rapport aux normes internationales, telles celles définies par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation.

41. En réponse, le Directeur du Bureau de l'évaluation du PNUD a remercié les délégations de leurs observations et précisé que le Bureau s'employait à faire coïncider l'évaluation de l'appui du PNUD à un développement tenant compte de la question du handicap avec le plan stratégique pour 2014-2017.

42. Le Conseil d'administration a pris note de l'exposé sur les thèmes proposés pour les évaluations thématiques inscrites au programme de travail du Bureau de l'évaluation du PNUD, en application de la décision 2013/15.

VI. Arrangements de programmation

43. L'Administratrice associée du PNUD a présenté le rapport sur le financement de l'approche de la présence physique différenciée (DP/2013/45).

44. Plusieurs délégations se sont félicitées que le PNUD étudie la question du financement de l'approche de la présence physique différenciée. Face à la diminution des fonds, notamment des ressources de base ou ordinaires, les organisations comme le PNUD devaient utiliser au mieux les ressources disponibles. Or, les pays avaient des besoins différents, et donc des attentes différentes quant à l'aide du PNUD, et le PNUD ne pouvait adopter de stratégie unique de financement de sa présence physique. Gardant ceci à l'esprit, et compte tenu de la décision 2013/4, plusieurs membres du Conseil d'administration ont manifesté leur soutien à la proposition de financement de l'approche de la présence physique différenciée présentée dans le document publié sous la cote DP/2013/45, y compris en ce qui concerne le financement du poste de coordonnateur résident/représentant résident du PNUD, sous réserve que les dépenses des programmes de pays soient supérieures à 12 millions de dollars pour 2014-2017.

45. Tout en convenant que chaque pays connaissait ses propres difficultés et priorités, un autre groupe de pays a rappelé le principe de la présence universelle du PNUD pour répondre aux besoins des pays en développement. Concernant les critères proposés pour décider du maintien ou non de la présence du PNUD dans les pays à revenu intermédiaire, en particulier ceux dont le revenu national brut (RNB) moyen sur quatre ans était supérieur à 6 660 dollars par habitant, ils ont dit craindre que subordonner l'appui du PNUD au respect de critères légaux et financiers puisse s'avérer préjudiciable pour cette catégorie de pays, qui pâtissaient déjà des retards dans le versement des contributions annuelles aux dépenses locales des bureaux extérieurs. Les délégations se sont inquiétées que cette approche conduise le PNUD à fermer certains de ses bureaux situés dans des pays à revenu intermédiaire. Tout en reconnaissant que le PNUD devait consacrer en priorité ses ressources de base aux pays de programmes qui en avaient le plus besoin, ils l'ont encouragé à permettre aux pays qui n'avaient pas réglé leurs contributions aux dépenses locales des bureaux extérieurs de renégocier leur dette en préparant conjointement avec le PNUD des plans d'urgence prévoyant un échelonnement raisonnable des paiements.

46. En réponse, l'Administratrice associée du PNUD a remercié les délégations de leurs observations et les a assurées du maintien des dispositions relatives au financement de l'approche de la présence physique différenciée dans les pays à revenu intermédiaire dont le RNB moyen sur quatre ans était inférieur à 6 660 dollars par habitant, ainsi que dans les pays à faible revenu. Concernant la prévisibilité des fonds, et l'incertitude entourant la proposition pour les pays à revenu intermédiaire dont le RNB était supérieur au seuil, le PNUD avait proposé

une période de transition de deux ans. Elle a assuré au Conseil d'administration que le PNUD ferait tout ce qui était en son pouvoir pour trouver une solution adaptée à chaque pays eu égard à sa présence universelle ainsi qu'au paiement et à la négociation de la dette relative aux contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs.

47. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/30 sur le financement de l'approche de la présence physique différenciée.

Débat consacré au FNUAP

VII. Déclaration du Directeur exécutif et plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017

48. Dans sa déclaration au Conseil d'administration (qui peut être consultée sur le site Web du Conseil d'administration du FNUAP), le Directeur exécutif du FNUAP a souligné l'importance vitale des deux principaux thèmes qu'il comptait aborder : le plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017, qui figure dans le document intitulé « Rapport du Directeur exécutif : plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 » (DP/FPA/2013/12 et annexes) et le budget intégré du FNUAP pour 2014-2017, dans le document intitulé « Prévisions budgétaires intégrées du FNUAP, 2014-2017 » (DP/FPA/2013/14 et annexe). Ces deux instruments orienteraient les travaux de l'organisation pour les quatre prochaines années et aideraient le FNUAP à mieux s'acquitter de son mandat.

49. Le Directeur exécutif a souligné que le moment était important, non seulement pour le FNUAP mais également pour la communauté internationale. Les pays dressaient le bilan des progrès accomplis jusqu'alors et du chemin qu'il restait à parcourir pour tenir les engagements pris lors de la Conférence internationale sur la population et le développement, au Caire, en 1994. De même, alors que se profilait à l'horizon l'échéance de 2015, la communauté internationale s'employait sans relâche à évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à déterminer ce qu'il restait à faire tout en repérant les enjeux nouveaux ou émergents qui influeraient à terme sur la teneur du programme de développement mondial pour l'après-2015 et la définition des futurs objectifs de développement durable.

50. En ce qui concerne en particulier le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement, le Directeur exécutif a noté que 2014 serait une année importante, du fait de l'examen de la suite à donner à la Conférence au-delà de 2014, qui constituerait une occasion inédite d'établir des liens entre le programme de la Conférence au-delà de 2014 et le programme de développement pour l'après-2015. Lors des consultations portant sur le programme de développement pour l'après-2015, l'importance fondamentale de tous les thèmes abordés lors de la Conférence avait été reconnue. Le FNUAP participait activement à l'examen de la suite donnée à la Conférence, dans le cadre de conférences d'examen régionales qui témoignaient d'un engagement solide et renouvelé, à l'échelle mondiale, envers le programme d'action de la Conférence.

51. Dans la même optique, le FNUAP dressait le bilan de ses propres travaux. Déterminé à améliorer ses résultats, le Fonds se dotait de nouveaux outils pour répondre aux exigences d'un monde en évolution. Compte tenu du mandat du FNUAP, le Directeur exécutif a affirmé qu'il était essentiel, pour parvenir à un développement équitable et durable, de garantir l'accès de tous à la santé sexuelle et procréative et de faire en sorte que les femmes et les jeunes puissent exercer leur droit de prendre des décisions en connaissance de cause. Il a expliqué que la « cible » au cœur du plan stratégique du FNUAP devrait rester celle du programme de développement pour l'après-2015 car, malgré les progrès accomplis en matière de mortalité maternelle, la réduction des décès maternels et l'universalisation de l'accès à la santé procréative [OMD 5 a) et 5 b)] étaient les objectifs dont la réalisation avait pris le plus de retard et qui ne seraient vraisemblablement pas atteints en 2015. Il a demandé aux membres du Conseil d'administration d'intensifier leurs efforts pour aider le FNUAP à s'acquitter de son mandat et veiller à ce que l'esprit qui anime le programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement se retrouve largement dans le programme de développement pour l'après-2015.

52. S'agissant du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017, le Directeur exécutif a salué la détermination, l'autorité et l'engagement porteur dont avaient fait preuve les membres du Conseil pour affiner et finaliser la stratégie et le budget intégré. Le plan stratégique pour 2014-2017 traçait la voie à suivre pour que le FNUAP soit davantage axé sur ses priorités ainsi que sur l'obtention de résultats, plus à même de rendre compte de son action et plus souple, ce qui lui permettrait de saisir de manière plus efficace et efficiente les occasions qui pourraient se présenter de relever les défis qui surgiraient et de répondre à l'évolution des besoins. Le Directeur exécutif a noté que, lors de la mise au point du plan stratégique, le FNUAP avait adopté une approche ambitieuse en envisageant de manière plus globale le fonctionnement de l'organisation et en recensant des possibilités d'amélioration, dont la nécessité d'aligner pleinement le modèle d'activité et les modalités de financement sur la nouvelle direction stratégique (la cible), et en positionnant le FNUAP dans un contexte en évolution rapide.

53. Le nouveau plan stratégique était donc annonciateur de changements. Le Directeur exécutif a souligné que le FNUAP agirait différemment en fonction des contextes, en adaptant son approche à la situation et aux besoins nationaux – *sans* introduire de politique de reclassement ou de critères d'admissibilité. Il a insisté sur le fait que la présence physique du Fonds resterait inchangée de par le monde. Le FNUAP mettrait également davantage l'accent sur le front humanitaire, notamment sur la planification des capacités d'intervention en cas d'urgence, tout en intégrant l'action humanitaire dans les principaux domaines d'action de ses programmes de développement. Le FNUAP renforcerait la capacité de ses bureaux régionaux à aider les bureaux de pays à faire en sorte que les projets de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire mènent à de véritables échanges de connaissances. Le Directeur exécutif a assuré aux délégations que le Fonds continuerait de conclure des partenariats novateurs avec un vaste ensemble d'acteurs issus de tous les secteurs, dont des organismes des Nations Unies en ce qui concerne la réforme de l'Organisation des Nations Unies et la promotion de l'approche « Unis dans l'action ». En dernier lieu, il a demandé aux membres du Conseil d'administration de continuer à apporter leur appui financier au Fonds et à faire en sorte que ce

dernier puisse s'acquitter du mandat qui lui incombait en rapport à la Conférence internationale sur la population et le développement.

54. Après avoir souligné leur dévouement au FNUAP, les membres du Conseil ont déclaré ne pas douter que, sous la conduite du Directeur exécutif, celui-ci atteindrait les objectifs qu'il s'était fixés dans le nouveau plan stratégique pour 2014-2017. Conscientes des difficultés rencontrées lors de l'élaboration du plan stratégique et du budget intégré, les délégations ont remercié le FNUAP et son personnel de s'y être consacrés sans relâche. Elles se sont en particulier félicitées des consultations actives et constructives que le FNUAP avait tenues avec les membres du Conseil en vue d'affiner et de finaliser le plan et le budget. Elles ont souligné l'importance du nouveau plan stratégique pour 2014-2017 et de sa mise en œuvre dans le contexte du bilan international de la réalisation des OMD et de l'élaboration du programme de développement mondial pour l'après-2015.

55. Les membres du Conseil d'administration ont salué l'action que le FNUAP menait en vue de définir une vision d'avenir pour les femmes et les jeunes et d'investir en faveur de la santé sexuelle et procréative et des droits reproductifs, y compris ses activités visant à éliminer la violence fondée sur le sexe. Tout en prenant note des progrès accomplis dans la réalisation du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, ils ont constaté que de nombreux défis restaient à relever. Ils ont vivement prié le FNUAP de ne ménager aucun effort afin de veiller à ce que les principes issus de la Conférence internationale figurent en bonne place dans le programme mondial de développement pour l'après-2015. Ils ont souligné la nécessité d'adopter une approche systématique, globale et intégrée de la mise en œuvre du plan stratégique et des instruments de programmation au niveau national, compte tenu des résultats et conclusions de l'enquête mondiale menée dans le cadre de l'examen de la suite à donner à la Conférence internationale au-delà de 2014.

56. Les membres du Conseil d'administration ont reconnu que le plan stratégique pour 2014-2017 et le budget intégré, qui avaient pour point d'ancrage l'examen quadriennal et une approche fondée sur les droits de l'homme, fixaient une direction stratégique claire, ce qui permettrait au FNUAP de mettre davantage l'accent sur ses résultats et ses priorités, d'être plus efficace et de mieux contribuer à l'accélération de la mise en œuvre du programme d'action de la Conférence internationale et de la réalisation du cinquième OMD relatif à la mortalité maternelle et à la santé procréative, qui constituent le cœur de son action. Les membres du Conseil d'administration se sont inquiétés de l'incapacité de la communauté internationale à accomplir de véritables progrès dans la réalisation du cinquième OMD, qui concernait tout particulièrement l'Afrique. Ils ont évoqué les obstacles auxquels la réalisation de cet objectif continuait de se heurter, dont le manque de personnel qualifié aux niveaux national et local. Tout en félicitant le FNUAP d'avoir mis l'accent dans le cadre du plan stratégique sur les populations les plus marginalisées et les plus vulnérables, certaines délégations ont cependant souhaité que les besoins de ces groupes soient mieux pris en compte.

57. Les délégations se sont déclarées satisfaites des hypothèses de changement concernant les résultats, du modèle d'activité, des modalités de financement et de l'importance accordée à la gestion axée sur les résultats dans le cadre intégré de résultats, y compris les indicateurs de suivi et de communication de l'information, qui constituaient à leurs yeux de solides fondements pour la présentation de

résultats. À ce sujet et compte tenu de la volonté de relier les résultats aux ressources, les délégations ont demandé que les indicateurs continuent d'être affinés et ont souligné l'importance que revêtait l'examen à mi-parcours pour veiller à ce que les enseignements tirés de l'expérience et les améliorations qui s'imposent soient pris en compte lors des prochains processus de planification et programmation. Les délégations ont invité le FNUAP à mettre encore plus l'accent sur l'évaluation des risques et estimé que l'affinement des hypothèses de changement devait être l'occasion de faire la distinction entre différents types de risque. Elles ont été heureuses de constater que la nouvelle politique d'évaluation donnerait au FNUAP des moyens de quantifier les retombées de son action et se sont réjouies des efforts déployés pour recruter un nouveau directeur du Bureau de l'évaluation, qui rendrait compte de manière indépendante au Conseil. Elles ont également insisté sur l'importance de la coordination interinstitutions pour l'efficacité institutionnelle et rappelé que la poursuite de sa participation à la réforme de l'ONU et à l'approche « Unis dans l'action » serait pour le FNUAP gage d'efficacité, d'efficience et de résultats.

58. Soulignant le principe d'universalité et d'appropriation nationale des initiatives, les délégations ont exprimé leur soutien sans réserve à la présence physique du FNUAP dans tous les pays de programme, y compris les pays à revenu intermédiaire. Elles ont accueilli avec satisfaction la décision de mener une action différenciée de l'action en fonction des pays, pour répondre aux besoins définis à l'échelle nationale, ce qui permettrait d'utiliser au mieux les ressources limitées et cadrerait bien avec la volonté d'axer les activités du Fonds sur ses avantages comparatifs. Certaines délégations ont cependant craint qu'une approche différenciée risque de dissuader le FNUAP de mener son action dans certains domaines cruciaux et dans certains pays. Elles ont été plusieurs à engager le Fonds à assurer une présence physique et à mener ses activités programmatiques en toutes circonstances, notamment dans les pays à revenu intermédiaire et les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. Tout en estimant également qu'une approche différenciée devait guider l'orientation des programmes, d'autres délégations ont affirmé que le FNUAP devait accorder la priorité aux pays les plus démunis.

59. En ce qui concerne le programme mondial et régional, les délégations ont apprécié que le FNUAP se soit employé sans relâche à préciser les enjeux, à aligner le programme sur le cadre de résultats et d'allocation des ressources et à prévoir des mesures de renforcement des services de contrôle. Des craintes ont cependant été exprimées quant au fait que certaines activités proposées risquaient de s'avérer inefficaces si elles n'étaient pas reliées à des résultats précis du plan stratégique. Les délégations ont invité le FNUAP à prendre les mesures nécessaires pour procéder rapidement à la classification exacte des coûts afférents au programme, selon les nouvelles catégories de la classification harmonisée des coûts, avant l'examen à mi-parcours. Elles ont accueilli avec satisfaction la proposition de l'administration de faire rapport tous les ans au Conseil d'administration, en soulignant l'importance d'un contrôle effectif de la part du Conseil, et ont déclaré attendre avec intérêt les consultations qui permettraient de continuer à affiner cette approche.

60. Plusieurs délégations, notamment celles de pays en développement, se sont félicitées que le FNUAP ait intégré dans le plan stratégique la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, dans lesquelles elles voyaient un complément de la coopération traditionnelle. Elles ont noté que de telles activités devraient

s'accompagner de mécanismes de financement novateurs, notamment de systèmes de cofinancement faisant appel au secteur privé. Une délégation a déclaré espérer que le FNUAP encouragerait les modalités de cofinancement trilatéral, compte tenu des circonstances et des moyens propres à chaque pays, et aiderait les pays en développement à mobiliser des ressources auprès de sources tierces, locales ou internationales, secteur privé compris. Cette délégation a ajouté que les partenariats du FNUAP avec le secteur privé devraient être planifiés avec les autorités nationales pour être sûr qu'ils correspondent bien aux politiques et besoins nationaux. Des délégations ont jugé préférable de ne pas faire référence dans le plan stratégique aux mécanismes non multilatéraux, tels que la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide.

61. Les membres du Conseil ont également applaudi l'action que le FNUAP menait en première ligne des conflits. Ils ont souhaité la bienvenue au nouveau Chef du Service d'intervention humanitaire et ont déclaré apprécier les efforts que le FNUAP déployait en vue d'intégrer l'action humanitaire dans l'ensemble de ses services de façon à répondre aux besoins des groupes vulnérables, notamment des personnes déplacées. Ils ont souligné que le pouvoir mobilisateur du FNUAP était essentiel pour permettre aux femmes et aux filles d'avoir accès aux services et produits de santé sexuelle et procréative en situation de crise. Ils ont approuvé la constitution d'un groupe interne chargé des questions humanitaires en vue de renforcer le rôle moteur qu'assumait, avec d'autres entités, le FNUAP dans la lutte contre la violence sexiste et ont déclaré attendre avec intérêt d'examiner les mesures que le Fonds pourrait prendre en réponse à l'Appel à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles en situation d'urgence, qui devait être lancé à Londres en 2013.

62. Le Directeur exécutif du FNUAP a répondu en remerciant les membres du Conseil du soutien important qu'ils continuaient à apporter au Fonds et a réaffirmé que l'approbation par le Conseil du plan stratégique pour 2014-2017 et du budget intégré donnerait au FNUAP les moyens d'être plus souple, effectif et transparent et, par là même, de mieux aider les femmes, les filles et les enfants du monde entier. Le FNUAP se réjouissait d'avance de mettre en œuvre le plan en collaboration étroite avec les membres du Conseil. Alors que l'échéance de 2015 se rapprochait, il importait d'accélérer les progrès sur la voie des OMD et de mettre l'accent sur l'examen de la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement, en recensant les lacunes et les travaux inachevés, dont il serait tenu compte lors des consultations sur le programme mondial de développement pour l'après-2015.

63. Le Directeur exécutif a remercié le Conseil d'avoir réaffirmé l'importance de la cible, comme direction stratégique du Fonds, axée sur la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation. En ce qui concerne les inquiétudes que suscitait le retard pris dans la réalisation du cinquième OMD relatif à la mortalité maternelle, il a assuré aux délégations que le FNUAP coopérait étroitement avec ses partenaires en vue d'accomplir rapidement des progrès avant l'échéance de 2015. S'agissant de la présence physique du Fonds, il a réaffirmé que le FNUAP ne comptait fermer aucun bureau de pays ni bureau régional dans aucun pays de programme, y compris les pays à revenu intermédiaire, et qu'il ne se limiterait pas au plaidoyer et aux orientations stratégiques. Le FNUAP continuerait de tenir compte des priorités des pays de programme, conformément au principe de l'universalité. Le nouveau modèle d'activité et le système d'allocation des

ressources correspondant garantissaient l'adoption par le FNUAP d'une approche différenciée en fonction des besoins des pays de programme et lui permettaient de mieux répondre aux besoins des pays les moins avancés. Le FNUAP continuait également d'encourager les projets de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire.

64. En ce qui concerne la participation aux coûts des pays de programme, plusieurs délégations ont craint que cette proposition n'impose inutilement un lourd fardeau aux pays en développement qui ne se limitaient pas aux dispositions des accords de base standard et qu'elle dissuade les pays en développement de participer pleinement aux projets de coopération Sud-Sud. Elles ont demandé que cette proposition soit dissociée de la décision relative au plan stratégique et au budget intégré et adoptée séparément du système prévu de participation aux coûts. S'agissant de la participation aux coûts au niveau national, le Directeur exécutif a noté que le FNUAP suivrait les directives du Conseil d'administration.

65. En ce qui concerne le programme mondial et régional, le Directeur exécutif a remercié les membres du Conseil des orientations qu'ils avaient fournies, notamment de leurs directives précises en matière de gouvernance et de contrôle, et les a assurés que le FNUAP en tiendrait compte. L'obligation redditionnelle du Fonds envers le Conseil demeurait essentielle et restait l'une des principales caractéristiques de leur relation. S'agissant de la gestion des risques, le Directeur exécutif a assuré aux membres du Conseil que le FNUAP disposait déjà d'un plan de mise en œuvre de sa politique de gestion des risques qui permettait de les hiérarchiser en fonction de leurs répercussions possibles des tendances observées et renforçait les systèmes de gestion des ressources humaines afin de perfectionner les connaissances et compétences du personnel.

66. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/31 sur le rapport du Directeur exécutif : le plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017.

VIII. Questions financières, budgétaires et administratives

Prévisions budgétaires intégrées du FNUAP pour 2014-2017

67. Dans sa déclaration liminaire, le Directeur exécutif a également présenté les prévisions budgétaires intégrées du FNUAP pour 2014-2017 (DP/FPA/2013/14 et annexe), en insistant sur l'harmonisation du budget du FNUAP et de ceux du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). En liant les ressources aux résultats escomptés, le FNUAP avait veillé à ce que le modèle d'activité et les mécanismes de financement soient pleinement alignés sur la nouvelle direction stratégique de la cible. Le budget intégré avait donc été intégralement aligné sur le plan stratégique pour 2014-2017.

68. Comme il ressortait des prévisions budgétaires intégrées pour 2014-2017, le FNUAP continuerait à affecter la plus grande partie de ses ressources aux activités de développement, tout en réduisant la part des ressources allouée aux services de gestion. Le projet de budget intégré se fondait sur des projections de recettes laissant apparaître une augmentation à la fois des ressources ordinaires (ressources de base) et des autres ressources, avec une réorientation marquée des contributions en faveur de ces dernières. S'agissant de l'examen quadriennal, le Directeur exécutif

a réaffirmé son intention de chercher à augmenter le montant et la prévisibilité des contributions aux ressources de base du FNUAP.

69. Le FNUAP veillerait à ce que l'affectation de ses ressources corresponde à la vision d'avenir et à la direction du plan stratégique et de la cible. Le cadre budgétaire présentait la totalité des résultats et des ressources, y compris les résultats en matière de développement et les produits relatifs à l'efficacité et l'efficacité organisationnelles, ce qui donnait une vue d'ensemble des ressources du FNUAP et de leurs liens avec les résultats et produits du plan stratégique. Dans le domaine du développement, le FNUAP investissait la plus grande partie de ses ressources dans l'amélioration de l'offre et de l'utilisation de services intégrés de santé en matière de sexualité et de procréation qui satisfassent aux normes relatives à la qualité des soins et à l'équité en matière d'accès. S'agissant de l'efficacité et l'efficacité organisationnelles, le FNUAP renforçait ses dispositifs de suivi et d'évaluation, de gestion des ressources humaines et de contrôle financier et administratif axés sur les résultats. Sur le terrain, il s'efforçait d'améliorer ses structures d'encadrement, y compris de contrôle administratif et financier et de contrôle et de coordination des programmes. Le Fonds espérait renforcer ses technologies de l'information, ses analyses et ses systèmes de communication en vue de faciliter l'exécution des programmes. Le Directeur exécutif a noté que la plupart des investissements du FNUAP étaient axés sur le terrain.

70. Le FNUAP s'était efforcé d'équilibrer la composante « budget institutionnel » du budget et avait maintenu à zéro le taux de croissance réelle des prévisions budgétaires en équilibrant les coûts, les gains de productivité et les économies réalisées, ainsi que l'avait constaté le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB). Le Directeur exécutif avait souligné que le Fonds était déterminé à s'acquitter de la part des dépenses relatives aux activités communes qui lui incombait, y compris pour ce qui était des contributions au système de coordonnateurs résidents. Le budget intégré pour 2014-2017 avait également été établi selon la nouvelle méthode de recouvrement des coûts approuvée par le Conseil dans sa décision 2013/9, qui était essentielle pour éviter le subventionnement croisé entre ressources ordinaires et autres ressources, ainsi que cela avait été décidé lors de l'examen quadriennal.

71. Les membres du Conseil ont apprécié l'ardeur à la tâche du Directeur exécutif, la détermination avec laquelle les travaux interinstitutions étaient menés et les progrès réalisés dans le cadre de la réforme conjointe du budget. Ils se sont aussi félicités des efforts qui avaient été déployés pour lui expliquer comment les organisations comptaient utiliser les ressources dont elles disposaient. Les délégations ont estimé que le budget intégré constituait une source utile d'information et ont été heureuses d'apprendre que le montant total des recettes devait considérablement augmenter pendant la période 2014-2017.

72. Elles ont également appris avec plaisir que la part du budget institutionnel, dépenses de gestion renouvelables comprises, dans l'utilisation totale des ressources devait diminuer et que la part des ressources mises à la disposition des activités de programme s'en trouverait augmentée. Elles ont souhaité mieux comprendre les raisons de ces économies, y compris de celles réalisées grâce aux processus de réforme de l'ONU. Un certain nombre de délégations se sont déclarées disposées à continuer de contribuer aux ressources ordinaires (de base) dans des proportions importantes. Elles se sont cependant inquiétées de la tendance à la baisse des

ressources de base et, en se référant à l'examen quadriennal, ont vivement prié tous les États Membres favorables au programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement d'envisager de verser des contributions de base ou d'en accroître le montant et ont enjoint le Fonds d'affecter en priorité ces contributions aux activités des programmes.

73. Les délégations se sont félicitées de voir l'accent mis sur les résultats, le renforcement des liens avec les résultats prévus dans le plan stratégique et la méthodologie harmonisée, y compris pour ce qui était de la classification, de l'attribution et du recouvrement des coûts. Certaines délégations auraient aimé obtenir le détail du plan des ressources année par année et jugeaient que le FNUAP pouvait redoubler d'efforts afin que le budget vienne davantage appuyer la mise en œuvre des priorités du plan stratégique. Les délégations ont invité le FNUAP à profiter de l'examen à mi-parcours pour recenser les obstacles restants de façon à renforcer la budgétisation axée sur les résultats et à déterminer si la méthode de recouvrement des coûts employée répondait aux exigences de l'examen quadriennal concernant le recouvrement intégral. Elles se sont cependant demandé si l'introduction du fonds de secours et du fonds d'opportunités permettrait d'éviter comme prévu toute dispersion.

74. Soulignant l'importance qu'elles attachaient à l'indépendance et aux moyens des services de contrôle de l'organisation, les délégations se sont réjouies de la création d'un poste budgétaire distinct pour le nouveau Bureau de l'évaluation, et notamment de l'augmentation proposée du nombre de postes. Elles ont de même accueilli avec satisfaction le poste budgétaire distinct consacré à la Division des services de contrôle, y compris la proposition de créer des postes supplémentaires d'auditeur interne. Les délégations se sont déclarées satisfaites du rôle que le FNUAP avait joué en aidant les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) à parvenir à un accord sur la participation aux coûts afférents à la coordination des activités au sein du système des Nations Unies, ainsi que du fait que le FNUAP ait inclus sa part de coûts dans le budget intégré pour 2014-2017.

75. Prenant note de l'inquiétude de nombreuses délégations face au déséquilibre persistant entre ressources de base et autres ressources, le Directeur exécutif a souligné que dans le cadre du nouveau plan stratégique le FNUAP allouerait ses ressources en fonction des priorités qui y seraient définies et que cette approche devrait encourager les membres du Conseil à augmenter leurs contributions aux ressources de base et assurer une meilleure prévisibilité. Le FNUAP mettait actuellement en place des systèmes permettant d'effectuer un suivi des ressources par rapport aux résultats de façon à continuer à améliorer la gestion axée sur les résultats et il mettrait en pratique, en coopération avec le PNUD, l'UNICEF et ONU-Femmes, le budget intégré et le mécanisme de recouvrement des coûts, ainsi que tous les aspects de la réforme de l'ONU, y compris la participation aux coûts et la division des tâches.

76. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/32 sur les prévisions budgétaires intégrées du FNUAP pour 2014-2017 et a pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions budgétaires intégrées du FNUAP pour 2014-2017.

IX. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

77. Le Directeur exécutif adjoint (programme) a donné un aperçu des deux projets de descriptif de programme de pays suivants : la Namibie (DP/FPA/DCP/NAM/5) (région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe) et le Mexique (DP/FPA/DCP/MEX/6) (région de l'Amérique latine et des Caraïbes). Il a également brièvement présenté la première prorogation du programme de pays pour l'État de Palestine (DP/FPA/DCP/2013/17) (région des États arabes). Les directeurs régionaux du FNUAP pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, les États arabes et l'Amérique latine et les Caraïbes ont apporté des précisions sur les programmes dans leur région respective.

78. Les délégations ont remercié le FNUAP de sa coopération et du soutien apporté à leurs pays respectifs. Elles ont noté que les programmes de pays avaient été élaborés en consultation étroite avec les gouvernements et d'autres partenaires de développement et qu'ils étaient bien alignés sur les priorités, les plans et les cadres en place à l'échelle nationale. Elles ont souligné que le soutien du FNUAP était nécessaire pour aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Des délégations ont formulé des observations spécifiques sur certains des projets de descriptif de programme de pays, qui seraient communiquées aux pays concernés.

79. Le Conseil d'administration a pris note des deux projets de descriptif de programme de pays, de la prorogation d'un programme de pays et des commentaires s'y rapportant (Namibie, Palestine et Mexique). Le FNUAP communiquerait les observations formulées aux pays concernés. Le Conseil a adopté la décision 2013/34, par laquelle il a décidé d'examiner et d'approuver, à titre exceptionnel, les projets de descriptif de programmes de pays du PNUD et du FNUAP pour le Kenya à sa première session ordinaire de 2014.

80. Conformément à la décision 2006/36, le Conseil d'administration a adopté, selon la procédure d'adoption tacite, et sans présentation et discussion, les sept programmes de pays suivants, examinés précédemment à la session annuelle de 2013 : Bénin, Niger, Nigéria, République du Congo, Togo, Bhoutan (programme commun) et Cuba.

Débat consacré à l'UNOPS

X. Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

81. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a présenté le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2014-2015 (DP/OPS/2013/6 et annexes), l'examen de la réserve opérationnelle du Bureau (DP/OPS/2013/CRP.1) et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/OPS/2013/7). Le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS a présenté le rapport statistique annuel sur les activités d'achat du système des Nations Unies (DP/OPS/2013/8).

82. Dans sa déclaration, le Directeur exécutif a souligné que le projet de budget pour l'exercice 2014-2015 était indicatif de la manière dont l'UNOPS mettrait en

œuvre son plan stratégique pour 2014-2017, récemment adopté, investirait dans des domaines d'action de base, renforcerait la maîtrise des coûts et préserverait sa solidité et sa stabilité financières – des conditions impératives pour toute organisation autofinancée. L'UNOPS devait rester axé sur ses priorités et avait déjà commencé à investir en vue de renforcer ses connaissances et son expérience dans les domaines où il disposait d'un avantage comparatif : la gestion des projets, l'infrastructure et les achats. En mettant ses connaissances et compétences en commun avec ses partenaires et clients, l'UNOPS donnait aux gouvernements et aux collectivités les moyens de mettre en place et gérer leur propre infrastructure durable, tout en étant d'une plus grande utilité pour le système des Nations Unies et ses partenaires.

83. En juin 2013, l'UNOPS a obtenu la certification ISO 14001, après avoir mis au point un système de gestion environnementale permettant aux responsables de projet de tenir compte des facteurs environnementaux dès les premiers stades. L'UNOPS comptait mettre en place ce système partout dans le monde. De même, dans le domaine de la gestion des projets, l'excellence des services de conseils et de formation de l'UNOPS lui avait valu quatre accréditations au début de l'année 2013; dans son rapport sur le projet de budget de l'UNOPS, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires avait encouragé le Bureau à faire part de son expérience et de ses meilleures pratiques.

84. Le Directeur exécutif a assuré aux membres du Conseil que l'UNOPS continuerait à pratiquer une gestion rigoureuse des coûts et à rendre ces derniers plus transparents, en particulier en les imputant aux projets mis en œuvre. Les prévisions budgétaires pour 2014-2015 correspondaient à une diminution réelle de 6 % des ressources allouées à la gestion par rapport à l'exercice biennal précédent. L'UNOPS était déterminé à préserver la souplesse d'action qui lui permettait d'investir et de réagir rapidement face aux nouvelles exigences et nouveaux besoins, en limitant ses dépenses et en modifiant au besoin sa structure. Au cours des sept dernières années, l'UNOPS avait reconstitué sa réserve opérationnelle, systématiquement obtenu des rapports d'audit satisfaisants et regagné la confiance du Conseil. C'était grâce à cette stabilité et cette solidité financières que l'UNOPS pouvait fournir les services de qualité que demandaient ses partenaires.

85. Pour l'exercice biennal 2014-2015, l'UNOPS misait sur un taux de croissance nul des recettes nettes, la réserve opérationnelle devant absolument rester supérieure au niveau minimal requis conformément à la stratégie de gestion des risques. Au terme de l'examen de sa réserve opérationnelle, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), l'UNOPS avait proposé que le montant minimum de sa réserve opérationnelle soit équivalent au montant moyen de quatre mois de charges imputables à la gestion, calculé sur les trois dernières années, ce qui avait été approuvé par le CCQAB. En conclusion, le Directeur exécutif a souligné que le projet de budget pour l'exercice biennal 2014-2015 offrait une bonne base pour l'avenir et constituait un solide outil qui permettait à l'UNOPS de mettre intégralement en œuvre son nouveau plan stratégique pour 2014-2017.

86. Les membres du Conseil ont salué les qualités de dirigeant du Directeur exécutif. Ils ont noté que le plan stratégique pour l'exercice biennal 2014-2017 adopté par le Conseil énonçait une vision d'avenir stratégique mobilisatrice et mettait opportunément l'accent sur la viabilité et le renforcement des capacités

nationales compte tenu des besoins et approches définis à l'échelle nationale. Ils ont été heureux de voir dans les prévisions budgétaires une nouvelle preuve de la viabilité du modèle économique de l'organisation et de constater la réduction des dépenses de gestion autorisée par les gains d'efficacité et d'efficacités. Ils ont déclaré apprécier que l'UNOPS respecte le principe du recouvrement intégral des coûts, conformément aux recommandations formulées lors de l'examen quadriennal, et s'efforce de réduire au minimum les taux de recouvrement. Ils ont également accueilli avec satisfaction l'approche consistant à harmoniser le budget avec ceux du PNUD et du FNUAP.

87. Plusieurs délégations ont salué l'importante contribution de l'UNOPS au Pacte mondial des Nations Unies, en engageant les autres fonds et programmes à faire de même et ont encouragé les fournisseurs à se joindre au Pacte. Elles ont félicité l'UNOPS d'avoir obtenu la prestigieuse certification ISO 14001, qui constituait la norme de référence en matière de gestion de l'environnement. Elles se sont réjouies que le groupe de l'UNOPS pour une infrastructure durable ait mis au point un système de gestion environnementale qui aidait les responsables de projet à évaluer l'impact de leurs activités sur l'environnement. Les délégations ont également appris avec satisfaction que les pays en développement et en transition avaient davantage recours aux services d'achat et comptaient pour 62 % du montant total des achats des Nations Unies. Elles se sont félicitées que l'UNOPS respecte les normes internationales les plus strictes en matière d'acquisitions, en veillant notamment à ce que les fournisseurs se conforment aux conditions requises en ce qui concerne les mines, le travail des enfants, l'exploitation sexuelle et les droits des travailleurs. Elles ont constaté avec satisfaction que l'adoption des normes IPSAS avait contribué à renforcer l'application du principe de responsabilité à l'UNOPS et ont approuvé les recommandations du CCQAB visant à faire fond sur les résultats positifs donnés par l'adoption des normes IPSAS.

88. Une autre délégation a reconnu que l'UNOPS avait non seulement obtenu de bons résultats mais également fait preuve d'une plus grande efficacité et efficacités dans le domaine de la gestion institutionnelle et de la gestion de projets. Elle a dit qu'on attendait de l'UNOPS qu'il utilise l'excédent de la réserve opérationnelle pour investir davantage dans des activités de développement organisationnel novatrices. Elle a félicité l'UNOPS d'avoir mis au point un plan ambitieux d'intégration de la problématique hommes-femmes et a accueilli avec satisfaction les efforts déployés par le Bureau en vue de parvenir à une représentation équilibrée des hommes et des femmes parmi ses effectifs, tout en notant que des progrès restaient à accomplir à cet égard dans la catégorie des administrateurs. L'UNOPS ayant un rôle particulier à jouer dans le cadre de l'initiative Unis dans l'action, en tant que chef de file des achats groupés, les autres fonds et programmes étaient invités à coopérer avec l'UNOPS en vue de créer des synergies et d'utiliser les services d'achat du Bureau.

89. Le Directeur exécutif de l'UNOPS a remercié les délégations de leurs encouragements et a assuré au Conseil que son évaluation positive des travaux de l'UNOPS ne faisait qu'accroître la détermination de ce dernier à s'acquitter de son mandat.

90. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/33 sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2014-2015.

Débat consacré aux questions communes

XI. Questions financières, budgétaires et administratives

91. Le Directeur du Bureau de l'appui aux achats du PNUD et le Chef du Service des achats du FNUAP ont fait une déclaration commune au nom des trois organisations sur le rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur les achats groupés (DP-FPA-OPS/2013/1), comme le Conseil d'administration l'avait demandé dans sa décision 2012/25.

92. Les membres du Conseil d'administration se sont félicités de l'évolution générale et des mesures conjointes prises par les trois organisations pour améliorer et harmoniser leurs fonctions d'achat. Ils ont estimé que cet effort collectif était un pas dans la bonne direction qui permettrait de gagner en efficacité et d'obtenir de meilleurs résultats.

93. Quelques délégations ont centré leurs observations sur quatre questions. Tout d'abord, elles ont demandé des précisions sur une éventuelle évaluation conjointe de la possibilité de grouper les achats, comme celle effectuée en 2004. Deuxièmement, elles souhaitent en apprendre davantage sur le travail accompli par les organisations quant au dispositif commun de sanctions contre les fournisseurs et ont notamment demandé s'il était nécessaire de réviser les directives antifraude et anticorruption. Troisièmement, elles ont encouragé les organisations à informer le Conseil d'administration de leurs activités communes d'achat dans le secteur de la santé, sous l'angle de la réduction des dépenses et de la gestion des questions environnementales. Enfin, elles ont demandé aux organisations de recenser les exemples concluants d'achats groupés au niveau des pays, parallèlement à d'autres pratiques exemplaires, et de poursuivre leurs efforts de mise en place de services communs, comme prescrit lors de l'examen quadriennal.

94. Plusieurs délégations ont appelé l'attention sur l'importance cruciale de l'action menée par le réseau des achats du Comité de haut niveau sur la gestion du GNUD pour promouvoir des pratiques d'achat responsables fondées sur une collaboration à long terme. Tout en notant les progrès accomplis, les délégations ont estimé qu'on pouvait encore resserrer cette collaboration et gagner en efficacité. Elles se sont enquis des mesures prises pour appliquer les éléments de l'examen quadriennal relatifs aux achats, s'agissant notamment du renforcement des capacités des systèmes et gouvernements partenaires. Elles ont demandé des analyses plus approfondies des problèmes d'achat (par exemple, différences selon la taille des fonds, programmes et institutions spécialisées), pour examen par le Conseil d'administration, et prié les organisations de chercher des moyens de régler ces problèmes.

95. Les délégations ont encouragé les organisations à collaborer plus étroitement en ce qui concerne la planification des achats et l'établissement de prévisions de façon à grouper les commandes et pouvoir ainsi influencer davantage sur les marchés, réaliser des économies d'échelle et optimiser l'utilisation des ressources. Elles ont invité les organisations à tirer parti des accords interinstitutions existants, à en conclure de nouveaux et à mettre au point des mécanismes solides qui permettent de suivre les fournisseurs dont les résultats laissent à désirer. Elles souhaitent que les achats communs deviennent la norme aux niveaux local et régional et au Siège, moyennant l'adoption de directives et d'outils communs. Elles ont estimé qu'il

serait utile d'organiser un atelier sur les activités d'achat à l'intention des membres du Conseil d'administration et de présenter plus régulièrement des rapports sur les achats et les économies réalisées, en incluant notamment une section sur les achats dans les annexes statistiques des organisations, dans laquelle serait indiquée la part des achats en commun dans le volume total des achats afin d'encourager la coordination et d'améliorer la transparence. Cette approche permettrait des gains d'efficacité à long terme et une utilisation efficace et harmonisée des volumes d'achat dans tous les organismes des Nations Unies. Gage d'une meilleure exécution des programmes, elle permettrait de réaliser des économies qui libéreraient des ressources pour la réduction de la pauvreté. En résumé, les membres du Conseil d'administration ont encouragé les organisations et le réseau des achats du Comité de haut niveau sur la gestion à étudier les possibilités de collaboration.

96. Une délégation s'est dite préoccupée par l'évolution du volume des achats dans les pays en transition. Malgré la tendance à la hausse observée dans les pays en développement, les données indiquaient une baisse en Europe de l'Est et dans la Communauté d'États indépendants. Elle a vivement recommandé d'adopter une politique d'achats plus dynamique en diversifiant les sources d'approvisionnement dans ces pays. La délégation a demandé aux organisations d'informer le Conseil d'administration des mesures prises pour améliorer la situation. Elle a également souligné que, pour être prévisibles et équitables, les règles et procédures régissant les achats devaient être conçues et appliquées dans la transparence. Pour améliorer le système d'enregistrement des fournisseurs, la délégation a recommandé que l'UNOPS organise des formations dans les États où se trouvent des fournisseurs afin de les familiariser avec les nouvelles méthodes de passation des marchés.

97. En réponse, le Directeur du Bureau de la gestion du PNUD a pris note de l'appui résolu des délégations en faveur d'une politique d'achats commune et harmonisée. Il a assuré aux membres du Conseil d'administration qu'il ferait part de leur soutien et de leurs suggestions au Comité de haut niveau sur la gestion pour qu'il puisse en tenir compte dans ses travaux. Il a souligné que la passation des marchés était un vaste ensemble de processus qui commençait par la mise en œuvre des programmes et couvrait le cycle complet des achats. Il a fait observer que c'était dans le domaine des achats communs, et non des services communs, que les organisations avaient le plus à gagner et le plus de progrès à faire. S'agissant des mesures antifraude, il a souligné que la question concernait le système dans son ensemble, même si tous les organismes des Nations Unies n'avaient pas adopté de politique de sanction, ce qui était regrettable car le système s'en trouverait renforcé.

98. Le Directeur du Bureau de l'appui aux achats du PNUD a répondu à des questions spécifiques posées par les délégations. Sur la question de la diversité, notamment en Europe de l'Est, il a noté que le PNUD travaillait avec de nombreux fournisseurs très différents et qu'il avait adopté en 2012 un système informatisé d'appel d'offres pour attirer les fournisseurs et les former à ses méthodes de passation des marchés et à son nouveau système, qui avait été favorablement accueilli. S'agissant du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, un outil utilisé par les organismes des Nations Unies que le PNUD soutient entièrement et qui permet à chaque fournisseur de s'inscrire en ligne, il a indiqué qu'il avait été récemment simplifié, compte tenu du nombre élevé de fournisseurs qui n'avaient pas réussi à s'inscrire, et qu'il serait relancé à la fin de 2013. Il a souligné les avantages de cette interface comme outil de sélection des fournisseurs. Il a ajouté que le PNUD travaillait avec un certain nombre de

fournisseurs dans les pays en développement et les pays en transition, conformément à son orientation stratégique. Sur la question des évaluations conjointes, il a assuré aux membres du Conseil d'administration que le PNUD soutenait pleinement cette idée et qu'il avait créé et financé d'autres outils communs par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur la gestion. Le PNUD avait adopté depuis six mois un dispositif de sanctions contre les fournisseurs qui était en place dans 45 organismes des Nations Unies, il avait suspendu ses relations avec plusieurs fournisseurs et engagé un dialogue franc et ouvert avec le service chargé des enquêtes, ce qui lui avait permis d'informer en toute transparence les fournisseurs défaillants des sanctions à leur encontre et de les inciter à redresser leur situation. S'agissant des services communs d'achat, les organisations avaient réalisé des progrès notables et créé dans les villes sièges des équipes communes chargées des achats qui collaboraient déjà entre elles. Les fonds et programmes harmonisaient leurs politiques pour faciliter la mise en commun des accords de longue durée. Afin d'optimiser l'utilisation des ressources, les organisations cherchaient à appliquer le concept de « coût total de possession », qui permet d'évaluer le coût d'un produit pendant sa durée de vie. La formule des achats groupés fonctionnait bien, surtout lorsque les organisations avaient des projets communs, mais ce n'était pas toujours la meilleure option. S'agissant de la planification des achats et de la consolidation des volumes, le PNUD avait beaucoup accompli en interne et espérait faire bénéficier toutes les organisations de ces progrès. Il était prêt à collaborer avec les États Membres, les donateurs et les organismes des Nations Unies pour trouver des moyens de développer et améliorer encore la formule des achats groupés.

99. Le Chef du Service des achats du FNUAP a noté que la transparence était l'un des principes fondamentaux régissant les achats et a rappelé qu'un fournisseur ne pouvait pas travailler avec le FNUAP sans être inscrit sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies. Le FNUAP avait adopté le dispositif commun de sanctions contre les fournisseurs et était prêt à collaborer avec les autres organisations dans le cadre d'un conseil commun des sanctions. Les achats effectués dans le secteur de la santé étaient une priorité pour le FNUAP, en particulier les achats de contraceptifs et de matériel médical. Le Fonds avait pu grouper ses achats de matériel médical avec ceux d'autres organismes des Nations Unies dont le mandat recoupe le sien, mais cette approche commune n'était pas possible pour les produits qu'il était le seul à acheter, comme les contraceptifs. S'agissant de l'examen quadriennal, le FNUAP avait été le premier à remplir toutes les conditions requises par le réseau des achats du Comité de haut niveau sur la gestion pour la première phase, concernant l'harmonisation des politiques d'achat entre les organismes des Nations Unies. La deuxième phase consisterait à améliorer l'harmonisation au niveau des pays. Au niveau mondial, le FNUAP avait des difficultés à mettre en place un système d'achats communs de contraceptifs avec les organismes des Nations Unies, mais il collaborait avec des organisations extérieures au système des Nations Unies.

100. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2013/35 sur le rapport du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS concernant les achats groupés.

XII. Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme ONUSIDA

101. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP et le Directeur adjoint du Bureau des politiques de développement du PNUD ont présenté le rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2013/46-DP/FPA/2013/16).

102. Les membres du Conseil d'administration ont reconnu la contribution du PNUD et du FNUAP à l'action mondiale contre le VIH et salué les progrès accomplis par les organisations dans la mise en œuvre du programme visant à intensifier l'action menée au niveau des pays en faveur des femmes et des filles et de l'égalité des sexes dans le cadre de la lutte contre le sida. Accueillant avec satisfaction le rapport, un certain nombre de délégations ont exprimé leur appui à la décision adoptée en décembre 2012 par le Conseil de coordination du Programme ONUSIDA, tendant à mettre pleinement en œuvre le programme en faveur des femmes et des filles au cours des deux prochaines années, à réaffecter des fonds du Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités et à mobiliser ensemble des ressources supplémentaires.

103. Saluant la mise en œuvre du programme en faveur des femmes et des filles, plusieurs délégations ont félicité les organisations de tenir compte de la problématique hommes-femmes, des facteurs critiques et des synergies possibles dans l'appui qu'elles apportent aux pays pour réaliser des investissements stratégiques. La mise en œuvre de ce programme devrait rester une priorité, notamment la collecte, l'analyse et l'utilisation de données ventilées par sexe et par âge afin d'orienter les programmes, d'associer davantage les femmes et les filles aux processus et de renforcer le lien entre la lutte contre le sida et l'action menée en faveur de l'égalité des sexes. Les délégations ont noté que le manque de coordination au niveau des pays risquait de freiner les progrès et se sont déclarées prêtes à travailler avec les gouvernements et les équipes de pays des Nations Unies pour mener une action mieux coordonnée et plus efficace contre le sida. Elles ont encouragé le PNUD et le FNUAP à continuer de jouer un rôle moteur dans l'action menée en faveur de l'égalité des sexes et contre le VIH, et ont souligné qu'il importait d'adopter une stratégie multisectorielle de lutte contre le sida.

104. Un certain nombre de délégations ont noté avec satisfaction que le PNUD et le FNUAP avaient aligné leurs plans stratégiques sur le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités. Elles ont encouragé les deux organisations à utiliser les indicateurs spécifiés dans ce cadre pour la mise au point finale du cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources. Les délégations se sont fait l'écho des déclarations prononcées à la session de 2012 du Conseil d'administration sur le VIH et ont réaffirmé que la lutte contre le sida devait rester une priorité pour les deux organisations. Elles ont souligné qu'il importait d'intégrer cette question dans tous les domaines d'intervention du PNUD et du FNUAP, en rappelant qu'il fallait mener une riposte multisectorielle efficace.

105. Une délégation s'est inquiétée de l'accroissement du nombre de décès liés au sida en Europe de l'Est et en Asie centrale. Elle a souligné que le PNUD, le FNUAP, ONUSIDA et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme devaient promouvoir la prévention du VIH et élargir la gamme des services offerts

aux personnes vivant avec la maladie dans la région. Les délégations ont estimé qu'il fallait développer l'échange d'informations et de données d'expérience dans les pays qui obtiennent des résultats durables. Elles espéraient que le nouveau modèle de financement du Fonds mondial permettrait de mieux prévoir les fonds disponibles pour la lutte contre le sida et de répondre plus rapidement aux besoins des pays de programme.

106. En réponse, le Directeur adjoint du Bureau des politiques de développement du PNUD a abordé trois questions. Il a estimé lui aussi que le nouveau modèle de financement du Fonds mondial améliorerait la prévisibilité du financement et la prise en charge des initiatives par les pays, et a assuré au Conseil d'administration que le PNUD continuerait d'y œuvrer avec le FNUAP et ONUSIDA. Les femmes et les filles jouaient un rôle important dans la riposte au sida. S'agissant du plan stratégique pour 2014-2017, le PNUD s'employait à affiner le cadre de résultats et d'allocation des ressources et à l'aligner sur l'ensemble d'indicateurs communs à tous les organismes des Nations Unies et sur le cadre de gestion axée sur les résultats utilisé par ONUSIDA. Il a assuré aux membres du Conseil d'administration que le budget du PNUD contenait des rubriques auxiliaires liées à la lutte contre le sida.

107. La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a traité quatre questions. Tout d'abord, elle a souligné que le FNUAP devait planifier les activités sur la base de données validées et fiables et aligner le programme avec l'allocation des ressources. Le FNUAP et le PNUD étaient déterminés à redoubler d'efforts pour progresser sur cette voie et produire en temps utile des données ventilées par sexe et par âge de façon à pouvoir suivre les tendances. Deuxièmement, le FNUAP veillait à ce que les indicateurs de son nouveau plan stratégique pour 2014-2017 soient les mêmes que ceux utilisés pour le Cadre unifié du budget, des résultats et des responsabilités d'ONUSIDA, et à ce qu'ils correspondent de près à ceux des autres organismes des Nations Unies. Elle a cité l'exemple des indicateurs harmonisés concernant la prévalence du VIH chez les jeunes, qui permettent de savoir où l'on se situe par rapport à l'objectif visé. Troisièmement, elle a fait observer que la question du financement était certes essentielle, mais que la réorientation des ressources ne devait pas se faire au détriment des résultats obtenus dans d'autres domaines. Elle a souligné que, pour assurer une corrélation étroite entre financement et qualité des résultats, il fallait pouvoir compter sur une ferme volonté politique, souvent sur des questions impopulaires et sur une planification solide. Sans ces éléments, dans un climat propice marqué par le règne de l'état de droit, l'ONU ne parviendrait pas à enrayer l'épidémie du sida, à promouvoir les droits de l'homme et préserver la dignité des populations cibles, ni à assurer des services de santé de qualité. Il fallait intensifier la riposte multisectorielle au VIH/sida, qui dépassait les compétences techniques indispensables, et l'intégrer dans les autres domaines d'action, faute de quoi les interventions contre le VIH n'auraient pas d'effet durable.

108. Le Conseil d'administration a pris note du rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2013/46-DP/FPA/2013/16).

XIII. Questions diverses

Réunion avec le Conseil du personnel PNUD/FNUAP/UNOPS/ONU-Femmes

109. Le Président du Conseil du personnel PNUD/FNUAP/UNOPS/ONU-Femmes a présenté au Conseil d'administration des informations sur les questions intéressant le personnel, à tous les niveaux et dans toutes les régions du monde, en faisant une distinction entre le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS. Il a félicité les responsables des trois organisations de leur esprit d'ouverture et d'avoir pris le temps de rencontrer le Conseil du personnel afin de maintenir de bonnes relations de travail. Il a mis l'accent sur la transparence des procédures de sélection, de recrutement et d'attribution des contrats, la participation du personnel aux plans de restructuration, la communication avec la direction et, s'agissant de l'UNOPS, le nombre d'agents n'ayant pas le statut de fonctionnaire.

110. Le Directeur du Bureau de la gestion du PNUD, la Directrice exécutive adjointe du FNUAP et le Directeur exécutif adjoint de l'UNOPS ont répondu séparément aux observations du Président. Ils ont réitéré leur disponibilité et leur volonté de continuer à coopérer étroitement avec le Conseil du personnel pour répondre aux préoccupations du personnel dans un esprit d'ouverture et de transparence et pour aplanir les divergences sur les questions en suspens.

111. Le Conseil d'administration a pris note de l'intervention du Président du Conseil du personnel PNUD/FNUAP/UNOPS/ONU-Femmes et des observations faites par les directions respectives du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Annexe I

Décisions adoptées par le Conseil d'administration en 2013

Table des matières

<i>Numéro</i>		<i>Page</i>
Première session ordinaire de 2013 (28 janvier-1^{er} février 2013, New York)		
2013/1	Rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes.	91
2013/2	Évaluation (PNUD).....	92
2013/3	Examen de la participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources	94
2013/4	Modalités de programmation du PNUD	95
2013/5	Évaluation thématique du soutien du FNUAP à la santé maternelle pour la période 2000-2011 et réponse de l'Administration	96
2013/6	Projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Égypte	98
2013/7	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2010-2011	98
2013/8	Rapport de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS au Conseil économique et social	99
2013/9	Document d'orientation pour l'établissement d'un budget intégré à compter de 2014, et actualisation du taux de recouvrement des coûts	100
2013/10	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2013	102
Session annuelle de 2013 (3-14 juin 2013, New York)		
2013/11	Examen cumulatif et rapport annuel de l'Administratrice sur le plan stratégique : activités et résultats pour la période 2008-2012	105
2013/12	Projet de plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017.....	103
2013/13	État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2013 et au-delà	107
2013/14	Rapport sur le Programme mondial pour la période 2009-2013 : performance et résultats ...	108
2013/15	Évaluation du PNUD.....	109
2013/16	Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2012 et rapport sur les consultations avec les parties prenantes concernant les scénarios d'avenir pour le Fonds	112

2013/17	Rapport de l'Administrateur sur l'évolution du rôle et de la fonction du Programme des Volontaires des Nations Unies depuis le commencement	113
2013/18	Réponse à la décision 2013/4 du Conseil d'administration sur les modalités de programmation du PNUD	114
2013/19	Rapport du Directeur exécutif pour 2012 : analyse cumulative des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2013	114
2013/20	Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2013 et au-delà	117
2013/21	Politique d'évaluation révisée du FNUAP	118
2013/22	Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	119
2013/23	Plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2014-2017	119
2013/24	Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et le contrôle internes pour 2012	120
2013/25	Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS	122
2013/26	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2013	123
Deuxième session ordinaire de 2013 (9-13 septembre 2013, New York)		
2013/27	Plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017	128
2013/28	Budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017	130
2013/29	Examen annuel de la situation financière en 2012	132
2013/30	Financement de l'approche de la présence physique différenciée	133
2013/31	Plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017	134
2013/32	Prévisions budgétaires intégrées du FNUAP pour 2014-2017	136
2013/33	Projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2014-2015	137
2013/34	Projets de descriptif de programme du PNUD et du FNUAP pour le Kenya	138
2013/35	Rapports sur les achats	138
2013/36	Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2013	139

2013/1

Rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport oral sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes pour la période 2008-2013;

2. *Considère* que l'égalité des sexes contribue à la promotion d'une croissance économique soutenue et partagée, à l'élimination de la pauvreté et au développement durable, comme l'indique l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 concernant l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

3. *Prend note* des efforts déployés par le PNUD pour accomplir des progrès concrets sur la voie de l'égalité des sexes en 2012, notamment sur le plan institutionnel;

4. *Prend note* des progrès accomplis par le PNUD pour tenir systématiquement compte des questions d'égalité des sexes dans les documents sur les programmes de pays qu'il lui soumet, et l'encourage à continuer sur cette voie;

5. *Engage* le PNUD à continuer de consacrer à l'objectif de l'égalité des sexes les ressources qu'il mérite, et lui demande de nouveau de renforcer sa capacité de prise en compte de la problématique hommes-femmes dans le cadre de ses programmes et de son programme complet de réforme institutionnelle;

6. *Prie* le PNUD de veiller à intégrer les questions d'égalité des sexes dans son plan stratégique pour la période 2014-2017, en tenant pleinement compte des résultats de l'examen à mi-parcours sur la mise en œuvre de la stratégie actuelle en faveur de l'égalité des sexes;

7. *Prie* le PNUD de l'informer à sa session annuelle de 2013 des mesures prises et du calendrier fixé pour la formulation de la prochaine stratégie en faveur de l'égalité des sexes, et attend avec intérêt que cette stratégie lui soit présentée à sa première session ordinaire de 2014, en même temps qu'un rapport sur la mise en œuvre en 2013 de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes;

8. *Prend note* du partenariat du PNUD avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et engage le PNUD à continuer de collaborer étroitement avec ONU-Femmes pour promouvoir l'égalité des sexes sur la base de relations complémentaires et synergiques;

9. *Apprécie* l'engagement qu'a pris le PNUD de veiller à la parité des sexes parmi son personnel à tous les niveaux; prie le PNUD d'assurer plus encore la parité des sexes aux postes d'encadrement et de direction; et le prie également de prendre des mesures pour que les femmes originaires des pays de programme soient représentées au siège et dans les bureaux régionaux et nationaux, à toutes les classes, en gardant à l'esprit le principe d'une représentation géographique équitable, et d'en rendre compte dans le cadre de son prochain rapport sur sa stratégie en faveur de l'égalité des sexes;

10. *Félicite* le PNUD de l'action menée par le Comité de direction et de mise en œuvre sur l'égalité des sexes en engageant fermement les hauts responsables à

promouvoir l'égalité des sexes et prie le Comité d'exercer sa vigilance pour que ces hauts responsables soient comptables des résultats obtenus dans ce domaine;

11. *Prie* le PNUD de présenter dans ses prochains rapports annuels sur la mise en œuvre de sa stratégie en faveur de l'égalité des sexes les mesures qu'il aura prises pour appliquer le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

1^{er} février 2013

2013/2

Évaluation (PNUD)

a) Évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté et réponse de l'Administration

b) Évaluation de l'assistance fournie par le PNUD aux pays touchés par les conflits dans le contexte des opérations de paix des Nations Unies et réponse de l'Administration

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté (DP/2013/3) et la réponse de l'Administration (DP/2013/4) :

1. *Prend note* de l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté et de la réponse de l'Administration;

2. *Prend note* des constatations et conclusions présentées dans l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté, et prie le PNUD d'en tenir pleinement compte lorsqu'il établira son prochain plan stratégique, son programme mondial et de ses programmes régionaux, et de veiller à ce que la lutte contre la pauvreté soit un élément central de ce processus;

3. *Engage* le PNUD à appliquer les recommandations figurant dans l'évaluation lors de la planification de ses programmes et projets et de lui rendre compte, à sa deuxième session ordinaire de 2016, des mesures prises à cet effet;

4. *Réaffirme* que l'élimination de la pauvreté est le plus grand défi auquel le monde doit faire face aujourd'hui;

5. *Prend acte* des efforts déployés par le PNUD pour remédier durablement aux problèmes multidimensionnels que pose la pauvreté en adoptant des stratégies qui ciblent les déterminants sociaux de cette dernière;

6. *Prie* le PNUD de renforcer son action en faveur des pauvres et de coopérer avec les parties intéressées à l'échelon national afin de mieux concourir à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, aux efforts nationaux de lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités croissantes;

7. *Prie* le PNUD de se consacrer en priorité au renforcement des capacités et à l'offre de services consultatifs, selon les principes d'appropriation nationale et de durabilité;

8. *Souligne* que le PNUD doit renforcer ses capacités à l'échelle nationale, ainsi que les incitations à tirer les leçons de ses activités, et l'invite à faire en sorte,

à la demande des autorités nationales et selon que de besoin, que ces leçons soient prises en compte dans les politiques et programmes nationaux;

9. *Invite* le PNUD à mettre au point un cadre de résultats clair et rigoureux qui fasse apparaître des chaînes de résultats complètes, en indiquant les résultats escomptés aux niveaux des produits, des résultats et des retombées en vue de mieux mesurer sa contribution à la réduction de la pauvreté;

10. *Encourage* le PNUD à redoubler d'efforts pour intégrer plus efficacement la lutte contre la pauvreté à l'échelle nationale dans ses domaines d'activité prioritaires et renforcer ses partenariats avec les autres organismes des Nations Unies afin de concourir à l'élimination de la pauvreté sous tous ses aspects;

En ce qui concerne l'évaluation de l'assistance fournie par le PNUD aux pays touchés par les conflits dans le contexte des opérations de paix des Nations Unies (DP/2013/5) et la réponse de l'Administration (DP/2013/6) :

11. *Prend note* de l'évaluation de l'assistance fournie par le PNUD aux pays touchés par les conflits dans le contexte des opérations de paix des Nations Unies et de la réponse de l'Administration;

12. *Prend note* des constatations et conclusions présentées dans l'évaluation de l'assistance fournie par le PNUD aux pays touchés par les conflits dans le contexte des opérations de paix des Nations Unies et, à ce propos, engage le PNUD à appliquer les recommandations figurant dans l'évaluation lors de la planification de ses programmes et projets;

13. *Salue* les efforts déployés par le PNUD pour mettre en place un système d'alerte et d'intervention précoces, ainsi que pour promouvoir l'analyse des conflits, considérant qu'il s'agit de mesures essentielles pour mieux tirer parti de sa présence sur le terrain afin d'intervenir rapidement et efficacement;

14. *Se félicite* de ce que le PNUD et les organisations humanitaires partenaires prévoient d'arrêter une définition commune du relèvement rapide et un ensemble commun de principes directeurs sur la portée et les mécanismes de financement des activités de relèvement rapide au sortir d'un conflit, dont les procédures d'appel global;

15. *Engage* le PNUD à renforcer, comme il a annoncé qu'il en avait l'intention, sa collaboration avec les autres entités des Nations Unies participant aux opérations de paix intégrées des Nations Unies, en particulier le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies, pour améliorer la coordination des activités, et notamment mieux préparer la période de transition inaugurée par le retrait des missions de maintien de la paix;

16. *Est conscient* qu'il est difficile d'attirer et de retenir des femmes aux postes vacants dans les pays touchés par les conflits, et engage le PNUD à prendre des mesures pour améliorer l'équilibre entre hommes et femmes parmi les membres de son personnel affectés dans ces pays et à poursuivre ses efforts visant plus largement à accroître la capacité des équipes de pays d'obtenir des résultats;

17. *Engage* le PNUD à faire en sorte que tous les programmes et projets exécutés directement dans les pays touchés par un conflit soient assortis d'objectifs

de renforcement des capacités nationales clairement définis selon une stratégie de sortie bien établie.

1^{er} février 2013

2013/3

Examen de la participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du document DP/2013/7 sur l'examen de la participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources;

2. *Considère* que la force du PNUD réside en particulier dans son aptitude à appuyer les capacités nationales et la formulation des politiques;

3. *Décide* de maintenir les dispositions modifiées du Règlement financier et des règles de gestion financière visées dans le document DP/2008/36 pour une nouvelle période d'essai, 2013 à 2014, afin de continuer à ménager aux bureaux de pays la latitude nécessaire dans le contexte de l'appui budgétaire direct et de permettre au PNUD d'acquiescer ce faisant une expérience diversifiée sachant que ce règlement et ces règles pourront être encore modifiés, en vue de renforcer l'application des principes de transparence et de responsabilité dans le cadre de l'harmonisation du règlement et des règles actuellement à l'étude au sein du système des Nations Unies;

4. *Demande* que des évaluations et vérifications des activités soient menées pour les périodes pilotes 2008-2012 et 2013-2014 afin d'en mesurer les retombées, en particulier la contribution du PNUD au renforcement des capacités nationales et à la formulation des politiques, et pour tirer des enseignements de l'expérience; et demande aussi que les constatations et recommandations soient diffusées au sein du PNUD et auprès des membres du Groupe des Nations Unies pour le développement;

5. *Prie* le PNUD de lui soumettre un rapport, avant le début de sa première session ordinaire de 2015, sur la démarche qu'il suit, avant d'affecter des fonds, pour prendre pleinement la mesure des risques associés à la fourniture d'un appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources, et sur les initiatives qu'il prend pour suivre et examiner systématiquement ces risques, en formulant des recommandations quant aux meilleurs moyens de les évaluer;

6. *Prie* le PNUD de lui soumettre ces évaluations et vérifications, ainsi que toute modification envisagée du Règlement financier et des règles de gestion financière, pour examen à sa première session ordinaire de 2015, afin qu'il puisse se prononcer sur la poursuite de la participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources.

1^{er} février 2013

2013/4**Modalités de programmation du PNUD***Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* la décision 2012/1 sur le deuxième examen des modalités de programmation du PNUD pour 2008-2013, et la décision 2012/28 sur ces modalités pour 2014-2017;

2. *Prend acte* de la note sur les modalités de programmation, en date du 24 janvier 2013, qui a été soumise de manière informelle à sa première session ordinaire de 2013;

3. *Approuve* la méthode des montants ciblés pour l'allocation des ressources de base (MCARB-2), qui fait appel à des critères divers, tient compte des priorités de l'organisation et prévoit des mesures incitatives pour améliorer la capacité du PNUD de répondre efficacement aux besoins particuliers des pays;

4. *Approuve également* les mesures de protection prises pour éviter que les allocations de ressources dans le cadre des MCARB-1 et l'appui aux activités des coordonnateurs résidents ne subissent les répercussions d'un passage des ressources de base pour les programmes sous la barre des 700 millions de dollars;

5. *Prend note* des raisons avancées pour prendre en considération le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) dans les modalités de programmation et en reconnaît le bien-fondé;

6. *Prie* le PNUD de lui soumettre officiellement à sa session annuelle de 2013 une proposition détaillée sur la prise en considération du FENU dans les modalités de programmation, en exposant les incidences que cette mesure aurait sur les ressources de base disponibles pour les programmes, et en particulier les raisons pour en faire une dépense annuelle renouvelable;

7. *Approuve* les principes de la présence stratégique mondiale et, étant entendu que la présence du PNUD devrait être déterminée en fonction des besoins de développement propres à chaque pays et adaptée aux priorités nationales en la matière pour y répondre de manière efficace et économique, approuve l'approche de la présence physique différenciée et prie le PNUD de donner dans un rapport officiel des renseignements détaillés sur son application aux pays à revenu intermédiaire dont le revenu national brut par habitant est supérieur à 6 660 dollars;

8. *Approuve* la rationalisation des rubriques des modalités de programmation exposée dans la note en date du 24 janvier 2013, comme suit :

a) Pour la catégorie de classification des coûts concernant les activités de programme :

i) Au niveau national : MCARB-1, MCARB-2, MCARB-3 et Programme d'assistance au peuple palestinien;

ii) Au niveau national : programmes régionaux;

iii) Au niveau mondial : programme mondial, notamment les activités du Bureau des études sur le développement et du Bureau du Rapport sur le développement humain;

b) Pour les catégories de classification des coûts concernant l'efficacité de l'aide au développement :

- i) Programme de coopération Sud-Sud;
- ii) Services d'appui au développement;
- iii) Programme Économistes;
- iv) Intégration transversale de la question de l'égalité des sexes;
- v) Services consultatifs;
- vi) Fonds d'équipement des Nations Unies;

c) Pour les catégories de classification des coûts concernant la coordination des initiatives de développement des Nations Unies :

- i) Appui au Coordonnateur résident;

9. *Prie* le PNUD de lui communiquer, avant sa session annuelle de 2013, des renseignements complémentaires sur l'exercice des fonctions inscrites aux rubriques fixes suivantes : services d'appui au développement, programme Économistes, services consultatifs, ainsi que Bureau des études sur le développement, pour qu'il soit en mesure d'examiner les ressources nécessaires à leur financement;

10. *Prie* le PNUD de lui présenter des prévisions de dépenses officielles concernant les modalités de programmation dans le cadre du budget intégré, pour consultation à sa session annuelle de 2013 et pour examen officiel à sa deuxième session ordinaire de 2013.

1^{er} février 2013

2013/5

Évaluation thématique du soutien du FNUAP à la santé maternelle pour la période 2000-2011 et réponse de l'Administration

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de l'évaluation thématique du soutien du FNUAP à la santé maternelle pour la période 2000-2011 et de la réponse de l'Administration;

2. *Rappelle* la décision 2012/26, et salue la présentation de l'évaluation thématique, celle de la réponse de l'Administration et le dialogue qui les a suivies, dans lesquels il voit une occasion d'engager un débat stratégique fondé sur les faits et un progrès important sur la voie de la transparence et de la promotion d'une culture d'évaluation au FNUAP;

3. *Se félicite* qu'il soit pleinement reconnu dans l'évaluation thématique que le FNUAP contribue de manière importante à l'amélioration de la santé maternelle dans de nombreux pays, par exemple en infléchissant les politiques et en coordonnant les activités en faveur de la santé maternelle, ainsi qu'en favorisant le renforcement des capacités en ce qui concerne les services obstétricaux, notamment les soins d'urgence, et les soins néonataux, la planification familiale et la réparation des fistules;

4. *Accueille avec satisfaction* les conclusions et constatations présentées dans l'évaluation thématique et note qu'elles soulèvent un certain nombre de questions critiques et stratégiques qui demandent une attention et un suivi continus de la part de l'Administration, notamment dans le cadre de l'établissement du plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017, par exemple en ce qui concerne la nécessité de :

a) Renforcer la planification stratégique à moyen et long terme au niveau national;

b) Mieux définir les incidences, sur le plan opérationnel, des mesures d'aide aux femmes et aux filles qui se trouvent dans les situations de très grande vulnérabilité;

c) Améliorer les capacités du personnel et de l'organisation concernant la santé maternelle, en veillant au bon usage des compétences afin de maximiser les avantages comparatifs et de servir la stratégie retenue par le FNUAP;

d) Renforcer les activités de suivi et d'évaluation axées sur les résultats à l'échelon national et mettre davantage l'accent sur l'acquisition de connaissances;

5. *Salue* les efforts actuellement déployés par le FNUAP pour améliorer son action en matière de santé maternelle et régler bon nombre des problèmes soulevés dans l'évaluation thématique, et attend avec intérêt la poursuite de la bonne application de ces initiatives;

6. *Note* qu'il importe de forger des partenariats avec la société civile, les décideurs, les gouvernements et les autres organismes des Nations Unies, telle l'Initiative H4 Plus (Organisation mondiale de la Santé, FNUAP, UNICEF, Banque mondiale, Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes), de les entretenir et de les réexaminer constamment pour remédier aux défaillances des systèmes de santé et améliorer la santé maternelle à long terme, notamment au moyen de programmes communs;

7. *Note également* que les dispositifs de suivi doivent être davantage axés sur les résultats et encourage le FNUAP à renforcer les mécanismes de suivi prévus dans ses programmes, notamment en veillant à ce que les cadres de résultats de ses programmes de pays et fonds thématiques soient pleinement alignés sur son propre cadre de résultats durant la période du prochain plan stratégique, de 2014 à 2017;

8. *Se félicite* du fait que l'évaluation thématique souligne l'importance du Fonds thématique d'affectation spéciale pour la santé maternelle du FNUAP comme outil facilitant la conception informée de programmes de santé maternelle dans les pays prioritaires, et encourage le FNUAP à poursuivre ses efforts pour mieux intégrer le Fonds thématique dans ses structures organisationnelles et ses activités de planification;

9. *Prie* le FNUAP de tenir pleinement compte dans sa stratégie et ses opérations des recommandations données dans l'évaluation thématique, notamment dans le cadre de l'établissement de son prochain plan stratégique, et de faire le point sur l'application de cette décision dans son rapport annuel au Directeur exécutif pour 2013, qu'il présentera à la session annuelle de 2014.

1^{er} février 2013

2013/6

Projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Égypte

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* ses décisions 2001/11 et 2006/36 sur le processus d'approbation des programmes;
2. *Prend note* de la demande de l'Égypte tendant à ce que les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP soient présentés à la session annuelle de 2013;
3. *Décide* d'examiner et d'approuver, à titre exceptionnel, les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Égypte à sa session annuelle de 2013.

1^{er} février 2013

2013/7

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2010-2011

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports du PNUD (DP/2013/8), du FNUAP (DP/FPA/2013/1) et de l'UNOPS (DP/OPS/2013/1) sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2010-2011;
2. *Engage* le PNUD, en coopération avec le FNUAP et les autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, à prendre des mesures pour faire en sorte que les directives communes relatives à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds soient appliquées de manière systématique, en les révisant au besoin;
3. *Félicite* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS des efforts qu'ils déploient pour appliquer les Normes comptables internationales pour le secteur public et attend avec intérêt la poursuite de ce processus;

En ce qui concerne le PNUD :

4. *Prend acte* de l'opinion sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes;
5. *Accueille avec satisfaction* les progrès accomplis par le PNUD dans l'application des recommandations d'audit prioritaires en 2010-2011;
6. *Appuie* les efforts déployés par les responsables du PNUD pour appliquer les neuf recommandations prioritaires révisées pour l'exercice biennal 2012-2013;
7. *Souligne* la nécessité d'améliorer la gestion des projets et d'assurer un contrôle interne satisfaisant à l'échelon national, et invite le PNUD à rendre compte de manière plus détaillée des efforts déployés dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la suite donnée aux affaires de fraude, dans son rapport sur l'audit et les investigations internes pour 2012;

En ce qui concerne le FNUAP :

8. *Prend acte* de l'opinion sans réserve émise par le Comité des commissaires aux comptes;

9. *Félicite* le FNUAP des progrès qu'il a accomplis dans l'application des recommandations d'audit prioritaires en 2010-2011, en particulier en ce qui concerne sa coopération avec les partenaires nationaux;

10. *Accueille avec satisfaction* les nouvelles mesures prises par le FNUAP pour appliquer les recommandations du Comité des commissaires aux comptes se rapportant à l'exercice biennal 2010-2011, et compte qu'il accomplira de nouveaux progrès dans l'application des 17 recommandations formulées de longue date par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport pour 2009, toutes les recommandations devant être appliquées à titre prioritaire;

11. *Appuie* les efforts déployés par les responsables du FNUAP pour donner suite aux recommandations d'audit prioritaires se rapportant à l'exercice biennal 2012-2013;

12. *Demande* qu'il soit rendu compte de manière plus détaillée des efforts déployés pour donner suite aux affaires de fraude dans le rapport annuel du FNUAP sur les activités d'audit et de contrôle internes pour 2012;

13. *Invite* le FNUAP à redoubler d'efforts pour pourvoir les postes vacants et assurer un processus de recrutement efficace;

14. *Salue* l'adoption par le FNUAP de règles et procédures d'achat révisées, en soulignant qu'il importe de garder ces opérations à l'examen pour faire en sorte que toutes les unités administratives respectent bien les règles;

En ce qui concerne l'UNOPS :

15. *Prend acte* de l'opinion sans réserve non assortie de commentaires émise par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour l'exercice biennal 2010-2011;

16. *Salue* les progrès accomplis par l'UNOPS pour donner suite aux recommandations d'audit prioritaires formulées par le Comité des commissaires aux comptes;

17. *Appuie* les efforts déployés par les responsables de l'UNOPS pour surmonter les difficultés rencontrées lors du passage des Normes comptables du système des Nations Unies aux Normes comptables internationales pour le secteur public.

1^{er} février 2013

2013/8

**Rapport de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs
du FNUAP et de l'UNOPS au Conseil économique et social**

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport au Conseil économique et social de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS (E/2013/5);

2. *Encourage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à continuer d'améliorer l'établissement des rapports, en tenant compte des directives données par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

3. *Décide* de transmettre le rapport susmentionné au Conseil économique et social, assorti des observations et des orientations que les délégations auront formulées.

1^{er} février 2013

2013/9

Document d'orientation pour l'établissement d'un budget intégré à compter de 2014, et actualisation du taux de recouvrement des coûts

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* la décision 2012/27 du PNUD/FNUAP et la décision 2012/20 du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), demandant que soient précisés le cadre conceptuel harmonisé et la méthode de calcul des taux de recouvrement des coûts, et rappelle également la nécessité d'appliquer la résolution 67/226 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, en particulier la section D de la partie II, concernant le recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, et prévoyant des mesures d'incitation pour accroître le montant des ressources de base;

2. *Considère* que le recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, permettra de moins puiser dans les ressources de base pour financer les frais de gestion des contributions au titre des autres ressources, et d'allouer une plus large proportion de ressources de base aux activités de programme, et favorisera ce faisant le versement de contributions au titre de ces dernières ressources;

3. *Approuve* la méthode harmonisée de calcul des taux de recouvrement des coûts présentée dans le document DP-FPA/2012/1-E/ICEF/2012/AB/L.6, et précisée dans le document DP-FPA/2013/1-E/ICEF/2013/8, et se félicite de ce que le nouveau cadre harmonisé prévoit une plus grande transparence et une meilleure répartition proportionnelle du financement à l'aide des ressources de base et des autres ressources;

4. *Approuve* un taux général harmonisé de recouvrement des coûts de 8 % pour les contributions au titre des ressources autres que les ressources de base, qui sera réexaminé en 2016 avec la possibilité de le relever s'il n'a pas permis l'application du principe du recouvrement intégral des coûts au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, comme prescrit lors de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; et décide que la révision du taux de recouvrement des coûts aura lieu après l'analyse et l'évaluation indépendante des rapports visés aux paragraphes 15 et 17 de la présente décision;

5. *Souligne* que le principe de l'harmonisation des taux s'appliquera également aux taux de recouvrement des coûts différenciés, l'objectif étant

d'encourager les organismes des Nations Unies à coopérer et d'éviter qu'ils ne se fassent concurrence dans la mobilisation des ressources, et approuve la structure ci-après pour le taux de recouvrement des coûts différenciés :

a) Réduction harmonisée de 1 % des contributions thématiques aux niveaux mondial, régional et national pour le PNUD, le FNUAP et l'UNICEF (8 % - 1 % = 7 %), l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) continuant d'appliquer le taux de 8 % à titre provisoire;

b) Maintien des taux préférentiels existants pour la participation des gouvernements aux coûts, les contributions Sud-Sud et les contributions du secteur privé;

6. *Décide* que les arrangements existants seront honorés en appliquant les taux précédemment approuvés pour le recouvrement des coûts et que les accords nouveaux ou renouvelés suivront les prescriptions de la présente décision;

7. *Décide également* qu'à titre exceptionnel, et selon l'urgence de la situation, l'Administrateur du PNUD et le Directeur exécutif du FNUAP pourront envisager d'accorder, au cas par cas, une dérogation à l'application des taux de recouvrement des coûts, compte tenu des priorités pertinentes, des modalités applicables pour obtenir des frais de gestion moindres et des objectifs d'harmonisation, et l'en informeront dans les rapports financiers annuels;

8. *Décide en outre* que la nouvelle méthode de recouvrement des coûts et les taux correspondants s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2014;

9. *Prend acte* des principes directeurs du budget intégré présentés : a) dans la note conjointe du PNUD, du FNUAP et de l'UNICEF sur les mesures prises en vue du budget intégré et du modèle de budget intégré, qui a été soumise à la deuxième session ordinaire de 2012; et b) dans le modèle de plan de ressources intégrées, qui comprend une présentation harmonisée des montants recouverts, exposée au tableau 6 du document DP-FPA/2013/1-E/ICEF/2013/8;

10. *Réaffirme* qu'il doit être périodiquement consulté au sujet des budgets intégrés du PNUD et du FNUAP pour la période 2014-2017 et prie ces organismes de présenter pour examen leur projet officiel de budget intégré, indiquant les ressources de base et autres ressources, dans le cadre du débat sur leur projet de plan stratégique pour la période 2014-2017, à la session annuelle de 2013;

11. *Prie* le PNUD et le FNUAP de présenter des prévisions de dépenses qui soient entièrement transparentes et cohérentes et permettent aux donateurs de comprendre la part des dépenses directement imputables aux programmes et projets, ainsi que le taux applicable pour le recouvrement des coûts;

12. *Insiste* pour que les ressources obtenues grâce au recouvrement des coûts soient utilisées de façon plus efficace et transparente et prie le PNUD et le FNUAP de lui présenter, dans leurs rapports financiers annuels, les montants reçus au titre du recouvrement des coûts et l'utilisation qui en est faite;

13. *Prie* le PNUD et le FNUAP de continuer de satisfaire aux exigences d'efficacité et de rentabilité en vue de réduire encore leurs frais de gestion, afin de diminuer le taux de recouvrement des coûts nécessaire dans le cadre budgétaire actuel, comme prescrit lors de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et de présenter des

renseignements et une analyse à ce sujet lors de l'examen à mi-parcours de leur budget intégré;

14. *Prie* le PNUD et le FNUAP d'établir chacun un projet de budget intégré, sur la base des taux de recouvrement des coûts approuvés plus haut et du cadre conceptuel du budget intégré;

15. *Prie* le PNUD et le FNUAP, agissant en collaboration avec l'UNICEF et ONU-Femmes, de présenter à l'occasion de l'examen à mi-parcours de leur budget intégré des renseignements sur l'application des taux de recouvrement des coûts approuvés, y compris la méthode fixée pour le calcul des taux et la description de chaque catégorie de dépenses, les taux de recouvrement effectivement appliqués lors des deux précédentes années budgétaires et une analyse de l'application du principe de recouvrement intégral des dépenses au moyen des ressources de base et autres ressources, proportionnellement aux montants engagés, comme prescrit par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226;

16. *Prie également* le PNUD et le FNUAP, dans le cadre de l'examen à mi-parcours de leur budget intégré et en collaboration avec l'UNICEF et ONU-Femmes, de recommander les modifications susceptibles d'être apportées aux taux de recouvrement des coûts approuvés, qui seront présentées à la session annuelle de 2016;

17. *Demande* la réalisation en 2016 d'une évaluation externe indépendante de la conformité aux dispositions de la résolution 67/226 de l'Assemblée générale concernant la nouvelle méthode de recouvrement des coûts.

1^{er} février 2013

2013/10

**Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration
à sa première session ordinaire de 2013**

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa première session ordinaire de 2013, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Élu pour 2013 le Bureau suivant :

Président : S. E. M. Roble Olhaye (Djibouti)

Vice-Président : M. Andy Rachmianto (Indonésie)

Vice-Président : M. Eduardo Porretti (Argentine)

Vice-Président : M. Boyan Belev (Bulgarie)

Vice-Présidente : M^{me} Merete Dyrud (Norvège)

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa première session ordinaire de 2013 (DP/2013/L.1);

Adopté le rapport sur les travaux de sa deuxième session ordinaire de 2012 (DP/2013/1);

Adopté le plan de travail annuel pour 2013 (DP/2013/CRP.1);
 Approuvé le plan de travail provisoire de sa session annuelle de 2013;
 Arrêté le calendrier ci-après pour ses autres sessions de 2013 :
 Session annuelle : du 3 au 14 juin 2013 (New York)
 Deuxième session ordinaire : du 9 au 13 septembre 2013

Débat consacré au PNUD

Point 2

Les femmes au PNUD

Adopté la décision 2013/1 sur le rapport oral de l'Administratrice sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes;

Point 3

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les descriptifs de programme de pays ci-après :

Afrique : Afrique du Sud, Cameroun, Érythrée, Guinée équatoriale, Libéria et République démocratique du Congo

Asie et Pacifique : Myanmar, Népal, Pakistan (programme de pays commun) et programme sous-régional des pays et territoires insulaires du Pacifique

États arabes : Émirats arabes unis, Libye et Soudan

Amérique latine et Caraïbes : Haïti et Nicaragua

Adopté la décision 2013/6 sur les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Égypte;

Point 4

Évaluation

Adopté la décision 2013/2 sur : a) l'évaluation de la contribution du PNUD à la réduction de la pauvreté et la réponse de l'Administration; et b) l'évaluation de l'assistance fournie par le PNUD aux pays touchés par les conflits dans le contexte des opérations de paix des Nations Unies et la réponse de l'Administration;

Point 5

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2013/3 sur l'examen de la participation du PNUD à l'appui budgétaire direct et à la mise en commun des ressources;

Point 6

Modalités de programmation

Adopté la décision 2013/4 sur les modalités de programmation du PNUD;

Débat consacré au FNUAP

Point 7

Évaluation

Adopté la décision 2013/5 sur l'évaluation thématique du soutien du FNUAP à la santé maternelle pour la période 2000-2011 et la réponse de l'Administration;

Entendu un exposé sur le projet de politique d'évaluation révisée du FNUAP;

Point 8

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les descriptifs de programme de pays ci-après :

Afrique : Afrique du Sud, Cameroun, Guinée équatoriale, Libéria et République démocratique du Congo

États arabes : Soudan

Asie et Pacifique : Pakistan (programme de pays commun)

Amérique latine et Caraïbes : Haïti et Nicaragua

Adopté la décision 2013/6 sur les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour l'Égypte;

Débat consacré à l'UNOPS

Entendu une mise à jour du Directeur exécutif de l'UNOPS;

Débat consacré aux questions communes

Point 9

Recommandations du Comité des commissaires aux comptes

Adopté la décision 2013/7 sur les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes pour l'exercice biennal 2010-2011;

Point 10

Rapport au Conseil économique et social

Adopté la décision 2013/8 sur le rapport de l'Administratrice du PNUD et des Directeurs exécutifs du FNUAP et de l'UNOPS au Conseil économique et social;

Point 11

Questions financières, budgétaires et administratives

Adopté la décision 2013/9 sur le document d'orientation pour l'établissement d'un budget intégré à compter de 2014, et l'actualisation du taux de recouvrement des coûts;

Point 12

Fonds d'équipement des Nations Unies

Entendu un exposé sur les résultats préliminaires de 2012 et un bilan des consultations avec les parties intéressées sur l'avenir du FENU;

Réunion commune

Tenu le 4 février 2013 une réunion commune des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ainsi que de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM, au cours de laquelle ont été abordés les thèmes suivants : a) mise en œuvre des recommandations sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; et b) mise à profit de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire;

Tenu les séances d'information et les consultations suivantes :

PNUD

Consultation informelle sur les premières conclusions de l'évaluation du plan stratégique du PNUD, pour la période 2008-2013

Consultation informelle sur le document d'orientation pour le plan stratégique du PNUD, pour la période 2014-2017

Exposé sur le processus de consultations des parties prenantes engagé au FENU en application de sa décision 2012/2

FNUAP

Consultation informelle sur le plan stratégique du FNUAP, pour la période 2014-2017

UNOPS

Consultation informelle sur l'établissement du plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2014-2017 : examen des principaux points

1^{er} février 2013

2013/11

Examen cumulatif et rapport annuel de l'Administratrice sur le plan stratégique : activités et résultats pour la période 2008-2012

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport (DP/2013/11);
2. *Se félicite* des progrès signalés dans tous les domaines d'intervention;
3. *Invite* le PNUD à tirer parti des enseignements mis en avant dans le rapport, ainsi que dans les rapports d'évaluation présentés à la session annuelle, aux fins de l'élaboration du plan stratégique pour la période 2014-2017;
4. *Invite également* le PNUD à continuer d'améliorer son système de présentation des résultats dans ses futurs rapports pour fournir des données factuelles plus nombreuses sur la réalisation globale des résultats escomptés, y compris une description analytique de la contribution du PNUD au développement ainsi que des problèmes recensés.

14 juin 2013

2013/12

Projet de plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2012/9 sur le rapport annuel de l'Administratrice sur le plan stratégique;

2. *Prend note* en s'en félicitant de la démarche consultative et participative suivie par le PNUD pour élaborer le projet de plan stratégique pour la période 2014-2017, et *prie* le PNUD de continuer à consulter les États Membres et les autres parties intéressées en n'excluant personne en vue d'établir définitivement le plan et ses annexes pour adoption à la deuxième session ordinaire de 2013;

3. *Constate* que le plan stratégique comprend certains termes qui n'ont pas été entérinés au niveau intergouvernemental par un organisme des Nations Unies, et ne sauraient donc pas être considérés comme reflétant un accord intergouvernemental;

4. *Fait sienne* la nouvelle vision énoncée dans le projet de plan stratégique pour la période 2014-2017, qui est d'aider les pays à éliminer la pauvreté tout en réduisant sensiblement les inégalités et l'exclusion;

5. *Accueille avec satisfaction* la structure et le cadre du projet de plan stratégique pour la période 2014-2017, y compris la série proposée de domaines d'intervention et de résultats à obtenir en matière de développement, tout en sachant que leur formulation exacte n'a pas encore été arrêtée, et *prie* le PNUD d'élaborer une version finale du projet en s'appuyant, entre autres, sur les observations et les contributions faites par les États Membres lors de sa session annuelle de 2013 et durant le processus en cours, ce qui exigera de nouvelles consultations, des éclaircissements et des amendements, compte tenu des impératifs de cohérence institutionnelle, en vue de son achèvement et de son approbation à sa deuxième session ordinaire de 2013;

6. *Prie* le PNUD de commencer à mettre au point la version définitive du budget intégré pour la période 2014-2017 et le cadre intégré de résultats et des ressources sur la base du cadre et de la structure du projet de plan stratégique pour la période 2014-2017, sachant que leur formulation exacte n'a pas encore été arrêtée, en vue de leur adoption par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2013;

7. *Prend note* de la structure et de l'orientation du cadre intégré de résultats et de ressources du projet de plan stratégique pour la période 2014-2017, tout en sachant que leur formulation exacte n'a pas encore été arrêtée, et *prie* le PNUD d'affiner les indicateurs et de définir des niveaux de référence, des objectifs d'étape et des objectifs généraux avant la session annuelle de 2014;

8. *Note* que l'exécution du plan stratégique pour la période 2014-2017 dans les pays de programme doit tenir compte du dialogue mené au niveau national sur les priorités et les besoins axés sur la demande, tels qu'ils sont formulés dans les instruments nationaux de programmation;

9. *Prie* le PNUD de présenter, avant la deuxième session ordinaire de 2013, de plus amples informations sur la manière dont il compte atteindre des résultats, en montrant les produits qui lui sont directement attribuables, les liens entre les produits et les résultats et la façon dont les risques sont évalués et gérés;

10. *Prend note* des efforts déployés par le PNUD en vue d'intégrer, dans son plan stratégique pour la période 2014-2017, les tâches prescrites à l'issue de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies; et *prie* le PNUD de tenir pleinement compte de ces tâches dans son plan et de continuer à collaborer avec d'autres fonds et programmes en vue d'élaborer une méthode commune de suivi de la mise en œuvre de l'examen quadriennal;

11. *Rappelle* le paragraphe 2 de la décision 2013/2 et *prie* le PNUD de tenir pleinement compte, dans le plan stratégique pour la période 2014-2017, des conclusions et recommandations figurant dans tous les rapports d'évaluation pertinents qui lui ont été soumis pendant la période du plan stratégique en cours (2008-2013), notamment ceux présentés à sa session annuelle de 2013;

12. *Prie* le PNUD de présenter, pour la deuxième session ordinaire de 2013, des informations additionnelles sur la manière dont il compte collaborer et partager les tâches avec les autres fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies pour le développement, compte tenu de leurs mandats respectifs, en vue d'assurer la cohérence et d'éviter les chevauchements et les doubles emplois, dans le but d'améliorer les résultats sur le terrain et l'exécution des activités dans les pays de programme;

13. *Prie* le PNUD d'indiquer, lorsqu'il mettra au point le projet de budget intégré pour la période 2014-2017, l'allocation annuelle des ressources de base et des autres ressources en fonction des résultats en matière de développement prévus dans le cadre intégré des résultats et des ressources pour la période 2014-2017;

14. *Prie* le PNUD de tenir pleinement compte des vues des États Membres au moment d'arrêter la version définitive du plan stratégique pour la période 2014-2017, y compris en ce qui concerne la prise en compte de l'intégration de la coopération Sud-Sud dans ses activités et la nécessité de lutter efficacement contre l'extrême pauvreté, pour adoption à la deuxième session ordinaire de 2013.

14 juin 2013

2013/13

État des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2013 et au-delà

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2013 et au-delà (DP/2013/13), et de ses annexes;

2. *Constate avec inquiétude* que les contributions aux ressources ordinaires de 2012 ont diminué de 13,2 %, en tombant de 974,51 millions de dollars en 2011 à 846,1 millions, soit un montant nettement inférieur à l'objectif révisé de 1,05 milliard de dollars pour les ressources ordinaires de 2012 (DP/2011/22, par. 204);

3. *Constate avec inquiétude également* que le total des contributions (ressources ordinaires et autres ressources) au PNUD a également diminué, en reculant de 4,82 milliards de dollars en 2011 à 4,64 milliards en 2012;

4. *Rappelle* la résolution 67/226 de l'Assemblée générale du 21 décembre 2012 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

5. *Rappelle* que les contributions de base ou ordinaires, parce qu'elles ne sont pas préaffectées, demeurent l'assise financière des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et, à ce propos, *réaffirme* que le PNUD doit sans cesse s'employer à corriger le déséquilibre entre les ressources de base ou ordinaires et les autres ressources;

6. *Souligne* qu'il faut éviter que les ressources de base ou ordinaires servent à financer des activités qui devraient l'être au moyen d'autres ressources, y compris pour couvrir des dépenses liées à la gestion de ressources autres que les ressources de base et à leurs activités de programme;

7. *Considère* que les États Membres et le PNUD devraient privilégier l'affectation de ressources de base ou ordinaires et d'autres ressources qui soient plus prévisibles, d'utilisation souple, moins étroitement préaffectées et mieux alignées sur les priorités des pays de programme, y compris celles du plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, ainsi que sur le plan stratégique et le mandat du PNUD;

8. *Demande* au PNUD de faire tout son possible pour élargir la base des donateurs, notamment en augmentant le nombre de pays et autres partenaires qui lui versent des contributions financières afin qu'il soit moins tributaire d'un petit nombre de donateurs;

9. *Invite* tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à verser des contributions au titre des ressources ordinaires pour 2013;

10. *Engage* les pays donateurs et les autres pays en mesure de le faire à maintenir et à augmenter sensiblement, selon leurs capacités, leurs contributions volontaires au budget ordinaire du PNUD et à verser leurs contributions selon un cycle pluriannuel, de manière suivie et prévisible.

14 juin 2013

2013/14

Rapport sur le programme mondial pour la période 2009-2013 : performance et résultats

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport final sur le programme mondial pour la période 2009-2013 (DP/2013/14);

2. *Recommande* au PNUD de fournir des conseils mieux intégrés et axés davantage sur les programmes dans les domaines d'activité définis dans le plan stratégique pour la période 2014-2017, et d'aider plus efficacement les pays à résoudre des problèmes de développement de plus en plus complexes et interdépendants.

13 juin 2013

2013/15

Évaluation du PNUD

- a) **Rapport annuel sur l'évaluation et réponse de l'Administration**
- b) **Évaluation du plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2013, et réponse de l'Administration**
- c) **Évaluation du programme mondial et réponse de l'Administration**
- d) **Évaluation du programme régional pour l'Afrique et réponse de l'Administration**
- e) **Évaluation du programme régional pour les États arabes et réponse de l'Administration**
- f) **Évaluation du programme régional pour l'Asie et le Pacifique et réponse de l'Administration**
- g) **Évaluation du programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants et réponse de l'Administration**
- h) **Évaluation du programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et réponse de l'Administration**
- i) **Évaluation de la contribution du PNUD à la coopération Sud-Sud et à la coopération triangulaire et réponse de l'Administration**

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* de l'attachement de l'Administration du PNUD aux activités d'évaluation et à la création d'une culture de l'évaluation dans l'ensemble de l'organisation, ainsi que de la détermination et des travaux du Bureau de l'évaluation; *invite* l'Administration du PNUD et le Bureau à poursuivre ces efforts, et, à ce propos, *souligne* qu'il importe que le PNUD affecte des ressources suffisantes et en temps opportun à la fonction d'évaluation aux niveaux central, régional et national pour préserver son efficacité et son indépendance; et *prie* l'Administration du PNUD de le consulter sur tout changement dans les ressources affectées à l'évaluation en application d'une de ses décisions;

2. *Prend note* des efforts déployés par l'Administration du PNUD pour donner suite à toutes les évaluations, centralisées et décentralisées, en établissant un calendrier précis des mesures à prendre;

3. *Prend note également* de la proposition tendant à conduire un examen indépendant de la politique d'évaluation du PNUD, en application de sa décision 2010/16; et *demande* que le Bureau de l'évaluation facilite cet examen, conformément à ses directives;

En ce qui concerne le rapport annuel sur les activités d'évaluation (DP/2013/16) et la réponse de l'Administration :

4. *Note* le nombre croissant de programmes de pays menés à bien en 2012 en respectant les normes d'évaluation;

5. *Prie* le PNUD, en coopération avec d'autres organismes des Nations Unies, de continuer à appuyer systématiquement le renforcement de la capacité d'évaluation nationale en adoptant des objectifs clairs, des cibles quantifiables et des délais et en appliquant des méthodes économiques;

6. *Prie* le Bureau de l'évaluation du PNUD de mieux intégrer les principes de l'égalité des sexes dans toutes ses activités d'évaluation, entre autres par des efforts visant à renforcer une culture de l'évaluation dans l'organisation, et de rendre compte de ses efforts dans de futurs rapports;

7. *Note* l'amélioration de la qualité des évaluations décentralisées, mais aussi le déclin de la capacité de suivi et d'évaluation au niveau des bureaux de pays; *salue* la proposition du groupe de l'évaluation par les pairs visant à renforcer sensiblement les liens qui existent entre les évaluations décentralisées et centralisées; et *considère* nécessaire de procéder à une évaluation formative pour comprendre pourquoi, dans plusieurs domaines d'activité du PNUD, la qualité du suivi et de l'évaluation décentralisée est toujours inférieure aux normes;

8. *Approuve* le programme de travail révisé pour 2013 et *prie* le PNUD de lui présenter un exposé oral concernant les sujets proposés pour les deux évaluations thématiques restantes, pour approbation à sa deuxième session ordinaire;

9. *Note* que le programme de travail pour 2014 en est au stade initial de son élaboration, et *prie* le Bureau de l'évaluation de lui soumettre, à sa première session ordinaire de 2014, un plan de travail détaillé qui intègre pleinement le nouveau plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017; et *demande* que le plan de travail pour 2014 prévoie un plan d'évaluation complète à moyen terme pour le PNUD;

10. *Se félicite* des conclusions du groupe de l'évaluation par les pairs concernant la méthodologie et le partage des connaissances qui figurent dans le rapport, et *invite instamment* le Bureau de l'évaluation à donner suite aux propositions du Groupe;

11. *Approuve* la nouvelle série d'évaluations visant à déterminer l'incidence des programmes et *soutient* les efforts déployés par le Bureau de l'évaluation pour conduire des évaluations communes avec les partenaires de programmes;

En ce qui concerne l'évaluation du plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2013 (DP/2013/17) et de la réponse de l'Administration (DP/2013/18) :

12. *Engage* le PNUD à tenir pleinement compte des conclusions et recommandations du rapport lors de l'élaboration du nouveau plan stratégique pour la période 2014-2017, notamment en ce qui concerne l'établissement des priorités relatives au soutien apporté au niveau des pays; et lui *demande* de donner suite aux conclusions et recommandations concernant : a) la définition d'une orientation stratégique ciblée et claire; b) la nécessité de renforcer les capacités et de pérenniser les résultats au niveau des pays; c) une division plus nette des rôles et responsabilités aux niveaux mondial, régional et national; et d) le renforcement du cadre de responsabilisation, y compris le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports;

13. *Rappelle* le paragraphe 2 de sa décision 2013/2, et *prie* le PNUD de tenir pleinement compte des conclusions et recommandations formulées dans tous les rapports d'évaluation qui lui ont été soumis durant la période couverte par le plan stratégique actuel (2008-2013), en particulier ceux présentés à sa session annuelle de 2013;

14. *Note avec satisfaction* les signes qui montrent que le PNUD s'est institutionnellement renforcé depuis l'adoption du plan stratégique pour la période 2008-2013, et qu'il doit avoir grandement favorisé le développement dans tous les domaines d'intervention;

15. *Invite instamment* le PNUD à mieux gérer les questions intersectorielles, telles que le renforcement des capacités et l'égalité des sexes au niveau des pays, ainsi qu'à renforcer et institutionnaliser la gestion des connaissances et l'apprentissage en tant que moyens essentiels de contribuer à l'obtention de résultats dans le domaine du développement;

16. *Prie* le PNUD de l'informer, d'ici à sa deuxième session ordinaire de 2013, de la manière dont il donne suite aux conclusions et recommandations formulées dans tous les rapports d'évaluation pertinents qui lui ont été soumis pendant la période couverte par le plan stratégique actuel (2008-2013), notamment à sa session annuelle de 2013;

En ce qui concerne l'évaluation du programme mondial (DP/2013/19) et la réponse de l'Administration (DP/2013/20) :

17. *Prend note* du rapport sur l'évaluation du programme mondial et de la réponse de l'Administration;

18. *Prie* le PNUD de prendre en considération et d'intégrer pleinement les conclusions et recommandations du rapport d'évaluation dans le nouveau plan stratégique pour la période 2014-2017 et dans le futur programme mondial, en tenant dûment compte des questions soulevées, y compris la nécessité : a) de définir plus précisément la valeur que le programme mondial ajoute aux programmes régionaux et programmes de pays du PNUD; b) de mettre en place une méthode plus systématique de partage des connaissances; c) de mieux intégrer la question de l'égalité des sexes dans tous les domaines thématiques et d'affecter suffisamment de ressources à cette question dans la planification et l'exécution du programme; et d) de définir plus clairement les chaînes de responsabilité hiérarchique aux fins d'une coordination plus efficace entre le siège et les bureaux régionaux;

19. *Prie* le PNUD de veiller à ce que le programme mondial comprenne des cadres de résultats clairement définis, et *demande* qu'il lui soit présenté à la première session ordinaire de 2014;

20. *Prend acte* de la recommandation, que l'Administration a acceptée dans sa réponse, tendant à établir une stratégie institutionnelle d'ici à juin 2014 pour orienter les services consultatifs, et *demande* que la stratégie prévoie l'affectation de ressources au titre des services consultatifs aux niveaux national, régional et mondial afin d'obtenir de meilleurs résultats au niveau des pays et établisse une distinction nette entre l'aide à l'élaboration de politiques et la fourniture de compétences consultatives ou techniques;

En ce qui concerne l'évaluation des programmes régionaux pour l'Afrique, l'Asie et le Pacifique, les États arabes, l'Europe et la Communauté d'États indépendants, l'Amérique latine et les Caraïbes et la coopération Sud-Sud et triangulaire (DP/2013/21, DP/2013/23, DP/2013/25, DP/2013/27, DP/2013/29, et DP/2013/31), et les réponses de l'Administration (DP/2013/22, DP/2013/24, DP/2013/26, DP/2013/28, DP/2013/30 et DP/2013/32) :

21. *Prend note* des rapports sur l'évaluation des programmes régionaux et de la coopération Sud-Sud et triangulaire et des réponses de l'Administration;

22. *Prie* le PNUD de prendre en considération les conclusions et recommandations des rapports et de les intégrer pleinement dans le nouveau plan stratégique pour la période 2014-2017 et dans les futurs programmes régionaux, en accordant l'attention voulue aux questions systémiques soulevées dans les rapports, y compris la nécessité : a) d'établir des cadres régionaux clairement définis et des stratégies régionales axées sur les résultats, alignées sur le plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017 et répondant aux besoins et aux demandes des régions; b) d'améliorer le suivi, l'évaluation, l'établissement de rapports et la communication concernant les résultats; c) de concentrer les compétences des centres de services régionaux sur les priorités thématiques du PNUD, les échanges entre pays et le partage des connaissances; et d) de mener des consultations sans exclusive avec toutes les parties concernées lors de l'élaboration de programmes, stratégies et projets régionaux;

23. *Prend acte* des compétences particulières du PNUD pour ce qui est d'appuyer et de faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire;

24. *Note* les efforts déployés par le PNUD pour intégrer la coopération Sud-Sud dans ses programmes, et le *prie* d'adopter une démarche plus systématique à cet égard, notamment dans les domaines des plateformes de partage des connaissances et des systèmes de rapports institutionnels sur la coopération Sud-Sud en vue d'améliorer l'apprentissage et de fournir systématiquement des informations sur les résultats obtenus;

25. *Prie* le PNUD de préciser les tâches, les fonctions et les attributions, ainsi que les responsabilités concernant l'obtention des résultats qui sont les siennes et celles qui relèvent du Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et de veiller à ce que la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire jouent un rôle essentiel dans ses activités visant à renforcer les capacités nationales aux fins du développement durable et de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire.

13 juin 2013

2013/16

Rapport sur les résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies en 2012 et rapport sur les consultations avec les parties prenantes concernant les scénarios d'avenir pour le Fonds

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport (DP/2013/33) et *se félicite* des bons résultats obtenus par le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) par rapport aux objectifs fixés;

2. *Accueille avec satisfaction* les nouvelles initiatives du FENU et les nouveaux accords conclus avec des partenaires de développement des secteurs public et privé en 2012 dans les domaines de compétence du FENU qui sont pertinents pour le dialogue sur le programme de développement pour l'après-2015;

3. *Note avec inquiétude* le déséquilibre croissant qui existe entre les ressources ordinaires limitées et les autres ressources, en rapide augmentation, et qui empêchera à court terme le FENU d'exécuter son mandat principal consistant à investir des capitaux dans les pays les moins avancés, et *estime* que la direction doit s'attaquer en priorité au caractère intenable de cette situation;

4. *Note avec inquiétude également* l'utilisation systématique du budget de base pour couvrir les dépenses administratives afférentes à l'exécution de projets financés par des contributions autres que les contributions ordinaires qui risque d'empêcher le FENU d'accomplir son mandat et, à ce propos, *se félicite* des mesures prises précédemment pour alléger les contraintes qui pèsent sur ses ressources de base, en particulier la décision 2013/9;

5. *Note avec inquiétude en outre* la dépendance continue du FENU à l'égard d'une poignée de donateurs pour ses ressources de base et *souligne* que la direction doit redoubler d'efforts pour élargir le cercle de ses principaux donateurs, y compris dans le secteur privé;

6. *Demande* aux États Membres, qui sont en mesure de le faire, de contribuer aux ressources de base du FENU afin qu'il puisse réunir la somme minimale de 25 millions de dollars par an nécessaire pour appuyer de façon continue au moins 40 pays les moins avancés.

13 juin 2013

2013/17

Rapport de l'Administrateur sur l'évolution du rôle et de la fonction du Programme des Volontaires des Nations Unies depuis le commencement

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* avec satisfaction du rapport de l'Administrateur (DP/2013/34) sur l'évolution du rôle et de la fonction des Volontaires des Nations Unies, et la manière dont ils ont influencé les opérations des Volontaires;

2. *Prend note en l'appréciant* de la contribution du Programme des Volontaires des Nations Unies à l'instauration d'une culture du volontariat dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement grâce aux activités qu'il conduit depuis 1971, en particulier en faveur de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, comme ceux du Millénaire;

3. *Prend acte* des efforts présents et passés déployés par tous les partenaires du développement pour appuyer les activités des Volontaires des Nations Unies, en particulier de leurs contributions en ressources financières et humaines, notamment celles provenant des pays en développement qui fournissent actuellement le gros des Volontaires des Nations Unies déployés dans le monde;

4. *Se félicite* du rôle de pointe joué par le Programme des Volontaires des Nations Unies dans l'élaboration et la promotion d'un programme de jeunes volontaires dans le contexte du Programme d'action quinquennal du Secrétaire général;

5. *Se félicite* de ce que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général, dans sa résolution 67/138 sur l'intégration du volontariat dans les activités de la

décennie à venir, en date du 20 décembre 2012, de lui soumettre pour examen à sa soixante-dixième session un plan d'action, élaboré par le Programme des Volontaires des Nations Unies, qui vise à intégrer le volontariat aux activités axées sur la paix et le développement, pour la décennie à venir;

6. *Accueille avec satisfaction* la résolution 67/138, qui engage les organisations du système des Nations Unies à continuer de participer à la promotion du Programme des Volontaires des Nations Unies;

7. *Rend hommage* au PNUD pour l'appui au programme et le soutien financier, administratif et juridique qu'il continue à apporter au Programme des Volontaires des Nations Unies aux fins de l'exécution de son mandat;

8. *Salue* l'initiative du Programme des Volontaires des Nations Unies visant à développer un cadre stratégique pour la période 2014-2017.

13 juin 2013

2013/18

Réponse à la décision 2013/4 du Conseil d'administration sur les modalités de programmation du PNUD

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* de la réponse à sa décision 2013/4 sur les modalités de programmation du PNUD (DP/2013/37);

2. *Prend note* de l'information fournie par le PNUD concernant la prise en considération du FENU dans les modalités de programmation; *réaffirme* sa décision 2013/4 concernant la prise en considération du FENU dans les modalités de programmation; et *prie* le PNUD de fournir, avant la deuxième session ordinaire de 2013, des informations additionnelles pour justifier le montant effectif à allouer au FENU;

3. *Rappelle* la décision 2013/4, *prend acte* des informations fournies dans le document DP/2013/37 et *prie* le PNUD de lui communiquer, avant sa deuxième session ordinaire de 2013, lors des consultations qui précéderont l'examen officiel du budget intégré, des informations sur les ressources demandées et leur justification ainsi que sur l'interdépendance et les synergies des fonctions financées au titre des rubriques suivantes : services d'appui au développement, programme Économistes, services consultatifs et Bureau des études de développement.

14 juin 2013

2013/19

Rapport du Directeur exécutif pour 2012 : analyse cumulative des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2013

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents qui constituent le rapport du Directeur exécutif pour 2012, publié sous la cote DP/FPA/2013/3 (Part I, Part I/Add.1 et Part II);

2. *Prend note* des progrès accomplis dans la mise en œuvre du cadre de résultats en matière de développement du plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2013;

3. *Salue* le rôle de chef de file exercé par le FNUAP dans une série d'initiatives mondiales visant à accélérer les progrès dans l'exécution du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement, et à contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et aux débats sur le programme de développement pour l'après-2015;

4. *Engage* le FNUAP à contribuer plus avant à l'accélération des progrès vers la réalisation de l'objectif 5 du Millénaire pour le développement d'ici à 2015, cet objectif étant moins avancé que les autres;

5. *Engage* le FNUAP à continuer d'améliorer, dans ses futurs rapports, l'analyse de la façon dont il contribue à l'obtention des résultats, gère les risques et exploite les enseignements tirés de son expérience;

6. *Approuve* les efforts que le FNUAP a déployés pour mettre en œuvre son orientation stratégique révisée et donner suite aux recommandations issues de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2008-2013, et estime que le FNUAP devient ainsi une organisation soucieuse des résultats;

7. *Se félicite* de la démarche ouverte, consultative et participative qui préside à l'élaboration du prochain plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017, qui repose sur une réflexion et une recherche approfondies;

8. *Note* que l'exécution du plan stratégique dans les pays de programme doit tenir compte du dialogue mené au niveau des pays sur les priorités et les besoins nationaux, définis en fonction de la demande et énoncés dans les instruments de programmation adoptés au niveau national;

9. *Se félicite* de l'orientation énoncée dans le projet de plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017, telle qu'adoptée précédemment à l'occasion de l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2008-2013 (DP/FPA/2011/11);

10. *Demande* au FNUAP de préciser, dans le plan stratégique pour la période 2014-2017, l'action qu'il entend mener pour s'occuper des questions relatives à la dynamique démographique, aux droits de l'homme et à l'égalité des sexes – qui font partie intégrante du programme de la Conférence internationale sur la population et le développement – et de montrer ce faisant comment cette action contribuera à son objectif stratégique, y compris en ce qui concerne les groupes de femmes, d'adolescents et de jeunes, qui sont plus vulnérables et marginalisés;

11. *Prend note avec satisfaction* des mesures prises par le FNUAP pour incorporer dans son plan stratégique pour la période 2014-2017 les tâches prescrites à l'issue de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, le *prie* de tenir pleinement compte de ces tâches dans son plan et de continuer à collaborer avec d'autres fonds et programmes en vue d'élaborer une méthode commune de suivi de l'examen quadriennal;

12. *Note* qu'il est proposé d'adapter les activités du FNUAP au contexte national, *prend note* du principe qui consiste à élaborer le plan de travail et le

système d'allocation des ressources, décrits aux paragraphes 17 à 31 et 88 à 98, respectivement, du projet de plan stratégique du FNUAP pour la période 2014-2017, en date du 20 mai 2013, en s'appuyant sur les axes stratégiques de ce plan, *note* que le plan de travail et le système d'allocation n'ont pas encore été arrêtés définitivement, et, à ce propos, *prie* le FNUAP de continuer à consulter les États Membres sur les modalités de mise en œuvre de ces dispositions;

13. *Prie* le FNUAP de préciser de quelle manière il compte planifier et budgétiser les activités régionales et mondiales prévues dans le plan stratégique pour la période 2014-2017, et de montrer comment ses activités, à tous les niveaux, contribueront à l'accomplissement de l'objectif stratégique fixé dans le plan stratégique;

14. *Félicite* le FNUAP de lui avoir présenté pour consultation un projet de budget intégré pour la période 2014-2017;

15. *Encourage* le FNUAP à présenter, dans son plan stratégique pour la période 2014-2017, des informations supplémentaires sur la manière dont il compte collaborer et effectuer la division du travail avec les autres fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies pour le développement, compte tenu de leurs mandats respectifs, en vue d'assurer la cohérence et d'éviter les chevauchements et les doubles emplois, le but étant d'améliorer les résultats obtenus sur le terrain et l'exécution des activités dans les pays de programme; et le *prie* de fournir, lors de l'élaboration de son prochain plan stratégique, de plus amples informations sur la manière dont les résultats seront atteints, en montrant notamment les produits qui lui sont directement attribuables, les liens entre les produits et les résultats et la façon dont les risques sont évalués et seront gérés;

16. *Se félicite* des améliorations apportées au projet de cadre de résultats pour la période 2014-2017, et *prie* le FNUAP de prévoir dans ce cadre des niveaux de référence et des objectifs généraux pour les résultats et les produits;

17. *Considère* qu'il importe d'accroître la stabilité et la prévisibilité : a) des contributions au titre des ressources ordinaires du FNUAP, qui sont le fondement de ses opérations; et b) de l'affectation des ressources, qui doit être plus efficace;

18. *Estime* qu'il est essentiel que les contributions soient versées à temps pour maintenir un niveau satisfaisant de liquidités et faciliter l'exécution ininterrompue des programmes afin d'aider les pays à atteindre les objectifs fixés lors de la Conférence internationale sur la population et le développement et les autres objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux du Millénaire, et de permettre au FNUAP de participer à toutes les initiatives et activités qui conduiront à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015.

13 juin 2013

2013/20

Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et prévisions de recettes pour 2013 et au-delà

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et les prévisions de recettes pour 2013 et au-delà (DP/FPA/2013/4);

2. *Prend note* du fait que les contributions au titre des ressources ordinaires ont baissé de 2,9 %, en reculant de 450,7 millions de dollars en 2011 à 437,5 millions en 2012, soit un montant inférieur à l'objectif révisé du plan stratégique qui s'établissait à 500 millions de dollars. Les contributions au titre du cofinancement ont augmenté de 12,5 %, passant de 440,1 millions en 2011 à 525,7 millions en 2012, soit un montant nettement supérieur à l'objectif de 330 millions de dollars (DP/FPA/2013/4, par. 9 et 10);

3. *Prend note* du fait que le montant total des contributions au FNUAP au titre des ressources ordinaires et du cofinancement a augmenté de 8,1 %, passant de 890,8 millions en 2011 à 963,2 millions en 2012;

4. *Salue* les efforts déployés par le FNUAP pour élargir sa base de donateurs et mobiliser des ressources supplémentaires et d'autres formes de financement, y compris dans le secteur privé;

5. *Souligne* que les ressources ordinaires constituent l'assise financière du FNUAP et sont essentielles au maintien du caractère multilatéral, neutre et universel de son action, et encourage le Fonds à continuer de mobiliser des ressources ordinaires et autres ressources pour ses fonds et programmes thématiques;

6. *Invite* tous les États Membres à accroître leurs contributions au titre des ressources ordinaires et *engage* les pays qui sont en mesure de le faire à verser des contributions au cours du premier semestre et selon un cycle pluriannuel pour garantir une programmation efficace;

7. *Invite* les gouvernements de tous les pays de programme à accroître leurs contributions aux programmes exécutés dans leur propre pays;

8. *Engage* tous les États Membres à renforcer leur appui aux objectifs 3, 4, 5 et 6 du Millénaire pour le développement afin d'accélérer l'obtention de résultats et de contribuer à la réalisation des objectifs d'ici à 2015;

9. *Souligne* que le FNUAP a besoin d'un appui politique énergique et d'un soutien financier accru ainsi que de ressources de base prévisibles, afin de mieux aider les pays à intégrer pleinement le programme de la Conférence internationale sur la population et le développement dans leurs stratégies et cadres de développement et à accomplir les objectifs de développement adoptés au niveau international.

7 juin 2013

2013/21

Politique d'évaluation révisée du FNUAP

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* la décision 2012/26 concernant le rapport biennal sur les activités d'évaluation et l'examen de la politique d'évaluation du FNUAP;
2. *Note* que l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (résolution 67/226 de l'Assemblée générale) énonce des principes clefs concernant les activités d'évaluation, qui s'appliquent à tous les fonds et programmes, y compris le FNUAP;
3. *Se félicite* de la démarche consultative et ouverte que la direction du FNUAP a suivie pour élaborer la politique d'évaluation révisée, à laquelle ont participé de nombreux États Membres et experts;
4. *Approuve* la politique d'évaluation révisée du FNUAP (DP/FPA/2013/5);
5. *Se félicite* de la création d'un Bureau de l'évaluation indépendant auprès du FNUAP, qui fait rapport directement au Conseil d'administration et assume les rôles et responsabilités énoncés dans la politique d'évaluation révisée;
6. *Souligne* que les activités d'évaluation ont trois objectifs principaux, à savoir le renforcement de la responsabilité, de l'apprentissage institutionnel et de la prise de décisions basée sur des données factuelles; et *souligne* que l'évaluation contribue à une planification plus efficace;
7. *Prend acte avec satisfaction* des mesures prises par le FNUAP pour garantir une fonction d'évaluation indépendante, crédible et utile;
8. *Prie* le FNUAP de veiller à l'application effective de la politique d'évaluation à tous les niveaux en mettant en place des mécanismes appropriés à cet effet, y compris la fourniture d'un soutien régional adéquat et le renforcement des capacités en la matière;
9. *Prie* le FNUAP d'allouer des ressources humaines et financières suffisantes au Bureau de l'évaluation et à la fonction d'évaluation dans son ensemble dans le budget intégré qu'il présentera à la deuxième session ordinaire de 2013, et l'invite à préserver, dans toute la mesure possible, les ressources disponibles pour les programmes;
10. *Prie* le Directeur exécutif du FNUAP de le consulter au sujet de la nomination, de la reconduction dans ses fonctions ou du renvoi du Directeur du Bureau de l'évaluation, conformément aux normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation;
11. *Prie* le Bureau de l'évaluation du FNUAP de consigner dans le rapport qu'il lui présente chaque année à sa session annuelle des informations sur les activités d'évaluation et les résultats obtenus ainsi que sur l'état de la mise en œuvre de la politique d'évaluation révisée et du plan d'évaluation biennal;
12. *Prie* le Bureau de l'évaluation du FNUAP de lui présenter un plan d'évaluation biennal accompagné d'un budget pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2013;

13. *Prie* le FNUAP de veiller à ce que tout examen de la politique d'évaluation porte sur la politique elle-même ainsi que sur son application.

7 juin 2013

2013/22

Rapport annuel du Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du rapport publié sous la cote DP/OPS/2013/2 et des résultats opérationnels et administratifs de l'UNOPS qui y sont présentés;

2. *Prend note* : a) des contributions importantes apportées par l'UNOPS, souvent dans les contextes les plus difficiles, aux résultats opérationnels du système des Nations Unies et de ses partenaires; et b) de l'attention accrue accordée à la durabilité et des efforts déployés dans ses domaines d'expertise fondamentaux, à savoir la gestion des infrastructures, des achats et des projets;

3. *Prend note* du soutien apporté par l'UNOPS à l'Organisation des Nations Unies et à ses partenaires dans la conduite des activités de consolidation de la paix, d'aide humanitaire et de développement destinées aux populations dans le besoin;

4. *Constate avec satisfaction* l'aptitude manifestée par l'UNOPS pour ce qui est : a) de renforcer sans cesse son efficacité, entre autres grâce à l'adoption de normes de performance reconnues sur le plan international; et b) d'améliorer la qualité de ses produits et de ses services tout en réduisant son budget administratif.

7 juin 2013

2013/23

Plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Salue* la démarche consultative suivie par l'UNOPS pour élaborer son plan stratégique pour la période 2014-2017;

2. *Approuve* le plan stratégique pour la période 2014-2017, publié sous la cote DP/OPS/2013/3, sachant qu'il s'appuie sur des décisions et directives antérieures;

3. *Se félicite* de l'importance accrue accordée aux services que l'UNOPS fournit à ses partenaires des Nations Unies et au-delà, en privilégiant la viabilité, le principe de prise en main par les pays et le renforcement des capacités, et constate que le plan stratégique repose solidement sur le modèle d'autofinancement de l'UNOPS;

4. *Constate avec satisfaction* que le plan stratégique prévoit des mesures qui visent à renforcer la contribution que l'UNOPS apporte à tout un ensemble de partenaires, y compris d'autres organismes du système des Nations Unies pour le développement, des gouvernements, des institutions financières internationales, des organisations non gouvernementales et des fondations, et *engage* l'UNOPS à continuer de collaborer avec ses partenaires;

5. *Demande* aux organismes des Nations Unies de rechercher activement des gains d'efficacité grâce à une coopération accrue, compte tenu des compétences particulières de l'UNOPS dans ses domaines d'expertise, à savoir la gestion des achats, des infrastructures et des projets, y compris la fourniture de services consultatifs en matière d'exécution, de transaction et de gestion;

6. *Invite* l'UNOPS à contribuer, dans les domaines d'activité prévus dans son mandat, à l'innovation et à l'adoption de pratiques optimales en matière de durabilité et de qualité;

7. *Appuie* l'élaboration d'un outil visant à évaluer les activités de l'UNOPS par rapport aux trois dimensions du développement durable, et *prie* l'UNOPS de partager largement cet instrument après sa mise au point.

7 juin 2013

2013/24

Rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit et le contrôle internes pour 2012

- a) **Rapport du PNUD sur l'audit et les investigations internes**
- b) **Rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit et de contrôle internes de 2012**
- c) **Rapport d'activité pour 2012 du Groupe de l'audit interne et les investigations de l'UNOPS**

Le Conseil d'administration

En ce qui concerne le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS :

1. *Se félicite* de ce que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS restent attachés au renforcement des principes de responsabilité et de transparence et, à ce propos, *accueille avec satisfaction* l'application de la décision sur la publication des rapports d'audit interne;

2. *Prend note* des progrès respectivement accomplis par le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS dans la suite donnée aux recommandations de l'audit;

3. *Note* le nombre de recommandations répétitives concernant la gestion et le suivi des projets, les achats et les ressources humaines, et *engage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS à régler rapidement et complètement les problèmes récurrents pour lesquels aucune solution n'a encore été trouvée;

4. *Constata avec satisfaction* que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS se sont efforcés de préparer un nombre croissant d'audits communs, et les *invite* à collaborer entre eux ainsi qu'avec les autres organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement pour trouver d'autres possibilités de coopération, et *souligne* l'importance de l'examen de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, qui devrait permettre de dégager des orientations claires en vue d'assurer la bonne application de cette politique élaborée conjointement par les organisations;

5. *Prie* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS de veiller à ce que les renseignements que lui communiquent leurs bureaux de l'audit et des investigations

soient présentés de manière instructive et uniforme d'une année sur l'autre, afin de faciliter la comparaison entre les organismes des données sur les allégations, les investigations et les mesures consécutives, et comprennent une liste des audits internes exécutés et des appréciations obtenues, et à ce qu'ils décrivent clairement la façon dont les priorités d'audit tiennent compte des risques actuels et nouveaux;

6. *Souligne* que les bureaux de l'audit et des investigations doivent disposer de ressources suffisantes, y compris pour la fonction d'investigation, afin de s'acquitter efficacement et pleinement de leur mandat;

En ce qui concerne le PNUD :

7. *Prend note* du rapport sur l'audit et les investigations internes (DP/2013/35), de ses annexes et de la réponse de l'Administration;

8. *Continue* de soutenir le renforcement des activités d'audit et d'investigation internes du PNUD;

9. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit pour l'année civile 2012;

10. *Note* l'importance du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD et, à ce propos, *prie* le PNUD de veiller à ce que le Bureau dispose de ressources suffisantes, y compris en personnel, pour répondre comme il convient aux besoins en services d'audit, d'investigation et de conseil;

11. *Rappelle* que le Comité consultatif pour les questions d'audit s'est inquiété de ce que le grand nombre d'investigations en cours risquait de compromettre l'intégrité et la réputation du PNUD, et *engage* ce dernier à terminer en priorité les dossiers en cours;

En ce qui concerne le FNUAP :

12. *Prend note* du rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit et de contrôle internes en 2012 (DP/FPA/2013/6), de ses annexes et de la réponse de l'Administration;

13. *Continue* de soutenir le renforcement des fonctions de contrôle du FNUAP, et *rappelle* qu'il importe de préserver la qualité, l'impartialité et l'indépendance de ces fonctions;

14. *Salue et soutient* la participation de la Division des services de contrôle interne aux activités de contrôle communes;

15. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et de la réponse de l'Administration, publiés sous la cote DP/FPA/2013/6/Add.1;

16. *Note* que l'évaluation des risques a montré que le FNUAP était exposé à des risques considérables et, pour cette raison, *engage* le Fonds à redoubler d'efforts afin d'améliorer sa fonction de gestion des risques, conformément aux recommandations du Comité consultatif pour les questions d'audit, et *compte pouvoir* examiner le Plan de gestion des risques organisationnel avant décembre 2013;

17. *Prie* le FNUAP de lui communiquer davantage d'informations sur la façon dont il compte éliminer les lacunes et les faiblesses mises en avant dans l'audit de ses programmes mondial et régional;

18. *Constate* que le FNUAP a pris des mesures pour mettre en œuvre les recommandations, et *l'engage* à donner suite au plus vite aux recommandations qui restent à appliquer, notamment dans le domaine de l'informatique;

19. *Note* l'importance que revêt la Division des services de contrôle interne pour le FNUAP, *constate* que le programme d'audit de 2012 n'a pas été entièrement exécuté et, à ce propos, *engage* le FNUAP à faire en sorte que la Division dispose de ressources financières et humaines suffisantes et équilibrées pour répondre comme il convient aux besoins en services d'audit, d'investigation et de conseil;

20. *Note avec satisfaction* que la Division des services de contrôle interne prévoit des activités d'audit sur les principaux risques et priorités répertoriés, et *engage* la Division à préciser dans les rapports qu'elle lui soumet la mesure dans laquelle le plan d'audit tient compte de ces priorités et risques;

En ce qui concerne l'UNOPS :

21. *Prend note* du rapport d'activité pour 2012 du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS (DP/OPS/2013/4) et de ses annexes;

22. *Prend note* des progrès accomplis dans la suite donnée aux recommandations d'audit qui datent de plus de 18 mois;

23. *Prend note* du rapport annuel du Comité consultatif de la stratégie et de l'audit pour 2012, établi conformément à sa décision 2008/37.

13 juin 2013

2013/25

Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP/2013/36, DP/FPA/2013/2 et DP/OPS/2013/5), et des réponses de l'Administration;

2. *Est conscient* que les bureaux de la déontologie contribuent de façon essentielle à favoriser une culture de la déontologie, de l'intégrité et de la responsabilité au sein du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS et dans les organismes des Nations Unies;

3. *Salue* les efforts déployés par les bureaux de la déontologie pour promouvoir leurs services et les faire connaître au plus grand nombre, grâce à des séances de formation personnalisées, à des campagnes de communication en ligne et aux médias sociaux, ainsi que leur détermination à protéger les fonctionnaires qui dénoncent des fautes contre d'éventuelles représailles et les efforts qu'ils déploient à cet effet;

4. *Invite* les bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS à continuer de participer au Comité de déontologie des Nations Unies et au Réseau déontologie des organisations multilatérales;

5. *Approuve* la pratique du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS consistant à faire participer le directeur du bureau de la déontologie aux réunions pertinentes de la direction et à la prise des décisions;

6. *Prie* la direction du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS de continuer à renforcer les fonctions de leurs bureaux de la déontologie, notamment en leur affectant des ressources suffisantes pour qu'ils puissent donner suite aux recommandations visant à renforcer une culture institutionnelle d'intégrité et de respect des règles, de veiller à que les bureaux soient à même de travailler efficacement pour définir et satisfaire les besoins déontologiques de leur personnel à tous les niveaux, et d'adopter des pratiques optimales.

7 juin 2013

2013/26

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2013

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa session annuelle de 2013 il a :

Point 1

Questions d'organisation

Approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 2013 (DP/2013/L.2);

Approuvé le rapport de sa première session ordinaire de 2013 (DP/2013/9);

Approuvé le calendrier suivant pour ses prochaines sessions de 2013 :

Deuxième session ordinaire de 2013 : 9-13 septembre 2013;

Adopté le plan de travail provisoire de sa deuxième session ordinaire.

Débat consacré au PNUD

Point 2

Rapport annuel de l'Administrateur

Adopté la décision 2013/11 sur l'examen cumulatif et le rapport annuel de l'Administratrice sur le plan stratégique : activités et résultats pour la période 2008-2012;

Pris note du rapport du PNUD sur les recommandations du Corps commun d'inspection en 2012 (DP/2013/11/Add.1);

Pris note de l'annexe statistique (DP/2013/11/Add.2).

Point 3

Plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017

Adopté la décision 2012/12 sur le projet de plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017.

Point 4

Engagements de financement

Adopté la décision 2012/13 sur l'état des engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes associés pour 2013 et au-delà.

Point 5

Rapport sur le développement humain

Pris note du rapport oral sur les consultations concernant le Rapport sur le développement humain de 2014, tenues en application de la résolution 57/264 de l'Assemblée générale.

Point 6

Programmes de pays du PNUD et questions connexes

Adopté la décision 2013/14 sur le programme mondial du PNUD pour la période 2009-2013 : performance et résultats;

Pris note de la première prolongation d'un an des programmes de pays pour l'Afghanistan, l'Angola, le Kenya et le Venezuela, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014 (DP/2013/15);

Approuvé la deuxième prolongation d'un an des programmes de pays pour la Guinée-Bissau et le Mali, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014;

Approuvé la prolongation exceptionnelle de trois ans des programmes de pays pour Madagascar, la Tunisie et le Paraguay, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014;

Approuvé la prolongation de deux ans du programme de pays pour la Côte d'Ivoire, du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015;

Approuvé la prolongation de deux ans et demi du programme de pays pour le Soudan du Sud, du 1^{er} janvier 2014 au 30 juin 2016;

Approuvé, à titre exceptionnel, le descriptif de programme commun de pays, y compris le cadre des résultats et de ressources, pour le Rwanda;

Approuvé, à titre exceptionnel, le descriptif de programme de pays pour l'Égypte;

Pris note des projets de descriptif de programme de pays suivants et des observations y relatives :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Bénin (DP/DCP/BEN/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Burundi (DP/DCP/BDI/3)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Niger (DP/DCP/NER/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Nigéria DP/DCP/NGA/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour la République du Congo (DP/DCP/COG/2)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Togo (DP/DCP/TGO/2)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Bhoutan (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/2013/BTN/1 et Add.1)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour Cuba (DP/DCP/CUB/2).

Point 7

Évaluation

Adopté la décision 2013/15 sur : a) le rapport annuel sur l'évaluation et la réponse de l'Administration; b) l'évaluation du plan stratégique du PNUD pour la période 2008-2013 et la réponse de l'Administration; c) l'évaluation du programme mondial et la réponse de l'Administration; d) l'évaluation du programme régional pour l'Afrique et la réponse de l'Administration; e) l'évaluation du programme régional pour les États arabes et la réponse de l'Administration; f) l'évaluation du programme régional pour l'Asie et le Pacifique et la réponse de l'Administration; g) l'évaluation du programme régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants et la réponse de l'Administration; h) l'évaluation du programme régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la réponse de l'Administration; et i) l'évaluation de la contribution du PNUD à la coopération Sud-Sud et triangulaire et la réponse de l'Administration.

Point 8

Fonds d'équipement des Nations Unies

Adopté la décision 2013/16 sur le rapport concernant les résultats atteints par le FENU en 2012 et le rapport sur les consultations avec les parties prenantes concernant les scénarios d'avenir du FENU.

Point 9

Volontaires des Nations Unies

Adopté la décision 2013/17 sur le rapport de l'Administrateur sur l'évolution du rôle et de la fonction du Programme des Volontaires des Nations Unies depuis le commencement.

Point 18

Arrangements de programmation

Adopté la décision 2013/18 sur la réponse à sa décision 2013/4 concernant les modalités de programmation du PNUD.

Débat consacré au FNUAP

Point 10

Rapport annuel du Directeur exécutif

Adopté la décision 2013/19 sur le rapport du Directeur exécutif pour 2012 : analyse cumulative des progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour la période 2008-2013;

Pris note du rapport statistique et financier pour 2012 (DP/FPA/2013/3 (Part I)/Add.1);

Pris note du rapport sur les recommandations de 2012 du Corps commun d'inspection [DP/FPA/2013/3 (Part II)].

Point 11

Engagements de financement en faveur du FNUAP

Adopté la décision 2013/20 sur le rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et sur les prévisions de recettes pour 2013 et au-delà.

Point 12

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé la deuxième prolongation d'un an des programmes pour la Guinée-Bissau et le Mali;

Approuvé la deuxième prolongation d'un an du programme pour Madagascar;

Approuvé la prolongation de deux ans du programme pour la Côte d'Ivoire;

Approuvé la prolongation exceptionnelle de deux ans et demi du programme pour le Soudan du Sud;

Approuvé la troisième prolongation exceptionnelle d'un an du programme pour la Tunisie;

Pris note de la prolongation de six mois du programme pour le Kenya (DP/FPA/2013/9);

Pris note de la prolongation d'un an des programmes pour l'Afghanistan, l'Angola, le Paraguay, le Timor-Leste et le Venezuela (République bolivarienne du) (DP/FPA/2013/7, DP/FPA/2013/8 et DP/FPA/2013/9);

Approuvé, à titre exceptionnel, le descriptif de programme de pays pour l'Égypte;

Approuvé, à titre exceptionnel, le descriptif de programme commun de pays pour le Rwanda, y compris le cadre de résultats et de ressources;

Pris note des projets de descriptifs de programme de pays suivants et des observations y relatives :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour le Bénin (DP/FPA/DCP/BEN/8)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Niger (DP/FPA/DCP/NER/8)

Projet de descriptif de programme de pays pour le Nigéria (DP/FPA/DCP/NGA/7)
 Projet de descriptif de programme de pays pour la République du Congo
 (DP/FPA/DCP/COG/5)
 Projet de descriptif de programme de pays pour le Togo (DP/FPA/DCP/TGO/6)

Asie et Pacifique

Projet de descriptif de programme commun de pays pour le Bhoutan
 (DP/FPA/OPS-ICEF/DCCP/2013/BTN/1) et additif (DP/FPA/OPS-
 ICEF/DCCP/2013/BTN/1/Add.2)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour Cuba (DP/FPA/DCP/CUB/8).

Point 13
Évaluation

Adopté la décision 2013/21 sur la politique d'évaluation révisée du FNUAP.

Débat consacré à l'UNOPS

Point 14
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets

Adopté la décision 2013/22 sur le rapport annuel du Directeur exécutif de l'UNOPS;

Adopté la décision 2013/23 sur le plan stratégique de l'UNOPS pour la période 2014-2017.

Débat commun

Point 15
Audit et contrôle internes

Adopté la décision 2013/24 sur : a) le rapport du PNUD sur l'audit et les investigations internes; b) le rapport du Directeur de la Division des services de contrôle interne sur les activités d'audit et de contrôle interne en 2012; et c) le rapport d'activité pour 2012 du Groupe de l'audit interne et des investigations de l'UNOPS.

Point 16
Rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS

Adopté la décision 2013/25 sur les rapports des bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

Point 17
Missions dans les pays

Pris note du rapport de la mission au Timor-Leste (DP-FPA-OPS/2013/CRP.1);

Pris note du rapport de la mission commune des membres des Conseils d'administration du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ainsi que de l'UNICEF,

d'ONU-Femmes et du PAM au Myanmar (DP/FPA/OPS-ICEF-UNW-WFP/2013/CRP.1).

Point 19

Questions diverses

Conduit les consultations suivantes :

PNUD

Consultations sur : a) l'examen cumulatif et le rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique; et b) les mesures et le calendrier adoptés en vue de la formulation de la prochaine stratégie du PNUD en faveur de l'égalité des sexes (décision 2013/1);

Consultations sur le projet de cadre stratégique du Programme des Volontaires des Nations Unies pour la période 2014-2017, et exposé du Coordonnateur exécutif du programme sur le projet initial de cadre stratégique.

FNUAP

Consultations sur le projet de plan stratégique et de budget intégré du FNUAP pour la période 2014-2017.

UNOPS

Consultations sur le budget administratif de l'UNOPS pour 2014-2015 et sur la révision de la méthodologie pour le calcul de la réserve opérationnelle de l'UNOPS.

14 juin 2013

2013/27

Plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* sa décision 2012/9 relative au rapport annuel de l'Administrateur sur le plan stratégique et sa décision 2013/12 sur le projet de plan stratégique du PNUD pour 2014-2017;

2. *Se félicite* des consultations ouvertes, participatives et sans exclusive menées par le PNUD pour élaborer son plan stratégique;

3. *Approuve* le plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017, publié sous la cote DP/2013/40;

4. *Prie* le PNUD de faire en sorte que, dans tous ses domaines de compétences, ses activités et produits contribuent plus encore à l'accomplissement de l'objectif du plan stratégique, qui est d'aider les pays à éliminer la pauvreté tout en réduisant sensiblement les inégalités et l'exclusion;

5. *Constate avec satisfaction* les efforts que le PNUD a déployés afin que son plan stratégique pour la période 2014-2017 tienne compte des demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 sur l'Examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

6. *Demande* au PNUD d'appliquer son plan stratégique de manière ciblée, en fonction de la demande et compte tenu de son mandat, de ses compétences particulières et de son savoir-faire, en prenant en considération le rôle et les domaines de spécialisation des autres organismes des Nations Unies, avec lesquels il coordonnera ses efforts, ainsi que le principe d'appropriation nationale et les différences de situation et particularités de chaque pays de programme;

7. *Rappelle* que la mise en œuvre du plan stratégique pour la période 2014-2017 dans les pays de programme doit tenir compte du dialogue mené au niveau des pays sur les priorités et besoins nationaux, tels qu'ils sont énoncés dans les instruments nationaux de programmation;

8. *Demande* au PNUD de suivre les orientations formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226 lorsqu'il mettra en œuvre son plan stratégique et de continuer à contribuer à renforcer la responsabilité, l'efficacité et la cohésion du système des Nations Unies pour le développement;

9. *Constate* que le plan stratégique comprend certains termes qui n'ont pas été entérinés au niveau intergouvernemental par un organisme des Nations Unies et ne sauraient donc être considérés comme l'objet d'un accord intergouvernemental;

10. *Prend note* des progrès qui ont été faits pour ce qui est de lier les ressources aux résultats;

11. *Constate avec satisfaction* que des indicateurs particuliers ont été établis pour le suivi de la mise en œuvre de l'Examen quadriennal complet et l'établissement de rapports à ce sujet dans le cadre d'une démarche commune des fonds et programmes;

12. *Demande* au PNUD d'appliquer le plan stratégique tout en établissant des documents d'appoint accessibles au public et en les complétant, en consultation avec les États Membres et les autres parties prenantes, et notamment :

a) D'affiner les indicateurs et de définir les niveaux de référence, les cibles et les objectifs d'étape annuels visés à l'annexe II du plan stratégique (DP/2013/40), en les ventilant comme il se doit, y compris par sexe et par âge, le cas échéant, pour la session annuelle de 2014, et de renforcer sa capacité de collecter des données sur la réalisation des indicateurs et d'en rendre compte; et

b) De compléter, d'ici à la session annuelle de 2014, les documents de travail sur la « théorie du changement » concernant les sept objectifs de développement;

13. *Considère* qu'il est essentiel que le PNUD dispose d'un personnel hautement qualifié pour pouvoir concrétiser la vision et obtenir les résultats qu'il a définis dans le plan stratégique, et *souligne* l'importance d'une représentation équilibrée et diversifiée au sein de son personnel et de sa direction;

14. *Prie* le PNUD de lui soumettre, à sa deuxième session ordinaire de 2014, un aperçu de la structure des comptes rendus annuels des résultats et des informations qui y seront présentées, en s'appuyant sur le nouveau cadre de résultats;

15. *Prie* l'Administrateur du PNUD de présenter un examen à mi-parcours du plan stratégique pour la période 2014-2017, qui portera sur les résultats obtenus, le rapport coût-efficacité, les évaluations, les avantages comparatifs et les progrès

effectués pour concrétiser la vision définie dans le plan, et de lui soumettre un rapport à sa session annuelle de 2016.

13 septembre 2013

2013/28

Budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Accueille avec satisfaction* le projet de budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017, élaboré conformément à sa décision 2009/22 dans laquelle il a demandé la présentation d'un budget unique intégré comprenant toutes les catégories budgétaires, qui soit davantage axé sur les résultats et plus étroitement lié aux résultats définis dans le plan stratégique, et dont la méthode et la présentation seraient harmonisées avec celles de l'UNICEF, du FNUAP et d'ONU-Femmes en ce qui concerne notamment la classification, l'imputation et le recouvrement des coûts;

2. *Prend note* du projet de budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017, publié sous la cote DP/2013/41, des informations complémentaires communiquées dans l'additif à l'annexe I de ce document, et du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (DP/2013/42) concernant les estimations relatives à la composante institutionnelle du projet de budget du PNUD, ainsi que des recommandations qui y sont formulées;

3. *Rappelle* ses décisions 2009/22, 2010/32, 2011/10, 2012/27, et 2013/9 concernant la nécessité de disposer d'un document d'orientation aux fins de l'établissement d'un budget intégré, ainsi que ses décisions 2007/33, 2010/2, 2012/1, 2012/28, 2013/4, et 2013/18 concernant les modalités de programmation;

4. *Approuve* le budget intégré pour la période 2014-2017, qui repose sur les prévisions relatives aux ressources ordinaires et autres ressources et à leur utilisation, sous réserve des dispositions de la présente décision;

5. *Prend note* de la nouvelle stratégie proposée pour financer les dépenses de personnel afférentes aux postes de la classe P-5 et des classes inférieures;

6. *Prend note avec préoccupation* du montant estimatif des ressources ordinaires pour la période 2014-2017, prie instamment les pays donateurs et les autres pays qui sont en mesure de le faire d'accroître leurs contributions volontaires au titre des ressources ordinaires et demande au PNUD de proposer dans son rapport sur les engagements de financement des mesures pour augmenter le niveau de ces ressources;

7. En ce qui concerne la composante du budget intégré portant sur les programmes :

a) *Décide* que l'établissement du budget intégré portant sur les programmes est régi par les principes et les méthodes selon lesquels les ressources ordinaires sont allouées aux activités de programme qui relevaient précédemment des modalités de programmation, conformément aux décisions 2007/33, 2010/2, 2012/1, 2012/28, et 2013/4;

b) *Autorise* les changements portant sur :

i) Les montants annuels des ressources ordinaires affectées aux programmes pour 2014-2017, à savoir :

540 millions de dollars par an pour 2014-2015; et

600 millions de dollars par an pour 2016-2017;

ii) Les nouveaux montants prévus aux rubriques correspondant à la composante portant sur les programmes, qui figurent dans le tableau 2 du document publié sous la cote DP/2013/41; et

iii) Conformément aux mesures de protection qu'il a prises dans sa décision 2013/4 en ce qui concerne les MCARB-1 et l'appui aux activités des coordonnateurs résidents, les nouvelles mesures de protection visant à empêcher que le passage éventuel du montant annuel des ressources de base affectées aux programmes sous la barre des 540 millions de dollars n'ait une incidence sur les ressources allouées au titre des MCARB-3, du Bureau du Rapport sur le développement humain et du Programme de coopération Sud-Sud, étant entendu que les autres mesures de protection concernant ces rubriques seront régies conformément aux dispositions du paragraphe 9 d) de la présente décision;

c) *Décide* qu'à l'exception des changements autorisés au paragraphe précédent, toutes les autres dispositions arrêtées par les organes délibérants sur les éléments du budget intégré concernant les programmes qui relevaient des modalités de programmation demeurent inchangées;

8. En ce qui concerne la composante institutionnelle du budget intégré :

a) *Approuve* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 1 510,4 millions de dollars au titre des ressources ordinaires, dont 788,3 millions de dollars pour 2014-2015 et 722,1 millions de dollars pour 2016-2017 pour financer la composante institutionnelle du budget intégré pour la période 2014-2017, compte tenu du retrait progressif des mesures de transition évoquées dans le document DP/2013/41;

b) *Souligne* que le Bureau de l'audit et des investigations, le Bureau de la déontologie et le Bureau de l'évaluation doivent continuer à disposer de ressources suffisantes et demande que les crédits qui leur sont alloués en fonction des plans de travail qui lui ont été soumis pour information ou pour approbation soient présentés dans des rubriques distinctes;

c) *Décide* qu'au cas où des changements seraient nécessaires par suite de modifications importantes du cadre financier global, un examen approprié de la composante institutionnelle du budget intégré pour 2016-2017 aura lieu à la deuxième session ordinaire de 2015;

d) *Décide*, dans le prolongement des dispositifs existants, d'autoriser à titre exceptionnel l'Administrateur à prélever durant la période 2014-2017, sur les ressources ordinaires, un montant pouvant aller jusqu'à 30 millions de dollars pour financer des mesures de sécurité, en plus des montants prévus au paragraphe 8 a) de la présente décision; *décide en outre* que le PNUD restreindra l'utilisation de ces fonds au financement des nouvelles activités de sécurité prescrites par le Département de la sûreté et de la sécurité et qu'il lui en rendra compte dans le cadre de l'examen annuel de sa situation financière; et, à ce propos, *demande* au PNUD de

lui soumettre, à sa première session ordinaire de 2014, un document dans lequel il présentera des précisions sur :

- i) Les raisons de la constitution d'une telle réserve;
- ii) Les situations dans lesquelles il compte utiliser ces fonds;
- iii) Les nouvelles activités de sécurité prescrites par le Département de la sûreté et de la sécurité, et le rôle du PNUD à cet égard; et
- iv) La date à laquelle le montant engagé au titre de la présente disposition devra être examinée;

9. *Prie l'Administrateur :*

a) *De rendre compte* des dépenses effectivement engagées par rapport au budget intégré et à son additif, et de justifier les changements proposés pour l'allocation des ressources;

b) *De lui soumettre* pour examen annuel à sa deuxième session ordinaire un plan des ressources intégré et actualisé, rubrique par rubrique, après révision des projections financières sur lesquelles s'appuie ce plan;

c) *De veiller* à ce que l'examen à mi-parcours du budget intégré et du plan stratégique comprenne une évaluation de l'exécution de la composante institutionnelle et de la composante portant sur les programmes;

d) *De lui présenter*, à sa session annuelle de 2017, un examen récapitulatif sur lequel il s'appuiera pour examiner les futures allocations de ressources;

e) *De lui présenter*, à sa session annuelle de 2016, des informations relatives à la mise en œuvre effective de la méthode révisée de recouvrement des coûts ainsi que toute recommandation s'y rapportant, comme il l'a demandé dans sa décision 2013/9, et de prévoir dans l'examen à mi-parcours du budget intégré une étude de l'évaluation des moyens qui permettraient d'améliorer la budgétisation axée sur les résultats;

f) *De lui présenter* tous les ans des renseignements sur les montants des ressources affectées aux postes par lieu d'affectation, à titre rétroactif, dès lors que le PNUD aura achevé son examen structurel;

g) *De tenir compte* des recommandations formulées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant l'exécution du budget intégré pour la période 2014-2017 et la préparation de l'examen à mi-parcours.

13 septembre 2013

2013/29

Examen annuel de la situation financière en 2012

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* des documents DP/2013/43 et DP/2013/43/Add.1;

2. *Constate avec préoccupation* que les ressources ordinaires ont diminué alors que ce sont elles qui permettent au PNUD de s'organiser à l'avance, d'adopter une démarche stratégique et adaptée et de fournir de façon prévisible des services

différenciés dans tous les pays de programme, en particulier les plus pauvres et les plus vulnérables;

3. *Estime* qu'il est essentiel d'améliorer la qualité et la prévisibilité des contributions faites au titre des ressources autres que les ressources ordinaires, qui sont un complément important des ressources ordinaires;

4. *Demande instamment* aux États Membres de s'engager au plus tôt à verser des contributions au titre des ressources ordinaires du PNUD pour 2013 et au-delà, si possible selon un cycle pluriannuel;

5. *Rappelle* qu'il importe que les financements soient prévisibles et que les paiements soient effectués en temps opportun pour éviter tout problème de liquidité concernant les ressources ordinaires.

12 septembre 2013

2013/30

Financement de l'approche de la présence physique différenciée

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle et réaffirme* le principe d'universalité qui devrait orienter les activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies;

2. *Rappelle* ses décisions 2012/1, 2012/28 et 2013/4 relatives aux modalités de programmation du PNUD;

3. *Approuve* le document DP/2013/45 portant sur le financement de l'approche de la présence physique différenciée;

4. *Décide* que le financement au moyen des ressources ordinaires du PNUD de la présence physique du Programme dans les pays à revenu intermédiaire où le revenu national brut par habitant est supérieur à 6 660 dollars, en se fondant sur un programme de pays d'au moins 12 millions de dollars pour la période 2014-2017, comprendra le financement intégral du poste de coordonnateur résident des Nations Unies/représentant résident du PNUD, y compris les capacités minimales de son bureau, afin qu'il puisse exercer ses principales fonctions de direction et de coordination, ainsi que 25 % des capacités essentielles et transversales nécessaires, selon les dispositions énoncées au tableau 3 (par. 16) du document DP/2013/45;

5. *Décide* de maintenir la politique actuelle de financement intégral du poste de coordonnateur résident des Nations Unies/représentant résident du PNUD et des capacités minimales du Bureau du coordonnateur résident dans les pays contributeurs nets, en se fondant sur un programme de pays d'au moins 12 millions de dollars pour la période 2014-2017;

6. *Réaffirme* que tous les pays de programme doivent s'acquitter des obligations qui leur incombent en ce qui concerne les contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs et prie à ce sujet le PNUD, eu égard au paragraphe 19 du document DP/2013/45, de proposer, en consultation étroite avec les pays de programme concernés, des solutions au problème des contributions impayées des gouvernements, qui tiennent compte : i) de la négociation d'un calendrier de remboursement de ces contributions; ii) de l'adoption d'échéances raisonnables avant le réexamen du financement de la

présence physique, et de lui rendre compte, à sa deuxième session ordinaire, de toutes les contributions des gouvernements qui restent dues.

13 septembre 2013

2013/31

Plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Note avec satisfaction* les consultations engagées par le FNUAP pour élaborer le plan stratégique pour 2014-2017 (DP/FPA/2013/12);

2. *Fait sien* le plan stratégique pour 2014-2017, qui figure dans le document publié sous la cote DP/FPA/2013/12 et les documents qui l'accompagnent, sous réserve des dispositions de la présente décision;

3. *Se félicite* des progrès accomplis pour lier les ressources aux résultats;

4. *Prend note avec satisfaction* des efforts déployés par le FNUAP en vue d'aligner son plan stratégique pour 2014-2017 sur les mandats énoncés dans la résolution 67/226 de l'Assemblée générale relative à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles du système de développement des Nations Unies;

5. *Prie* le FNUAP de mettre en œuvre le plan stratégique, compte tenu des orientations fournies par l'Assemblée générale dans sa résolution 67/226, et de continuer à contribuer au renforcement du respect du principe de responsabilité, de l'efficacité et de la cohésion des organismes des Nations Unies qui œuvrent en faveur du développement;

6. *Constate avec satisfaction* que des indicateurs particuliers ont été établis pour le suivi de la mise en œuvre de l'examen quadriennal complet et l'établissement de rapports à ce sujet dans le cadre d'une approche commune des fonds et programmes;

7. *Décide*, eu égard au paragraphe 82 du plan stratégique et des paragraphes correspondants des annexes, de moduler le seuil des contributions provenant des ressources ordinaires que le FNUAP consacre aux pays de programme, selon les modalités suivantes :

a) Pour les pays classés dans la catégorie des pays à faible revenu ou à revenu intermédiaire inférieur, le seuil est fixé à 500 000 dollars;

b) Pour les pays classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire supérieur ou à revenu élevé, le seuil est fixé à 300 000 dollars;

8. *Prie* le FNUAP de verser, dans le cas des pays à revenu intermédiaire supérieur ou à revenu élevé qui apportent une contribution facultative de quelque montant que ce soit à leurs propres activités de programme, une somme égale à cette contribution jusqu'à concurrence d'un montant de 100 000 dollars (qui viendra s'ajouter au seuil de 300 000 dollars), en remplacement du système présenté au paragraphe 83 du plan stratégique et dans les paragraphes correspondants des annexes;

9. *Invite* les pays classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire supérieur ou à revenu élevé à informer le FNUAP, au plus tard en septembre de

l'année précédente, du montant de leur contribution facultative au programme de pays, afin de faciliter le versement d'une somme équivalente;

10. *Prend acte* des contributions importantes que de nombreux pays de programme apportent à l'appui de leur propre programme de pays et dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire et *constate* qu'il importe de mobiliser des ressources supplémentaires de toutes origines;

11. *Note* que l'allocation de fonds aux différentes activités des programmes menées au niveau national est déterminée dans les descriptifs de programme de pays approuvés par le Conseil d'administration;

12. *Approuve* la méthode d'allocation des ressources proposée dans le document DP/FPA/2013/12, y compris la méthode de classement des pays et la part relative des ressources indiquées dans le tableau qui suit :

	2014-2015 (pourcentage)	2016-2017 (pourcentage)
Rouge	50-52	59-63
Orange	21-23	20-22
Jaune	10-12	6-8
Rose	15-17	9-13

13. *Estime* que la répartition des ressources entre les différents pays doit être effectuée de manière équitable, transparente et souple, compte dûment tenu de leurs besoins respectifs et conformément au mandat du FNUAP, et *prie* celui-ci de lui rendre compte de la répartition effective des ressources dans le cadre des rapports annuels qu'il lui présentera;

14. *Recommande* de faire en sorte que le modèle d'intervention différencié selon le contexte, décrit au tableau 1 (« Modes d'engagement par contexte ») du plan stratégique ainsi qu'à l'annexe 3, soit mis en œuvre avec souplesse, compte dûment tenu des besoins des pays de programme et conformément au mandat du FNUAP;

15. *Prie* le FNUAP de réviser le classement des pays en tenant compte de l'actualisation des données effectuée dans le cadre de l'examen à mi-parcours et de réévaluer le classement de tout pays qui informerait le FNUAP de l'existence d'une éventuelle erreur;

16. *Apprécie* la contribution des interventions mondiales et régionales à l'obtention des résultats du plan stratégique et *prend note* de la méthode de financement des interventions mondiales et régionales présentée à l'annexe 4 du plan stratégique et dans le document DP/FPA/2013/CRP.1;

17. *Autorise* l'affectation de ressources ordinaires d'un montant maximal de 275 millions de dollars aux interventions mondiales et régionales pendant la période 2014-2017, plafond qui ne peut être dépassé sans l'accord du Directeur exécutif;

18. *Prie* le FNUAP de lui présenter, pour examen à sa première session ordinaire de 2014 et pour approbation à la session annuelle de 2014, un plan stratégique des interventions mondiales et régionales pour la période 2014-2017, qui

se fonde sur le cadre de résultats intégré et indique les ressources prévues par résultat, ventilées aux niveaux mondial et régional;

19. *Prie* le FNUAP de rendre compte, en annexe aux rapports annuels du Directeur exécutif, de la mise en œuvre des interventions mondiales et régionales et des fonds qui y auront été consacrés au regard du cadre stratégique;

20. *Prie* le FNUAP de mettre la dernière main à un système de financement unifié d'ici à la fin de l'année 2017, conformément aux précisions données dans le plan stratégique et le document DP/FPA/2013/CRP.1, et *invite* le FNUAP à consulter à cette fin d'autres fonds et programmes;

21. *Prie* le Directeur exécutif de lui présenter un examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 à sa session annuelle de 2016 et de tenir compte à cet égard des conclusions des consultations portant sur le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et de l'examen de la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement.

12 septembre 2013

2013/32

Prévisions budgétaires intégrées du FNUAP pour 2014-2017

Le Conseil d'administration

1. *Se félicite* du budget intégré du FNUAP pour 2014-2017, établi conformément à sa décision 2009/26, dans laquelle il a demandé la présentation d'un budget unique intégré qui comprenne toutes les catégories budgétaires pour compléter le plan stratégique pour 2014-2017;

2. *Se félicite* de la plus grande importance accordée aux résultats, du resserrement des liens avec les résultats du plan stratégique ainsi que de l'harmonisation de la méthode d'établissement et de la présentation, notamment pour la classification, l'imputation et le recouvrement des coûts;

3. *Prend note* des résultats et des ressources nécessaires figurant dans le projet de budget intégré du FNUAP pour 2014-2017, y compris le couplage résultats-ressources, présenté dans le document DP/FPA/2013/14;

4. *Prend note* de la décision sur le plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017, adoptée à sa deuxième session ordinaire de 2013 et des dispositions relatives au budget qui y figurent;

5. *Approuve* la présentation des activités et des dépenses connexes figurant dans le document DP/FPA/2013/14;

6. *Approuve* des ressources ordinaires d'un montant brut de 664,1 millions de dollars, représentant le projet de budget institutionnel pour 2014-2017, et *prend note* du fait que ce projet de budget comprend un montant de 166,7 millions de dollars au titre du recouvrement des coûts sur les autres ressources;

7. *Approuve* une allocation annuelle de 5 millions de dollars au titre des ressources ordinaires pour le fonds de secours;

8. *Décide* que les montants alloués doivent être utilisés pour atteindre les résultats du plan stratégique qui sont liés à ces ressources;

9. *Souscrit* à la proposition du Directeur exécutif tendant, comme dans les décisions 2008/6 et 2012/3, à l'autoriser, à titre exceptionnel au cours de la période 2014-2017, à prélever sur les ressources ordinaires, au titre des mesures de sécurité, un montant supplémentaire pouvant aller jusqu'à 5,8 millions de dollars et *décide* que le FNUAP restreindra l'utilisation de ces fonds au financement des nouvelles activités de sécurité prescrites par le Département de la sûreté et de la sécurité de l'ONU, et lui rendra compte de leur emploi lors de son examen annuel de la situation financière;

10. *Prend note* de la création d'une rubrique budgétaire distincte consacrée au Bureau de l'évaluation et de l'augmentation des fonds qui lui sont alloués, en application de la nouvelle politique d'évaluation qu'il a approuvée dans sa décision 2013/21;

11. *Prend note en outre* de la création d'une rubrique budgétaire distincte consacrée à la Division des services de contrôle interne et de l'augmentation des fonds qui lui sont alloués, en application de sa décision 2013/24;

12. *Note avec inquiétude* le niveau prévu des ressources ordinaires et *prie* vivement les pays donateurs et les autres pays qui sont en mesure de le faire d'augmenter leurs contributions au titre des ressources ordinaires du FNUAP et *invite* ce dernier à lui soumettre, dans son rapport sur ses engagements de financement, des propositions sur les mesures à prendre en vue d'accroître le montant des ressources ordinaires;

13. *Prie* le Directeur général :

a) *De fournir* des résultats financiers en suivant la présentation du plan de ressources intégré et d'évaluer les résultats au regard du budget intégré dans le rapport annuel qu'il lui présente;

b) *De lui soumettre* pour examen un plan de ressources intégré actualisé, chaque année à sa deuxième session ordinaire, après avoir examiné les prévisions;

c) *De lui présenter*, en même temps que l'examen à mi-parcours du plan stratégique, des informations relatives à la mise en œuvre et aux résultats de la méthode révisée de recouvrement des coûts, ainsi que toute recommandation s'y rapportant, à la session annuelle de 2016, comme suite à la demande formulée dans sa décision 2013/9, et d'y inclure une étude des méthodes permettant d'améliorer la budgétisation axée sur les résultats;

d) *De tenir compte* des recommandations formulées dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur la mise en œuvre du budget intégré pour 2014-2017 et l'élaboration de l'examen à mi-parcours.

12 septembre 2013

2013/33

Projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2014-2015

Le Conseil d'administration

1. *Approuve* l'objectif fixé pour les recettes nettes;

2. *Avalise* les objectifs que l'UNOPS s'est fixés pour les deux années à venir en ce qui concerne son cadre de gestion des résultats en matière de gestion et l'allocation ciblée des ressources nécessaires pour garantir l'excellence de son mode de fonctionnement;

3. *Approuve* la modification du montant minimum de la réserve opérationnelle de l'UNOPS, lequel équivaut désormais au montant moyen de quatre mois de charges imputables à la gestion, calculé sur les trois dernières années.

12 septembre 2013

2013/34

Projets de descriptif de programme du PNUD et du FNUAP pour le Kenya

Le Conseil d'administration

1. *Rappelle* ses décisions 2001/11 et 2006/36 sur la procédure d'approbation des programmes de pays;

2. *Prend acte* de la requête présentée par le Kenya en vue de la soumission, à titre exceptionnel, des projets de descriptif de programme du PNUD et du FNUAP à sa première session ordinaire de 2014;

3. *Décide* d'examiner, à titre exceptionnel, les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour le Kenya à sa première session ordinaire de 2014;

4. *Décide également* que les descriptifs de programme de pays révisés seront publiés sur le site Web des organisations dans les six semaines qui en suivront l'examen et qu'il approuvera ensuite les programmes de pays à sa session annuelle de 2014, selon la procédure d'accord tacite, sans que ces programmes aient été examinés ou aient fait l'objet d'un débat, sauf dans le cas où cinq membres au moins auront informé le secrétariat par écrit, avant la session, de leur souhait qu'il examine un descriptif de programme de pays en particulier.

12 septembre 2013

2013/35

Rapports sur les achats

Le Conseil d'administration

1. *Prend note* du Rapport statistique annuel sur les achats des Nations Unies pour 2012 et des activités d'achat du système des Nations Unies en 2012;

2. *Se félicite* de la participation accrue des entités des Nations Unies à l'apport de l'information nécessaire à l'établissement du Rapport statistique annuel sur les achats des Nations Unies;

3. *Apprécie* le souci de transparence dans lequel l'UNOPS a mis le rapport à la disposition du public, dans le cadre de l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide qui porte sur la transparence des données;

4. *Souligne* l'utilité des suppléments thématiques annuels et leur contribution importante au professionnalisme des fonctionnaires chargés des achats;

5. *Rappelle* sa décision 2012/25 et prend également note à ce sujet du rapport sur les achats groupés du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS;

6. *Constate* que des progrès ont été réalisés en ce qui concerne les projets d'achats groupés;

7. *Engage* le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS et invite les autres entités des Nations Unies à poursuivre et à intensifier leur collaboration concernant les achats groupés et à s'employer à lever les obstacles au renforcement de la coopération dans le domaine des achats, de façon à réaliser des économies et à obtenir une plus grande rentabilité;

8. *Invite* le PNUD, le FNUAP, l'UNOPS et les autres entités des Nations Unies à entreprendre de planifier et prévoir les achats en collaboration plus étroite, de façon à regrouper la demande en vue de mieux influencer les marchés, de réaliser des économies d'échelle et d'obtenir une plus grande rentabilité;

9. *Constate* la nécessité de mieux rendre compte des activités d'achats groupés et demande à ce sujet que le détail des achats groupés (articles achetés, quantités et prix) soit donné dans les prochains rapports statistiques annuels sur les achats des Nations Unies.

12 septembre 2013

2013/36

Aperçu des décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2013

Le Conseil d'administration

Rappelle qu'à sa deuxième session ordinaire de 2013, il a :

Point 1

Questions d'organisation

Adopté l'ordre du jour et le plan de travail de sa deuxième session ordinaire de 2013 (DP/2013/L.3) et son rectificatif (DP/2013/L.3/Corr.1);

Adopté le rapport sur les travaux de la session annuelle de 2013 (DP/2013/38);

Arrêté le calendrier suivant pour les sessions qu'il tiendrait en 2014 :

Première session ordinaire de 2014 : du 27 au 31 janvier 2014

Session annuelle de 2014 : du 23 juin au 4 juillet 2014 (Genève)

Deuxième session ordinaire de 2014 : du 2 au 5 septembre 2014

Approuvé le projet de plan de travail annuel pour 2014 (DP/2013/CRP.2) et adopté le plan de travail provisoire de sa première session ordinaire de 2014;

Débat consacré au PNUD

Point 2

Plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017

Adopté la décision 2013/27 sur le plan stratégique du PNUD pour la période 2014-2017 (DP/2013/40);

Point 3

Questions financières, budgétaires et administratives du PNUD

Adopté la décision 2013/28 sur le budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017 (DP/2013/41);

Adopté la décision 2013/29 sur l'examen annuel de la situation financière pour 2012 (DP/2013/43 et DP/2013/43/Add.1);

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget intégré du PNUD pour la période 2014-2017 (DP/2013/42);

Point 4

Programmes de pays et questions connexes

Approuvé les descriptifs de programme de pays ci-après selon la procédure d'accord tacite, sans présentation ni débat, conformément à ses décisions 2001/11 et 2006/36 :

Afrique : Bénin, Burundi, République du Congo, Niger, Nigéria, Togo

Asie et Pacifique : Bhoutan (programme de pays commun)

Amérique latine et Caraïbes : Cuba

Adopté la décision 2013/34 sur les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour le Kenya;

Approuvé la troisième prorogation exceptionnelle d'un an du programme de pays de la République arabe syrienne;

Pris note de la première prorogation d'un an du programme de pays du Timor-Leste;

Formulé des observations sur les projets de descriptif de programme de pays pour la Namibie et le Mexique;

Point 5

Évaluation

Pris note de l'exposé oral sur les sujets proposés pour les évaluations thématiques du programme de travail du Bureau de l'évaluation du PNUD, présenté en application de la décision 2013/15;

Point 6

Arrangements de programmation

Adopté la décision 2013/30 sur le financement de la présence physique différenciée (DP/2013/45);

Débat consacré au FNUAP

Point 7

Plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017

Adopté la décision 2013/31 sur le rapport du Directeur exécutif : plan stratégique du FNUAP pour 2014-2017 (DP/FPA/2013/12);

Point 8**Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2013/32 sur les prévisions budgétaires intégrées du FNUAP pour 2014-2017 (DP/FPA/2013/14);

Pris note du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur les prévisions budgétaires intégrées du FNUAP pour 2014-2017 (DP/FPA/2013/15);

Point 12**Programmes de pays et questions connexes (FNUAP)**

Approuvé les descriptifs de programme de pays ci-après :

Afrique : Bénin, Niger, Nigéria, République du Congo, Togo

Asie et Pacifique : Bhoutan (programme de pays commun)

Amérique latine et Caraïbes : Cuba

Adopté la décision 2013/34 sur les projets de descriptif de programme de pays du PNUD et du FNUAP pour le Kenya;

Pris note de la première prorogation d'un an du programme pour l'État de Palestine (DP/FPA/2013/17);

Pris note des projets de descriptif de programme pour les pays suivants et des observations formulées à ce sujet :

Afrique

Projet de descriptif de programme de pays pour la Namibie
(DP/FPA/DCP/NAM/5)

Amérique latine et Caraïbes

Projet de descriptif de programme de pays pour le Mexique
(DP/FPA/DCP/MEX/6)

Débat consacré à l'UNOPS**Point 9****Projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2014-2015**

Adopté la décision 2013/33 sur le projet de budget de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2014-2015 conformément à la décision DP/OPS/2013/6;

Débat consacré aux questions communes**Point 10****Questions financières, budgétaires et administratives**

Adopté la décision 2013/35 sur le rapport sur les achats groupés du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS (DP-FPA-OPS/2013/1);

Point 11
Suite donnée à la réunion du Conseil de coordination du Programme
ONUSIDA

Pris note du rapport sur l'application des décisions et recommandations du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (DP/2013/46-DP/FPA/2013/16);

Point 13
Questions diverses

Pris note de la déclaration du Président du Conseil du personnel du PNUD, du FNUAP, de l'UNOPS et de l'ONU et des observations de l'administration respective des trois organisations (PNUD, FNUAP et UNOPS);

Tenu les réunions et consultations informelles suivantes :

PNUD

Consultations informelles sur l'état d'avancement de l'élaboration de la prochaine stratégie pour la promotion de l'égalité des sexes (2014-2017)

FNUAP

Consultations informelles sur le plan d'évaluation budgétisé biennal provisoire du FNUAP pour 2014-2015

UNOPS

Consultations informelles sur les prévisions budgétaires de l'UNOPS pour l'exercice biennal 2014-2015

13 septembre 2013

Annexe II

Composition du Conseil d'administration en 2013

(Les mandats expirent le dernier jour de l'année indiquée.)

États d'Afrique: Angola (2015), Congo (2015), Djibouti (2013), Éthiopie (2015), Lesotho (2015), Libéria (2014), Maroc (2014), Niger (2015)

États d'Asie et du Pacifique: Bangladesh (2013), Chine (2013), Fidji (2015), Indonésie (2014), Iran (République islamique d') (2015), Pakistan (2015), République de Corée (2014).

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Argentine (2013), Brésil (2014), El Salvador (2013), Guatemala (2015), Nicaragua (2014).

États d'Europe orientale: Bélarus (2013), Bulgarie (2015), Fédération de Russie (2014), République tchèque (2013).

États d'Europe occidentale et autres États*: Allemagne (2015), Espagne (2015), États-Unis d'Amérique (2013), France (2015), Irlande (2013), Japon (2015), Nouvelle-Zélande (2014), Norvège (2013), Pays-Bas (2013), Portugal (2014), Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2014), Suède (2014).

* Le Groupe a son propre calendrier de roulement, qui varie chaque année.

